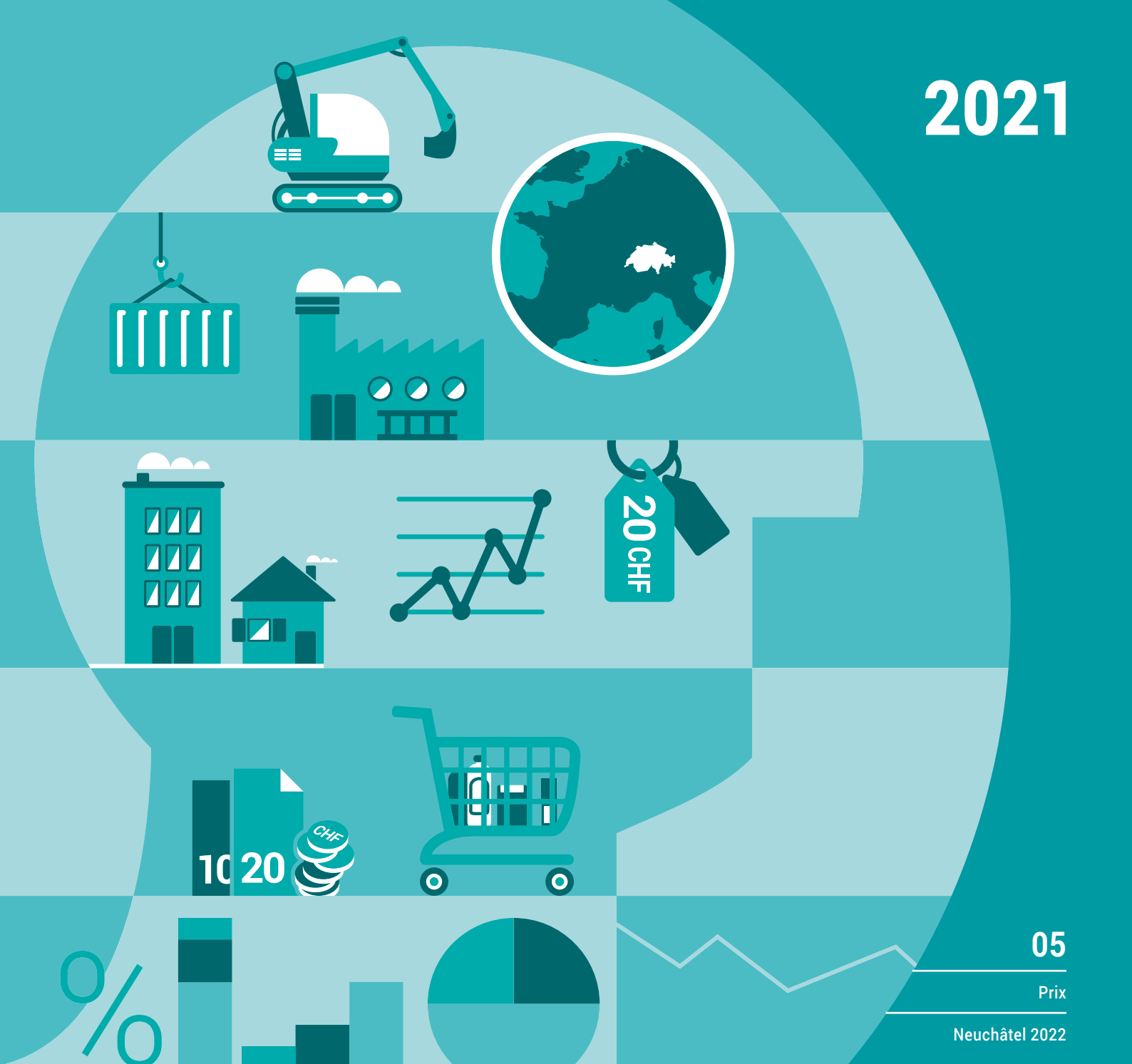


2021



05

Prix

Neuchâtel 2022

Indice des prix à la consommation (décembre 2020=100)

Bases méthodologiques



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Domaine «Prix»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), Aperçu des méthodes et pondération 2018, Neuchâtel 2018, 28 pages, numéro OFS: 931-1800-05

Indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel (4^e trimestre 2019=100), Bases méthodologiques, Neuchâtel 2020, 44 pages, numéro OFS: 2072-2001

Indices des prix à la production de services (IPPS), Bases méthodologiques, Neuchâtel 2020, 112 pages, numéro OFS: 2024-2000

Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2020=100, Bases méthodologiques, Neuchâtel 2021, 76 pages, numéro OFS: 667-2000

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC), Neuchâtel 2022, 6 pages, numéro OFS: 528-2200

La statistique suisse des prix de la construction (octobre 2020=100), Bases méthodologiques, Neuchâtel 2022, 56 pages, numéro OFS: 623-2000

Domaine «Prix» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 05 – Prix
ou www.ipc.bfs.admin.ch

Indice des prix à la consommation (décembre 2020=100)

Bases méthodologiques

Rédaction	Sandrine Roh, OFS
Contenu	Équipe de projet, Révision 2020 de l'indice des prix à la consommation, OFS
Éditeur	Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2022

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Hans Markus Herren, OFS, tél. 058 463 68 72,
hans-markus.herren@bfs.admin.ch;
Sandrine Roh, OFS, tél. 058 463 67 24,
sandrine.roh@bfs.admin.ch

Rédaction: Sandrine Roh, OFS

Contenu: Équipe de projet, Révision 2020 de l'indice des prix
à la consommation, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 05 Prix

**Langue du texte
original:** français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 854-2000

ISBN: 978-3-303-05779-7

Table des matières

1	Définition et champ d'application de l'indice des prix à la consommation	5		
1.1	L'indice des prix à la consommation	5	3.10	Les voyages à forfait internationaux 33
1.2	Ses applications et cercles d'utilisateurs	5	3.11	Les tarifs aériens 34
1.3	L'IPC, un indice de prix calculé depuis 1922	5	3.12	L'électronique de loisirs 34
1.4	Les révisions successives de l'IPC	6	3.13	Les ordinateurs personnels (PC) 35
1.5	L'IPC, partie intégrante du système statistique national et international	6	3.14	Les livres 36
			3.15	Les jeux de hasard 37
			3.16	Les remontées mécaniques 38
			3.17	Les voitures neuves 39
2	Bases méthodologiques	8	3.18	Les voitures d'occasion 39
2.1	Le champ d'application	8	3.19	La garde d'enfants 39
2.2	Le panier-type et sa pondération	9	3.20	Les services financiers 40
2.3	Les prix	13		
2.4	Les principes du relevé de prix	16	4	Système modulaire d'indices 42
2.5	La méthode de calcul	18	4.1	L'indice des primes d'assurance-maladie de base (IPAM) 42
3	Zoom sur des indices spécifiques	21	4.2	L'indice des prix à la consommation harmonisé 43
3.1	L'indice des loyers	21	4.3	La calculatrice individuelle du renchérissement 44
3.2	Les logements occupés par leur propriétaire	25	4.4	Les classifications supplémentaires 45
3.3	L'entretien du logement et la conciergerie	26	4.5	L'évolution régionale des prix 45
3.4	Les taxes pour la fourniture du logement	26		
3.5	Les articles d'habillement	27	5	Système de gestion de la qualité 46
3.6	Les prestations médicales	28		
3.7	Les médicaments	29	6	Publication 47
3.8	Les tarifs hospitaliers	30		
3.9	Les assurances privées	31	7	Glossaire 49
			Annexe	51

Listes des Tableaux, des graphiques et des cartes

Tableaux

T 1	Matrice de stratification ex post et pondération des cellules de l'IDL	21
T 2	Poids des cellules dans l'indice LOP	25
T 3	Types de ménages pour la fourniture du logement	27
T 4	Poids des cellules pour les ordinateurs personnels	36
T 5	Vue d'ensemble des paquets de prestations pour les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours	38
T 6	Aperçu des paquets de prestations pour le relevé de la garde d'enfants	40
T 7	Comparaison entre l'IPC et l'IPCH	44
T 8	Classifications supplémentaires	45

Graphiques

G 1	Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type	10
G 2	Première étape: analyse et épuration des données de l'EBM	11
G 3	Deuxième étape: calcul des poids du panier-type	11
G 4	Ajustement à l'évolution des prix	12
G 6	Niveaux d'agrégation dans l'IPC	18
G 7	Subdivision d'une cellule pour le calcul de l'IDL	24
G 8	Indice des loyers et indice pour les logements occupés par leur propriétaire	26
G 9	Niveaux d'agrégation de l'indice des services hospitaliers	31
G 10	Composantes de primes d'assurance	31
G 11	Système modulaire d'indices	42
G 12	Évolution de l'IPC et de l'IPCH depuis 2015	44

Carte

G 5	Les onze régions de relevé de prix de l'indice suisse des prix à la consommation et leurs poids respectifs	14
-----	--	----

1 Définition et champ d'application de l'indice des prix à la consommation

1.1 L'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure du renchérissement. En d'autres termes, l'IPC mesure l'évolution moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages privés durant une période donnée.

Il couvre tous les domaines de la consommation des ménages privés tels que l'alimentation, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'habillement, les loyers du logement, l'entretien courant du logement, la santé, les services de télécommunication, les loisirs, etc. (voir chapitre 2.2.1).

Il est calculé et publié mensuellement par l'Office fédéral de la statistique sur la base de quelque 100 000 prix relevés mensuellement à travers toute la Suisse dans quelque 8000 points de vente (voir chapitre 2.3.7).

Afin de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs, l'IPC est complété par d'autres indices comme l'indice des primes d'assurance-maladie ou l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (voir chapitre 4).

Indice de prix ou indice du coût de la vie?

L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie mais un indice de prix.

Un indice de prix mesure l'évolution des prix d'un ensemble fixe de biens et services sur une période donnée alors qu'un indice du coût de la vie mesure l'évolution du coût minimal lié à la consommation d'un ensemble de biens et services d'utilité constante pour le consommateur. Cet ensemble de biens et services n'est pas fixe, mais varie en fonction de l'évolution des prix relatifs. Compte tenu de sa définition, la construction d'un indice du coût de la vie n'est pas simple et aucun pays ne s'y est encore lancé.

À défaut de pouvoir produire un véritable indice du coût de la vie, l'OFS a, depuis 2000, rapproché sensiblement l'IPC de ses concepts théoriques. Ainsi, la formule de l'indice-chaine de type Laspeyres et la moyenne géométrique sont utilisées depuis 2000. La première prend en compte annuellement les changements des habitudes de consommation des ménages et la deuxième intègre d'une certaine manière l'effet de substitution (voir chapitre 2.5).

1.2 Ses applications et cercles d'utilisateurs

Appelé plus communément taux de renchérissement ou taux d'inflation, l'IPC est l'un des indicateurs économiques les plus importants et les plus fréquemment sollicités, tant par les milieux économiques, politiques, académiques que par les ménages privés.

Ses utilisations sont, en effet, diverses :

- il sert à indexer une valeur monétaire donnée afin de maintenir le pouvoir d'achat dans le temps. Ainsi, il est, entre autres, utilisé pour l'indexation des salaires, des rentes et des pensions alimentaires au renchérissement.
- il sert de base de décision en matière de politique économique. La Banque nationale suisse l'utilise par exemple pour effectuer le suivi de sa politique monétaire.
- il est utilisé à des fins analytiques ou prévisionnelles par différents milieux académiques et économiques.
- il sert à déflater différentes valeurs économiques comme les salaires, les chiffres d'affaires ou les différentes rubriques des comptes nationaux de sorte à pouvoir en observer l'évolution réelle.

1.3 L'IPC, un indice de prix calculé depuis 1922

L'indice des prix à la consommation est calculé depuis 1922. Les plus longues séries d'indices sont disponibles depuis 1914, année de la première base: juin 1914=100.

Compte tenu de l'importance de cet indicateur, les méthodes et bases conceptuelles sur lesquelles il repose sont régulièrement revues et mises à jour. La dernière des révisions en date s'est terminée en décembre 2020 et a vu l'adoption d'une nouvelle base d'indice: décembre 2020=100.

Le nouvel indice (base décembre 2020=100) est raccordé aux indices sur les bases plus anciennes pour le calcul des longues séries.

L'interprétation des longues séries se fait en tenant compte du fait qu'à chaque raccordement, des composantes dissemblables (groupes de produits, pondération des groupes de produits, changement de méthode de relevé et de calcul) sont intégrées.

1.4 Les révisions successives de l'IPC

Depuis 1922, l'IPC a été révisé à onze reprises: en 1926, 1950, 1966, 1977, 1982, 1993, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020.

Si d'un point de vue méthodologique, ces révisions périodiques sont nécessaires pour intégrer les plus récents résultats de la recherche nationale et internationale, d'un point de vue pratique, elles répondent à la nécessité de prendre en compte les évolutions des structures de marché et des comportements de consommation, de sorte à assurer les utilisateurs de la bonne adéquation des résultats à la réalité. Par ailleurs, les évolutions technologiques ouvrent des fenêtres d'opportunité permettant d'optimiser la collecte des données et la diffusion des résultats. La plus-value apportée par ces avancées technologiques ainsi que la possibilité d'en faire profiter l'indice sont également étudiées durant les révisions.

D'un point de vue méthodologique, les plus récentes révisions de l'IPC auront permis:

- d'adopter de nouvelles méthodes d'ajustement de la qualité pour certains sous-indices p. ex. l'utilisation de modèles hédoniques pour les ajustements de qualité réalisés dans le cadre de l'indice des loyers, ainsi que pour les ajustements de qualité effectués dans le cadre du relevé de prix des PCs (2010), puis de les mettre à jour (2020);
- d'adapter le mois de référence utilisé pour l'ajustement des poids du panier-type au niveau des prix (2010);
- de revoir les fondements de l'indice des loyers (taille de l'échantillon, stratification, nouveau cadre de sondage, ajustement de la qualité) (2010/2015);
- de développer de nouveaux sous-indices p. ex. l'indice des loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire (2015) et l'indice des jeux de hasard (2020);
- de développer de nouvelles approches pour l'observation des évolutions de prix dans différents domaines tels que les tarifs aériens, les voyages à forfait et l'électronique de loisirs (2015);
- de corriger la sous-pondération apparente du tabac dans l'indice par l'adoption d'une nouvelle source de pondération (2015).

D'un point de vue pratique, différentes améliorations ont été apportées au système de relevé de prix, dont:

- la mensualisation de la majeure partie des relevés de prix (2008) et la définition d'une périodicité de relevés de prix correspondant à la période durant laquelle un bien est effectivement disponible sur le marché (2010);
- l'adaptation de la structure du panier-type aux exigences de l'European Classification of Individual Consumption according to Purpose (eCOICOP, 5 digits) développée par Eurostat et la mise à jour du panier-type jusqu'à son niveau le plus bas (2015);

- l'adoption et l'élargissement de nouvelles techniques de relevés de prix permettant une optimisation du temps de relevé et apportant une amélioration qualitative des données collectées: mise à profit des données scannées de cinq grands distributeurs (dès 2008), utilisation de tablettes tactiles pour les relevés sur le terrain (dès 2011), utilisation accrue d'internet pour y effectuer des relevés de prix (2015) puis automatisation des relevés internet par du webscraping (2020), introduction d'enquêtes en ligne (2015), introduction d'un échange automatisé de données avec un certain nombre de gérances (2020).

Enfin, chaque révision est l'occasion de prendre en compte les évolutions des structures de marché et des modes de consommation. Les définitions et les poids attribués aux canaux de distribution sont ainsi mis à jour à chaque révision, puis restent fixes pendant 5 ans. Il en va de même de la pondération des régions IPC.

À noter encore que dès l'an 2000, un système modulaire d'indices a été mis en place de sorte à répondre aux besoins des différents utilisateurs de l'indice des prix à la consommation. L'IPC en est le module central autour duquel s'articulent différents modules complémentaires qui fournissent des informations que l'IPC n'apporte pas (voir chapitre 4).

1.5 L'IPC, partie intégrante du système statistique national et international

1.5.1 Bases légales

Les bases légales de l'indice des prix à la consommation sont la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance du 30 juin 1993 sur les relevés statistiques, qui rendent la participation au relevé de prix obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les noms et autres données individuelles des fournisseurs de données sont traités confidentiellement et utilisés uniquement à des fins statistiques.

1.5.2 Normes nationales

L'IPC est une composante du système statistique suisse dont le cadre global est défini par les comptes nationaux (CN). Les concepts, définitions et délimitations de l'IPC doivent correspondre autant que possible à ceux de la comptabilité nationale. Ainsi, c'est la comptabilité nationale qui définit la notion de «dépenses de consommation des ménages privés» qui détermine le champ d'application de l'IPC.

1.5.3 Normes internationales

En ratifiant la Convention no 160 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Suisse s'est engagée à respecter les normes relatives à l'établissement de statistiques du travail, dont fait partie l'IPC.

Le calcul de l'IPC prend donc en compte les recommandations méthodologiques du manuel des indices des prix à la consommation, établi par six organisations internationales, sous la coordination du «Intersecretariat Working Group on Price Statistics». Ce manuel fournit une vue d'ensemble des concepts théoriques relatifs à la construction des indices de prix à la consommation. Enfin, les règles et directives d'Eurostat pour le calcul des indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont également prises en considération dans la mesure du possible et cela même si elles n'ont pas force obligatoire pour l'IPC. La révision du panier-type durant la révision 2015 a d'ailleurs été très largement influencée par le souhait d'Eurostat d'harmoniser la publication des indices jusqu'au niveau des postes de dépenses (ECOICOP).

L'ensemble de ces conditions-cadres influencent de manière significative les bases conceptuelles de l'IPC. Elles permettent également de garantir la cohérence des différentes statistiques au niveau suisse et, dans la mesure du possible, leur comparabilité au niveau international.

2 Bases méthodologiques

Comme celle de bon nombre de statistiques économiques, la construction de l'IPC n'est pas simple, en raison de la complexité du tissu économique et commercial, et de son évolution constante. Elle exige donc la définition de toute une série de paramètres afin de pouvoir déterminer ce qui doit être mesuré et comment le mesurer.

2.1 Le champ d'application

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution de prix des biens et services consommés par les ménages privés en Suisse. Cette définition couramment citée pour expliquer quel est le but de l'indice des prix à la consommation détermine aussi bien la population couverte, que les dépenses et les prix couverts.

2.1.1 Population couverte

L'IPC couvre les dépenses de consommation des **ménages privés qui résident en Suisse de manière permanente**.

Sont donc exclus de la couverture de l'IPC: les touristes, les frontaliers et les ménages dont le séjour en Suisse est de courte durée (étudiants étrangers, travailleurs temporaires, etc.). Les ménages collectifs, tels les résidents de homes pour personnes âgées ou de foyers pour étudiants, ne font pas non plus partie de la population couverte, peu d'informations relatives à leurs dépenses étant disponibles.

2.1.2 Dépenses couvertes

Les **dépenses de consommation finale** délimitent les biens et services pris en compte dans l'IPC.

Selon la définition des comptes nationaux, ne sont pas considérées comme de la consommation:

- les dépenses de transfert¹ tels les impôts directs, les cotisations aux assurances sociales, dont l'assurance-maladie obligatoire fait partie;
- les dépenses à caractère d'investissement et d'épargne.

En outre, l'IPC se limite aux **transactions monétaires**², excluant ainsi l'autoconsommation, le troc ainsi que les prestations en nature.

Les dépenses considérées sont celles effectuées par la population couverte en **Suisse et à l'étranger**. Le concept national est donc utilisé pour les dépenses.

2.1.3 Prix relevés

Les prix considérés sont ceux **payés en Suisse** pour les biens et services définis dans le panier-type. Ils sont relevés sur le territoire suisse. Le concept intérieur est utilisé pour les prix.

Pourquoi l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire n'est-elle pas prise en compte dans l'IPC?

L'évolution des primes d'assurance-maladie ne dépend pas seulement des prix pratiqués dans le secteur de la santé, mais aussi de la fréquence à laquelle la population recourt aux prestations correspondantes. Ainsi, même à prix constants, à mesure que la fréquence des consultations médicales et des séjours hospitaliers s'accroît et que les examens médicaux et thérapies se compliquent, les coûts augmentent, et avec eux les primes d'assurance-maladie. Cet effet quantité et qualité s'oppose au but de l'indice des prix à la consommation qui consiste à mesurer l'évolution pure des prix.

De plus, les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne sont pas des prix payés pour une prestation ou un produit en particulier. Il s'agit de transferts versés aux assurances par les ménages, qui servent à financer les coûts de la santé en cas de maladie. Pour mesurer le renchérissement, l'IPC prend en compte l'évolution des prix des différents services et produits sanitaires (prestations médicales, services hospitaliers, médicaments etc.). Dans le panier-type, les évolutions de prix saisies sont pondérées au moyen de toutes les dépenses des ménages en matière de santé: en plus des dépenses assumées directement par les ménages (auto-payeur, franchise), les dépenses pour les primes d'assurance-maladie sont également prises en compte dans la pondération.

¹ Une dépense de transfert est une dépense obligatoire des ménages, dont la gestion est prise en charge par l'Etat ou par des institutions privées sans but lucratif.

² Les seules transactions non monétaires considérées dans l'IPC sont les dépenses des propriétaires occupant leur logement, ce qui est cohérent avec leur traitement dans les comptes nationaux.

Ces constatations d'ordre méthodologique et conceptuel mises à part, il ne fait aucun doute que l'augmentation des primes d'assurance-maladie alourdit le budget des ménages privés. Il s'agit d'y remédier, non pas en modifiant l'indice des prix à la consommation conçu pour mesurer l'évolution des prix, mais plutôt en en tenant compte lors de l'application de la politique économique, dans le cadre notamment des négociations salariales ou de l'adaptation des rentes. Les utilisatrices et utilisateurs trouvent les informations nécessaires y relatives dans les résultats de l'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM), qui traduit l'évolution des primes et son impact sur le revenu disponible (voir chapitre 4.1).

2.2 Le panier-type et sa pondération

2.2.1 Panier-type

Le panier-type est un panier de consommation regroupant tous les biens et services représentatifs de la consommation des ménages privés. Toute sorte de produits y sont intégrés, comme par exemple les produits alimentaires, les vêtements, le logement, les meubles, les services de santé, sans oublier le transport ou les produits de communication.

Le contenu du panier-type doit être aussi exhaustif que possible. Il n'est cependant pas envisageable d'y recenser tous les biens et services existant sur le marché, le nombre de produits proposés aux consommateurs étant beaucoup trop important.

Le choix de biens et services intégrés au panier-type s'effectue sur la base de trois critères : la part des dépenses de consommation pour ces biens et services dans le budget des ménages privés, les séries existantes et l'effort nécessaire pour le relevé de prix. Sont intégrés dans le panier-type, les biens et services :

- qui représentent au moins 0,1% des dépenses de consommation privées, ce qui correspond à environ six francs par mois pour un ménage privé moyen en Suisse;
- qui font partie d'une série d'indice existant dans l'IPC actuel. En règle générale, ces dernières sont maintenues même si le poids correspondant est temporairement inférieur aux 0,1% des dépenses de consommation des ménages privés;
- dont le relevé n'occasionne pas une charge de travail excessive.

Les produits et services dont les dépenses correspondent à moins de 0,1% des dépenses de consommation des ménages privés ne sont généralement pas intégrés au panier-type (par exemple la location de biens durables ou les services funéraires). Font exception un certain nombre de produits de consommation courante, tels le riz, la farine, le thé, quelques fruits et légumes, qui, malgré leur faible importance dans les dépenses des ménages, font partie intégrante du panier-type. Ce choix se justifie par l'historique des séries publiées et par l'intérêt des utilisateurs pour ce type de produit.

La source principale utilisée pour déterminer les produits pris en compte dans le panier-type est l'enquête sur le budget des ménages (EBM), qui est à même de fournir des informations très détaillées sur les dépenses des ménages privés et leur importance. Dans certains domaines, les données de marché des associations, distributeurs et instituts de recherche de marché sont également utilisées³.

Le panier-type est mis à jour à chaque révision de l'indice. Les échantillons de produits dont les prix sont relevés, ainsi que les groupes de produits pour lesquels des indices sont publiés, sont actualisés. Ainsi, en 2020, la révision a introduit des positions de relevés pour les jeux de hasard, les trains vers l'étranger, la location de voiture, le transport de passagers par bateau, les services d'avocats, etc.

Une fois les produits choisis, ils doivent être classifiés de la manière la plus cohérente que possible de sorte à fournir des résultats agrégés correspondant aux besoins des utilisateurs. Depuis 2000, la nomenclature internationale COICOP⁴ est utilisée pour définir la structure du panier-type. Celle-ci a été adoptée pour le calcul de l'inflation et pour d'autres enquêtes par tous les pays européens. Elle permet une comparaison internationale des résultats détaillés au niveau des 12 groupes principaux et des groupes de produits définis en commun.

Les 12 groupes principaux sont les suivants :

- alimentation et boissons non alcoolisées
- boissons alcoolisées et tabacs
- habillement et chaussures
- logement et énergie
- équipement et entretien ménager
- santé
- transports
- communications
- loisirs et culture
- enseignement
- restaurants et hôtels
- autres biens et services

Au niveau le plus fin de la nomenclature figurent les postes de dépenses puis les variétés (voir G1). En 2015, la structure du panier-type a été adaptée de sorte à la rendre conforme à l'ECOICOP jusqu'au niveau des postes de dépenses. Les variétés sont par contre définies au niveau national en fonction de la structure de consommation propre à chaque pays. Tandis que les niveaux supérieurs du panier-type doivent, dans la mesure du possible, être maintenus constants entre les révisions, les variétés peuvent, elles, être adaptées chaque année.

En complément au système de base de la nomenclature COICOP, différentes classifications supplémentaires sont publiées (voir chapitre 4.4).

³ La Suisse dénombre de multiples associations qui représentent différents secteurs. Ainsi, par exemple, pour construire le panier-type des fruits et légumes, l'OFS a consulté les associations «Fruit-union Suisse» et «l'Union maraîchère suisse».

⁴ Classification of Individual Consumption by Purpose (COICOP), EUROSTAT, recueil de documents de référence sur l'IPCH (2/2001/b/5), 2001, page 26 règlement (CE) n° 1749/1999 du Conseil du 23 juillet 1999.

Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type

G1

Type de position	Total							Poids en %								
		Groupe principal (G)														
			Groupe de produits (GP)													
				Groupe de produits (GP)												
					Poste de dépenses (P)											
						Agrégat intermédiaire (AI)										
							Variété (V)									
Total	Total											100,000				
G		Alimentation et boissons non-alcoolisées									11,930					
GP		Alimentation									10,918					
GP			Pain, farine et produits alimentaires									1,736				
P				Riz									0,052			
V						Riz										
V						Spécialités de riz										
P					Farine et autres céréales									0,087		
V						Farine blanche										
V						Autres farines et féculés										
[..]																
P					Pâtes alimentaires									0,163		
AI						Pâtes sèches										
V							Spaghettis									
V							Cornettes									
V							Autres pâtes alimentaires									
Groupes principaux = première subdivision de la consommation privée en 12 catégories principales. Groupes de produits = agrégations de postes de dépenses ou d'autres groupes de produits (constitution des groupes de produits possible à plusieurs niveaux hiérarchiques). Le panier-type 2021 en compte 127. Postes de dépenses = dernières rubriques encore pondérées, restant fixes sur une période déterminée. C'est aussi le dernier échelon de la structure pour lequel on publie des indices. Il y en a 281 dans le panier-type 2021. Agrégats intermédiaires = regroupement de variétés en un agrégat non pondéré. Variétés = niveau le plus bas du panier-type. Les variétés désignent les biens et les services dont les prix sont effectivement relevés. Ces positions peuvent être adaptées au fur et à mesure en fonction de l'évolution de l'offre et de la demande. On en dénombre 1174 dans le panier type 2021.																

Source: OFS – Indice des prix à la consommation, panier-type 2021

© OFS 2022

2.2.2 Pondération

Les différentes composantes du panier-type n'ont pas toutes la même importance dans le budget des ménages. En effet, un ménage ne consacre pas la même part de ses dépenses à son logement (20,1%) qu'à ses vêtements (2,8% en 2021). C'est pourquoi, pour des résultats économiquement corrects, les différentes évolutions de prix enregistrées doivent être pondérées par l'importance des postes de dépenses correspondants⁵.

L'Enquête sur le budget des ménages (EBM), menée à un rythme annuel par l'OFS, auprès des ménages résidant de manière permanente en Suisse⁶ est la source principale utilisée pour la pondération de l'IPC.

L'EBM est considérée comme la meilleure source d'information pour calculer les poids du panier-type, car :

- elle couvre l'ensemble des dépenses de consommation des ménages privés;
- elle fournit des résultats très actuels;

- elle utilise la même nomenclature que l'IPC (COICOP – voir chapitre 2.2.1);
- elle fournit des indications quant à la précision des données (coefficients de variation);
- elle est à même de prendre en compte les besoins spécifiques de l'IPC et fournit des résultats à un niveau très détaillé.

L'EBM repose sur un échantillon tiré au hasard dans le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population et stratifié selon les 7 grandes régions de la Suisse. Les ménages choisis au hasard sont interrogés sur les dépenses de consommation quotidiennes, périodiques et non périodiques qu'ils réalisent durant le mois pendant lequel ils participent à l'enquête, ainsi que sur leurs revenus. Pour les groupes de biens achetés peu fréquemment (par exemple les véhicules, les appareils ménagers), le nombre d'inscriptions enregistrées auprès des ménages étant généralement faible et la variance élevée, la période d'enquête est plus étendue: le ménage est interrogé sur ses dépenses durant l'année écoulée. Il en résulte un plus grand nombre d'observations et une variance plus faible.

⁵ Par exemple, si les loyers du logement augmentent de 2% et que leur poids est de 20,1%, la contribution des loyers au renchérissement sera donc de 0,4%.

⁶ Ce qui exclut par définition les touristes, les frontaliers et les ménages résidant en Suisse pendant une courte période.

Les données de l'EBM t-2 sont exploitées spécifiquement pour l'IPC, plausibilisées et analysées avant d'être utilisées comme base pour la pondération du panier-type⁷.

Dans un premier temps, les dépenses qui ne font pas partie du champ d'application de l'IPC (voir chapitre 2.1.2) doivent être éliminées de sorte à obtenir les dépenses de consommation qui sont déterminantes pour l'IPC.

Une fois les dépenses de consommation déterminantes pour l'IPC connues, les poids des différents postes de dépenses peuvent être calculés.

Bien que l'EBM soit la source principale utilisée pour le calcul des poids, il arrive que pour certains groupes de biens les résultats fournis ne soient pas suffisamment détaillés ou sous-estimés les dépenses de consommation qui leur sont effectivement consacrées (tabacs). Il est alors nécessaire de recourir à d'autres sources d'information (données des branches ou recherches de marché) pour pouvoir effectuer une répartition des dépenses EBM de sorte à en dériver le montant des dépenses de consommation.

Un exemple type d'utilisation de sources complémentaires est la pondération de l'énergie: l'EBM ne fournit pas en détail les dépenses énergétiques des ménages pour l'électricité, le gaz, le mazout, le chauffage à distance et le bois. Une bonne partie de ces dépenses est, en effet, incluse dans les charges locatives facturées par le bailleur. Le ménage ignore donc souvent ce qu'il dépense effectivement en chauffage. Pour répartir les dépenses énergétiques sur les différentes positions du panier-type, la statistique globale de l'énergie de l'Office fédéral de l'énergie est utilisée. Celle-ci fournit des données détaillées sur la consommation finale d'énergie des ménages, rendant possible le calcul d'une clé de répartition.

Dans le cas du tabac, les données de l'EBM sont remplacées par celles d'une autre source de données fiable. En effet, depuis 2016, les données concernant l'impôt sur le tabac mises à disposition par l'Administration fédérale des douanes sont utilisées pour déterminer les dépenses de consommation des ménages pour le tabac. L'utilisation d'une source alternative a été décidée, car les dépenses relevées par l'enquête sur le budget des ménages sous-estiment, selon toute vraisemblance, les dépenses de consommation consacrées au tabac.

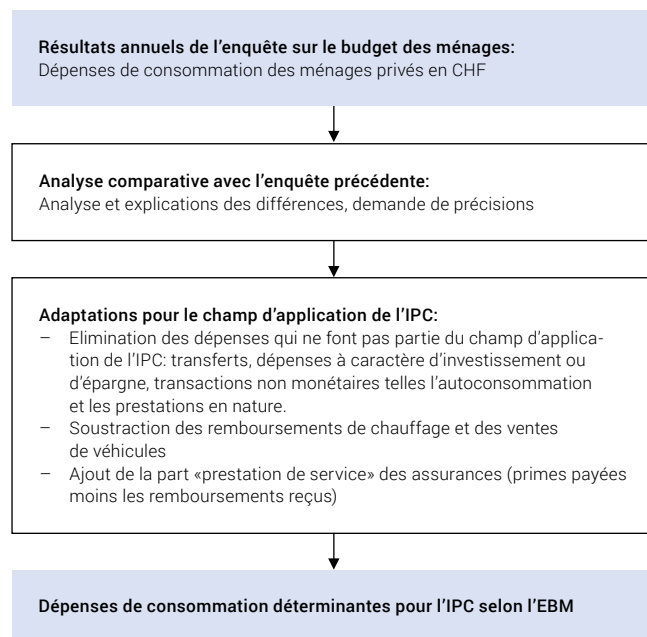
G2 et G3 présentent les différentes étapes du passage des données de l'EBM aux poids finaux du panier-type de l'IPC.

L'EBM étant conduite à un rythme annuel, les poids du panier-type sont mis à jour chaque année depuis 2001, ce qui permet de prendre en compte rapidement les changements d'habitude de consommation des ménages et de disposer de poids collant davantage à la réalité de consommation des ménages privés.

⁷ Eu égard aux effets de la pandémie, cette méthodologie a dû être modifiée en 2021 et 2022 (voir encadré).

Première étape: analyse et épuration des données de l'EBM

G2

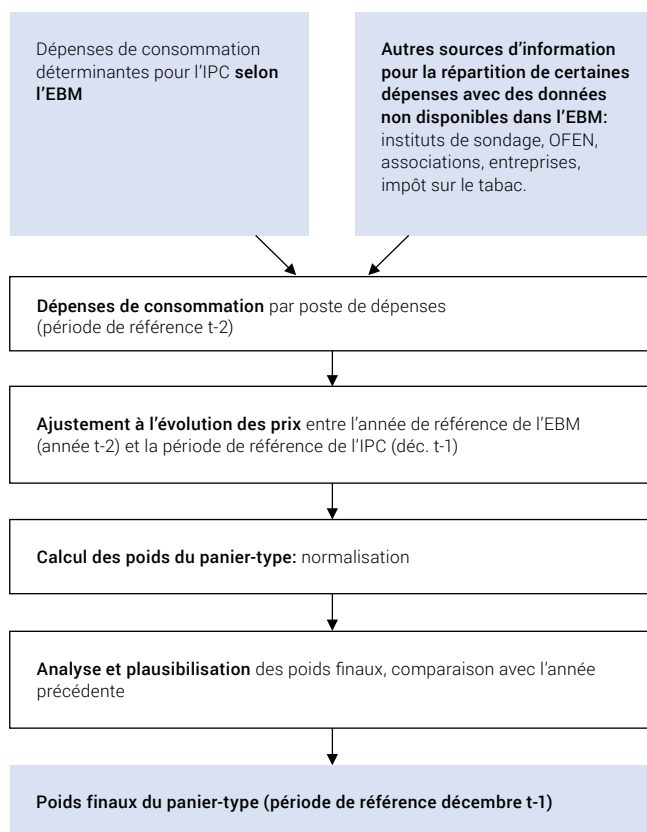


Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

Deuxième étape: calcul des poids du panier-type

G3



Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

Processus de pondération de l'IPC

G4

Dépenses de consommation par code EBM		
Année de référence: t-2	Riz sans complément	CHF 2.32
	Riz avec complément	CHF 0.30
	...	
↓ Dépenses de consommation par poste de dépenses de l'IPC		
Année de référence: t-2	1003 Riz	CHF 2.62
	1008 Farine	CHF 3.04
	...	
X Facteur d'ajustement à l'évolution des prix		
$\frac{\text{Indice du poste de dépenses, déc.t-1}}{\text{Moyenne annuelle}_{t-2} \text{ du poste de dépenses}_i}$	1003 Riz	98.2 / 100.2
	1008 Farine	102.0/101.2
	...	
= Dépenses de consommation par poste de dépenses de l'IPC		
Mois de référence: déc.t-1	1003 Riz	CHF 2.57
	1008 Farine	CHF 3.06
	...	...
÷ Total des dépenses de consommation		
Mois de référence: déc.t-1	Total	CHF 5 572
= Part des dépenses en % = Poids IPC en %		
Mois de référence: déc.t-1	1003 Riz	0,046%
	1008 Farine	0,055%
	...	
	Total	100,000%

Attribution
au panier

Ajustement à l'évolution des prix

Normalisation

Source: OFS – Indice des prix à la consommation, 2021

© OFS 2022

Traditionnellement, pour obtenir les poids finaux de l'IPC utilisés durant l'année t, un ajustement à l'évolution des prix est effectué entre l'année de l'EBM (t-2) et la période de référence de l'IPC (décembre t-1) de sorte à assurer la concordance entre la période de base (IPC=100) et la période de référence (période de validité des poids). Pour ce faire, les dépenses de consommation selon l'EBM t-2 sont ajustées au moyen de l'évolution de prix constatée au niveau même des postes de dépenses entre t-2 (moyenne annuelle) et décembre t-1 (voir G4).

Fréquemment utilisée au niveau international, cette méthode est simple à appliquer, transparente et compréhensible. Elle émet cependant l'hypothèse d'inélasticité-prix de la demande: selon cette hypothèse, si les prix d'un produit doublent, les dépenses des ménages pour ce même produit doublent également. Ceci est vrai pour certains biens faiblement élastiques voire inélastiques, tels les carburants ou les agents énergétiques, mais ne s'applique guère à la plupart des autres biens. Selon des études effectuées dans le cadre de la révision 2020 de l'IPC, cet inconvénient n'a toutefois guère d'impact sur les résultats, en tout cas au niveau de l'inflation totale, raison pour laquelle elle est maintenue.

Pandémie de coronavirus et pondération

En 2020, la pandémie de Covid-19 a engendré de nombreuses restrictions (fermetures de magasins, de restaurants, etc.), qui ont profondément modifié la consommation dans de nombreux secteurs.

Dans ces conditions, la pratique habituelle qui consiste à utiliser les données de l'année t-2 pour la pondération actuelle ne pouvait raisonnablement pas être maintenue. Celle-ci admet, en effet, par hypothèse, que le comportement des ménages, et donc leurs habitudes de consommation, changent peu d'une année à l'autre. Ce qui ne fut définitivement pas le cas en 2020.

Les dépenses de consommation des ménages de l'année 2019 n'étant plus du tout représentatives de l'année 2020, les données provisoires de l'année 2020 de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) ont été utilisées comme principale source de pondération.

Même s'il s'agissait de données provisoires pour la période allant de décembre 2019 à novembre 2020, les analyses et comparatifs effectués ont montré la solidité des résultats fournis et cela également dans des domaines aussi sensibles que les voyages à forfait, la restauration et les tarifs aériens.

En revanche, les données de l'EBM ont été corrigées par des sources externes dans deux domaines: les voitures neuves (données fournies par des spécialistes) et, comme d'habitude, le tabac (données fournies par l'administration des douanes).

Les données de l'EBM allant jusqu'en novembre 2020, l'ajustement à l'évolution des prix n'a été effectué que pour une durée réduite allant jusqu'au mois de décembre 2020. Le facteur d'ajustement est le rapport entre l'indice de décembre 2020 et la moyenne annuelle de décembre 2019 à novembre 2020, période couverte par l'EBM. Comme on pouvait s'y attendre, l'impact sur le résultat de la pondération a été minime.

La même méthodologie sera utilisée pour la pondération 2022 de l'IPC. Par contre, pour les années suivantes, rien n'a encore été décidé à l'heure actuelle.

2.3 Les prix

2.3.1 Prix déterminants

Est déterminant pour le calcul de l'IPC, le **prix de transaction**. C'est-à-dire le prix payé par les consommatrices et consommateurs pour un bien ou un service particulier, y compris les impôts indirects (notamment la TVA et les taxes d'incitation), les droits de douane et les subventions. D'éventuels frais de crédit ou intérêts ne sont par contre pas pris en compte.

2.3.2 Réductions de prix

Les réductions de prix (actions, promotions, rabais, soldes) sont prises en considération aux conditions suivantes :

- la réduction doit s'appliquer à un bien ou un service figurant dans l'échantillon de produits, dont la qualité est en tout point comparable à celle de la période de relevé précédente; ne sont pas considérés les prix de liquidation ainsi que les baisses de prix accordées sur des articles défectueux ou proches de la date de péremption.
- elle doit être offerte à tous les consommateurs, sans discrimination; ainsi, les réductions de prix accordées à certains groupes de la population (les rentiers, les militaires, les étudiants, etc.) ne sont en règle générale pas prises en compte⁸.
- elle ne doit être soumise à aucune condition particulière; les réductions de prix liées à une obligation d'achat (par exemple, à l'achat d'un livre, le deuxième est offert à moitié prix) ne sont pas prises en considération.
- les rabais de quantité ne doivent pas excéder trois fois la quantité vendue en temps normal (par exemple, trois shampoings pour le prix de deux).

2.3.3 Tarifs

Les tarifs sont des «prix particuliers», dans le sens où il n'existe pas un prix unique pour un produit, mais plusieurs et que cette série de «prix» est liée à certaines conditions. On trouve, entre autres, des tarifs par exemple pour la consommation d'électricité, de gaz, pour les abonnements de téléphonie et pour les transports publics.

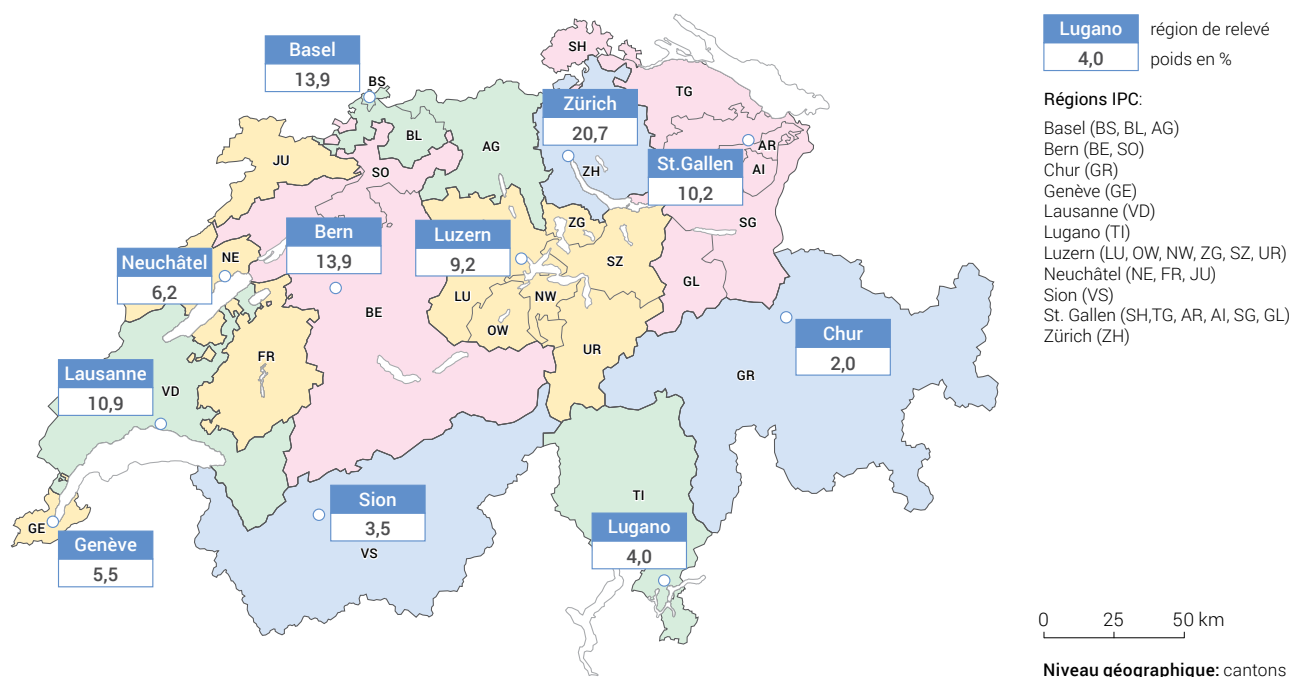
La difficulté avec ce genre de produits est que la structure des tarifs se modifie au fil du temps, si bien qu'il est difficile de suivre leur évolution. Par exemple, le prix d'un billet de bus «courte distance» peut rester le même, mais la distance qu'il est possible de parcourir en payant ce prix peut, elle, être différente.

Pour faire face à cette spécificité, des paquets de prestations qui correspondent à des modèles de consommation sont explicitement définis. Le coût de ces paquets de prestations s'assimile à un prix et est mesuré au fil du temps.

⁸ Exception faite de certains services pour lesquels les réductions de prix pour certains groupes de la population sont explicitement considérées, telle l'entrée au cinéma ou les transports publics.

Les onze régions de relevé de prix de l'indice suisse des prix à la consommation et leurs poids respectifs

G 5



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages, part des dépenses de consommation des régions IPC 2016 – 2018

© OFS 2022

2.3.4 Période d'introduction des prix

Par application du **concept d'acquisition**, les prix des biens et services sont introduits dans le calcul de l'indice au moment de leur achat.

Dans la mesure où la plupart des biens sont achetés, payés et consommés pratiquement simultanément ou en tout cas durant le mois en cours, aucune question ne se pose pour leur prise en compte dans l'IPC. Par contre, pour certains services tels les voyages à forfait ou les tarifs aériens, la période d'achat peut sensiblement différer de la période de paiement et d'utilisation. Le voyage ou le vol peut ainsi être réservé en février (période d'acquisition), payé en mai (période de paiement) et consommé en juillet (période d'utilisation). Dans ce cas également, la période d'acquisition fait foi: les prix entrent donc dans l'indice du mois durant lequel l'achat a lieu.

Ce concept a des implications pratiques importantes, puisque pour pouvoir l'appliquer il est nécessaire de définir le service de manière extrêmement précise. À titre d'exemple, le relevé des prix des voyages à forfait est présenté au chapitre 3.10.

2.3.5 Structuration et échantillonnage

Le relevé de prix est structuré à trois niveaux différents: au niveau régional, au niveau des points de vente et au niveau des produits.

À chacun de ces niveaux, un échantillon représentatif de la population totale est construit. À l'exception des loyers, on ne dispose pas d'une base de sondage fiable pour effectuer un tirage aléatoire, c'est pourquoi dans tous les autres domaines, l'échantillonnage est effectué par choix raisonné.

Régions de relevé de prix

Les relevés de prix sont effectués dans **11 régions** (voir G5) qui ont été choisies selon les critères suivants:

- une à trois régions de relevé sont choisies à l'intérieur des 7 grandes régions de la Suisse⁹;
- une seule région par canton est considérée;
- toutes les régions linguistiques sont représentées;
- les régions de relevé couvrent tout le territoire suisse; toutefois, les relevés de prix s'effectuent surtout dans les grands et moyens centres urbains, y compris leur agglomération. C'est en effet dans ces centres que les dépenses de consommation se concentrent.

Chaque région est pondérée sur la base des dépenses de consommation des ménages privés de l'EBM¹⁰ (même source que la pondération du panier-type).

⁹ Les grandes régions sont des territoires macrorégionaux créés en 1997 de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons statistiques régionales ou internationales. Il s'agit des régions suivantes: la région lémanique, l'espace Mittelland, la Suisse du Nord-Ouest, Zurich, la Suisse orientale, la Suisse centrale et le Tessin.

¹⁰ Le poids des régions est ajusté tous les 5 ans, soit à chaque révision. Afin de garantir la représentativité des résultats sur une relativement longue période et pour les régions de plus petite taille, la moyenne des données EBM 2016 à 2018 a été appliquée.

Points de vente

Dans chaque région sont choisis des points de vente offrant des produits inclus dans le panier-type. Sont représentés dans l'indice d'une part les points de vente les plus importants implantés sur tout le territoire helvétique et, d'autre part, des points de vente régionaux. Ces derniers sont choisis par les enquêteurs régionaux en accord avec l'OFS. Au total, environ **8000 points de vente**, gérances et propriétaires de logement en location compris, participent aux enquêtes successives. La plupart des commerces sont regroupés en canaux de distribution¹¹, eux-mêmes pondérés en fonction des dépenses de consommation des ménages privés.

L'échantillon de points de vente est actualisé en permanence, selon l'évolution des marchés.

Biens et services

Dans chaque point de vente sélectionné sont choisis, toujours de manière raisonnée, les produits dont l'évolution des prix entre dans le calcul de l'IPC. Ces produits sont définis par les variétés faisant partie du panier-type. Ils sont choisis par les enquêteurs régionaux et l'OFS. Ils doivent être vendus couramment et rester en rayon durant une période relativement longue afin de pouvoir suivre l'évolution de leur prix au fil des mois. Au total, environ 1,2 millions de prix sont relevés chaque année.

2.3.6 Périodicité de relevé et couverture temporelle

Depuis janvier 2008, les prix de la plupart des produits sont relevés **mensuellement**. Font exception :

- les biens et services dont on sait que les prix évoluent moins fréquemment. Ils sont relevés de façon trimestrielle (par exemple pour les loyers).
- les produits saisonniers pour lesquels les mois de relevé sont définis en fonction de la disponibilité des produits.
- les prix de certains produits, dont l'évolution est connue à l'avance et diffusée largement tels les services postaux et les transports publics, sont, eux, relevés de manière aperiodique.

À l'annexe 1 se trouve la périodicité détaillée de relevé de prix pour chaque groupe de produits.

Les prix des articles choisis sont relevés **durant les deux premières semaines du mois**. En raison de leur forte volatilité, les prix des produits pétroliers (mazout et carburants) sont relevés deux fois par mois (un jour fixe au début et au milieu du mois) alors que les prix des fruits et légumes et des tarifs aériens sont relevés pour une partie en première semaine et pour l'autre partie en deuxième semaine du mois.

¹¹ On distingue Migros, Coop, les magasins Discount, les grandes surfaces, les commerces spécialisés, la vente par correspondance, entre autres.

2.3.7 Organisation et techniques de relevé des prix

Organisation du relevé de prix

Le relevé des prix est scindé en deux catégories :

- un **relevé régional** est effectué dans les 11 régions sélectionnées. Il concerne avant tout les produits dont les prix se forment à l'échelle régionale, tels les produits frais et les produits pétroliers par exemple. Le relevé régional garantit la présence de points de vente régionaux dans l'échantillon, tels les boulangeries, les boucheries et les magasins spécialisés. Les enquêteurs du relevé régional relèvent également les prix de certaines grandes chaînes de distribution. Ces prix varient de façon identique au niveau national et peuvent donc être relevés dans n'importe quelle région. Le relevé régional est sous-traité depuis l'an 2000 à un institut de sondage privé qui dispose d'un réseau de quelque 40 enquêteurs régionaux qui relèvent les prix dans près de 1000 points de vente. Ces enquêteurs régionaux habitent dans leur région de relevé. Ils connaissent donc bien la structure commerciale régionale et les habitudes de consommation locales. Leur travail est régulièrement contrôlé par l'institut mandaté et par l'OFS. Par ailleurs, ils suivent une formation deux fois par année, ce qui permet d'améliorer continuellement la qualité de leur travail et d'uniformiser les pratiques en matière de relevé (surtout concernant les ajustements de la qualité).
- un **relevé centralisé** est effectué par les collaborateurs de l'OFS. Il concerne les groupes de biens dont les prix sont administrés ou semi-administrés (par exemple la santé, les transports publics), les produits dont les prix sont identiques dans toute la Suisse (par exemple, les télécommunications) ainsi que ceux de certaines grandes chaînes de distribution. L'OFS relève les prix dans plus de 7000 points de vente.

Techniques de relevé de prix

Différentes techniques de relevé de prix sont utilisées pour collecter les prix :

- la majeure partie des prix est relevée **sur le terrain** au moyen de tablettes tactiles qui permettent une plausibilisation des données au moment de leur saisie directement devant le rayon¹².
- les relevés de prix auprès des **grands distributeurs** sont en grande partie effectués à l'aide de **données scannées**¹³ depuis 2008 déjà. Le relevé par données scannées est géré par l'OFS.

¹² L'OFS a développé sa propre application pour le relevé de prix. Le code source est téléchargeable gratuitement sous <https://github.com/FSO-PRICES>

¹³ Il s'agit de données que les magasins saisissent à la caisse par lecture optique des codes-barres apposés sur les produits. Elles contiennent des informations très importantes pour la statistique des prix à la consommation et permettent d'améliorer sensiblement la qualité de l'indice. En effet, le chiffre d'affaires de chaque produit est connu, ce qui permet de choisir les articles les plus vendus selon des critères objectifs et de calculer le prix (moyenne des deux premières semaines du mois) effectivement payé par les consommateurs pour un article précis durant le mois en cours (compte tenu de toutes les actions, promotions, etc.). Pour davantage d'informations : Reto Müller, *Scanner data in the Swiss CPI: An alternative to price collection in the field*, Office fédéral de la statistique, 2010. Jean-Michel Zürcher, *Nouvelles expériences avec les données scannées dans l'IPC suisse*, Office fédéral de la statistique, 2012.

- le relevé des loyers s'effectue par **formulaire** que les participants au relevé peuvent compléter sur papier ou sur internet (eSurvey).
- enfin, de nombreux prix sont relevés par formulaire papier, par e-mail ou téléphone et par internet.

Les techniques de relevé de prix ont d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière lors de la révision 2020. De nouvelles techniques de relevé de prix ont notamment été introduites, comme par exemple le **webscraping** qui permet d'automatiser les relevés de prix sur internet en utilisant des robots ou encore un **échange automatisé de données** avec un certain nombre de gérances dans le cadre du relevé des loyers. En outre, le relevé par données scannées auprès de grands distributeurs a été étendu à une partie de l'assortiment non-food d'un des distributeurs partie au projet.

Synergies avec l'indice de prix à la production (IPP) et les indices de prix à la production de services (IPPS)

La révision 2020 aura été l'occasion de mettre en place davantage de synergies avec la production de l'indice des prix à la production et à l'importation. Une collaboration existait déjà, notamment pour le relevé des prix de l'électricité, du gaz ou des nuitées hôtelières.

Depuis quelques années déjà, l'IPP s'attache à développer des indices de prix à la production de services (IPPS) et a donc mis en place les relevés de prix nécessaires à leur publication. Nombre de ces services comprennent une part de relevé couvrant la consommation des ménages privés et entrent donc dans le champ d'application de l'IPC.

Profitant des travaux effectués par l'IPP, trois indices IPPS ont été intégrés dans le panier-type de l'IPC durant la révision 2020 :

- les transports fluviaux de passagers;
- la location de véhicules automobiles;
- les activités juridiques: cabinets d'avocats.

Ces indices sont calculés pour les besoins de l'IPP et sont repris directement dans l'IPC. Certaines adaptations de relevés ont néanmoins dû être effectuées par l'équipe IPP pour correspondre aux rythmes de production de l'IPC, en particulier pour la location de véhicules automobiles.

De plus, un quatrième indice a été introduit dans l'IPC, il s'agit des bateaux de plaisance importés, relevés dans le cadre de l'indice des prix à l'importation (IPI).

À noter que les synergies entre les différents indices de prix sont appelées à être développées ces prochaines années.

Pour davantage d'informations sur les indices de prix à la production de services: *Indices de prix à la production de services (IPPS), Bases méthodologiques*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2020

2.4 Les principes du relevé de prix

2.4.1 Principe de base du relevé de prix

Mesurer une évolution de prix implique de suivre au fil du temps, le prix d'un même article vendu par un même point de vente. À cette seule condition, il est possible de mesurer une évolution pure de prix, à savoir une évolution de prix qui n'est pas induite par un changement de qualité du produit ou par une évolution de la qualité du service proposé par le point de vente.

Afin de respecter ce principe, les enquêteurs de l'OFS et de la firme mandatée relèvent mois après mois les prix des articles sélectionnés lors de la période de base, dans les points de vente dans lesquels ils ont été relevés initialement.

Pour des produits relativement standard tels que les produits alimentaires, les produits de nettoyage ou encore les outils, ce principe est facilement applicable. Ces produits subissent peu de modifications et restent dans l'assortiment durant des années. Par contre, d'autres produits se modifient au fil du temps, s'améliorent en suivant les tendances de la mode et les avancées technologiques. C'est le cas des articles d'habillement, de l'électronique de loisirs ou encore des voitures neuves. Dans de tels cas, les nouveaux modèles remplacent les anciens. Afin de ne mesurer qu'une évolution pure de prix, il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure l'évolution de prix constatée entre les deux modèles est induite par une évolution de la qualité. C'est ce qu'on nomme ajustement de la qualité.

2.4.2 Ajustement de la qualité

Le traitement des changements qualitatifs ou ajustement de la qualité s'effectue selon les six méthodes suivantes :

- la **substitution directe**: cette méthode est utilisée lorsque l'ancien et le nouveau produit présentent des caractéristiques identiques ou très proches les uns des autres. Le nouveau produit remplace alors l'ancien et l'éventuelle différence de prix est prise en compte intégralement dans les calculs. Dans l'exemple ci-dessous, l'intégral de la hausse de prix de 30 ct. entre janvier et février 2021 est considéré comme du renchérissement.

Cette méthode est utilisée dans la plupart des groupes de produits.

Article/Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A	2.00	2.50	
Prix de B			2.80
Indice de prix	100	125	140

- le **chaînage par chevauchement**: cette méthode s'applique à des produits qui ont certes changé mais dont la fonction primaire reste la même. Pour utiliser cette méthode, l'ancien et le nouveau produit doivent se trouver simultanément sur le marché durant un mois au moins. La différence de prix constatée entre les deux est décomposée en une différence de qualité et une différence de prix. Seule la différence de prix est prise en compte dans les calculs. Dans l'exemple ci-dessous, la différence de prix en janvier est considérée comme une différence de qualité. La hausse de prix de 30 ct. entre janvier et février 2021 est décomposée en deux: 20 ct. est considérée comme une amélioration de la qualité et 10 ct. comme une augmentation de prix.

Cette méthode est essentiellement utilisée pour les articles relevés par données scannées, lorsque la comparaison directe ne peut pas être appliquée.

Article/ Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A	2.00	2.50	} Différence de qualité 2.70
Prix de B		2.80	
		———— } Différence de prix	
Indice de prix	100	125	129.63

- l'ajustement de qualité implicite par **imputation par la moyenne de classe** (bridged overlap): cette méthode consiste à imputer l'évolution de prix des articles de la même variété aux articles dont la qualité n'est pas comparable à celle des articles qu'ils remplacent.

Cette méthode est utilisée uniquement pour les articles d'habillement, lorsque la comparaison directe ne peut pas être appliquée.

Dans l'exemple ci-dessous, l'article A et l'article B, bien qu'ayant une fonction identique, sont de qualité différente.

On considère dès lors que l'évolution de prix entre les deux articles de janvier à février est la même que celles des autres articles appartenant à la même variété. Dans le cas présent, elle est de 5,66%. L'article B aurait donc coûté CHF 2.65 en janvier. La hausse de prix entre les deux articles A et B est alors décomposée en une évolution de qualité de 15 ct. et une évolution de prix de 15 ct.

Article/ Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Indice de la variété	100	100	105.66
Prix de A	2.00	2.50	—
Prix de B	—	(2.65)	2.80
			Différence de prix imputée 5,66%
Indice de prix	100	125	132.08

- la **méthode des options**: dans certains domaines, la différence de qualité peut être estimée directement sur la base des composants des produits. Elle est ensuite déduite du prix de sorte à ce que l'impact d'un changement qualitatif sur l'indice soit nul. Cette méthode est particulièrement adaptée au marché des voitures neuves, où les innovations techniques sont souvent introduites en tant qu'options, avant d'être proposées en tant qu'équipement standard.

Dans l'exemple ci-dessous, l'article B, dont on connaît le prix, possède des options, qui lui confèrent une valeur plus élevée que celle de l'article A. La valeur de ces options peut être estimée à 25 ct. Avec des options similaires, l'article A aurait donc coûté CHF 2.75 en janvier. La hausse de prix de 30 ct. entre janvier et février 2021 est décomposée en deux: 25 ct. sont considérés comme une amélioration de la qualité et 5 ct. comme une augmentation de prix.

Article/ Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A	2.00	2.50	} Différence de qualité 2.80
Prix de B		(2.75)	
		———— } Différence de prix	
Indice de prix	100	125	127.27

- l'ajustement de qualité explicite avec les **méthodes hédoniques**: cette méthode d'ajustement de la qualité permet d'évaluer les différences de qualité à l'aide d'une fonction hédonique. Celles-ci sont par la suite exclues de l'indice. Ces méthodes sont utilisées depuis 2011 pour l'ajustement de la qualité dans le domaine des PCs et pour l'indice des loyers. Dans l'exemple ci-dessous, l'article B ne possède pas les mêmes caractéristiques que l'article A. Une fonction hédonique qui permet d'estimer le prix des articles A et B à partir de leurs caractéristiques est utilisée pour mesurer la différence de qualité. Elle permet, entre autres, d'estimer le prix de l'article A en janvier 2021 si ce dernier avait possédé les caractéristiques que l'article B possède en février 2021, ce qui revient à estimer le prix de l'article B en janvier 2021. Ce dernier est estimé à CHF 2.90, ce qui correspond à une augmentation de la qualité de 16% par rapport à l'article A dont la valeur estimée des caractéristiques est moindre. Le prix estimé de l'article B en janvier est supérieur au prix réellement observé en février. Il en résulte une baisse de l'indice de 3,45% entre janvier et février 2021.

Article/ Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A	2.00	2.50	} Différence de qualité estimée 16%
Prix de B		(2.90)	
		————— } Différence de prix	
Indice de prix	100	125	120.69

- le **non remplacement**: finalement, si aucune des méthodes ci-dessus n'est applicable, la série de prix du produit qui a disparu (produit A) est arrêtée et une nouvelle série de prix démarre avec le nouveau produit (produit B). Aucune comparaison de prix n'est effectuée.

Article/Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A	2.00	2.50	–
Prix de B	–	–	2.80
Indice de prix A	100	125	
Indice de prix B			125

À noter enfin que le remplacement des produits et les ajustements de la qualité sont l'un des domaines les plus problématiques de la statistique des prix. Il est en effet très difficile de juger, en termes d'utilité, de la différence de qualité entre deux produits. Raison pour laquelle un soin particulier est donné aux plausibilisations et contrôles qualité des remplacements d'articles.

2.4.3 Traitement des observations manquantes

Divers produits accusent, pour des raisons naturelles et climatiques, des fluctuations saisonnières en matière de consommation. Parmi eux se trouvent en particulier les fruits et légumes et les articles d'habillement. Par exemple, on trouve difficilement des fraises ou des pêches en hiver; de même, les skis et accessoires ne se vendent qu'à partir du mois de novembre jusqu'à la fin de l'hiver. Ces produits ne se trouvant pas dans l'assortiment des commerces toute l'année, leurs prix ne peuvent pas être relevés chaque mois. Étant donné qu'il n'est pas souhaitable d'interrompre la série de prix, le dernier prix relevé est reporté

Imputation neutre

Une nouvelle méthode d'imputation des prix manquants est en cours de développement (2021). Cette méthode vise à rendre l'imputation des prix des produits manquants neutre sur l'évolution des indices des groupes de produits concernés. Ainsi, seuls les prix des produits présents sur le marché influencent l'évolution de prix mesurée. Dans la pratique, elle consiste à imputer aux produits manquants, l'évolution des indices au plus bas niveau d'agrégation, à savoir au niveau de la cellule de calcul formée par le canal de distribution et la région auxquels le point de vente dans lequel est relevé habituellement ce prix est attribué (voir G6). Compte tenu des challenges posés par son implémentation informatique, la date d'introduction n'est pour l'heure pas connue. En outre, les conditions de son implémentation feront l'objet d'une étude complémentaire durant la révision 2025.

En 2020 et 2021, cette méthode a été utilisée pour le traitement des prix manquants en raison de la pandémie de coronavirus dans les domaines suivants: habillement et chaussures, tarifs aériens, voyages à forfait, hôtellerie.

Exemple d'imputation neutre

Prix	Décembre 2020 (Base 100)	Janvier 2021
Prix d'une nuitée dans l'hôtel A, Grisons	150.00	135.00
Prix d'une nuitée dans l'hôtel B, Grisons	175.00	158.00
Indice des nuitées dans les Grisons basé sur les hôtels A et B	100.00	90.14
Prix d'une nuitée dans l'hôtel C, Grisons – manquant en janvier 2021	165.00	148.76
		Prix imputé = 165.00 x 0.9014
Indice total – Grisons	100.00	90.14

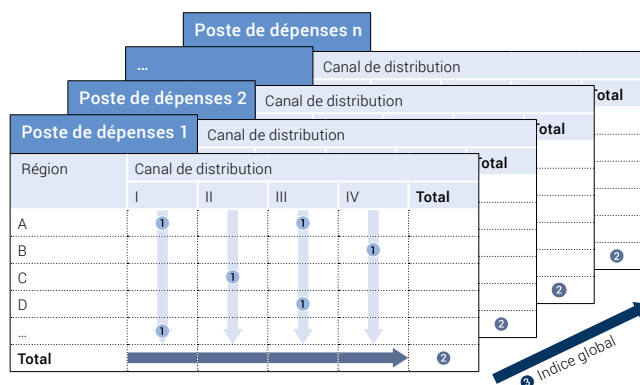
jusqu'à ce que l'article réapparaisse sur le marché. Cela signifie qu'en dehors des périodes de relevé, l'évolution des prix est nulle pour les produits manquants. Cette méthode a plutôt tendance à réduire la volatilité des résultats.

2.5 La méthode de calcul

Une fois les prix relevés et les ajustements de la qualité réalisés, les séries de prix sont converties en séries d'indices. Comment ce passage s'effectue-t-il? Comment les indices élémentaires sont-ils agrégés?

Comme le montre le graphique G6, les prix sont rattachés à trois niveaux pondérés: les régions, les canaux de distribution et les positions du panier-type.

Niveaux d'agrégation dans l'IPC

G6


Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

Chacune des cellules (1) contient des observations de prix non pondérées rattachées à une région, un canal de distribution et un poste de dépenses (par exemple les prix de la farine relevés à Neuchâtel dans les commerces spécialisés). La première étape d'agrégation, **l'agrégation de base**, consiste dans un premier temps à calculer des indices élémentaires pour chacune des observations de prix puis à les agréger dans le but d'obtenir un indice par cellule. Pour ce faire, la **moyenne géométrique (MG)** est utilisée:

$$MG = \left[\prod_{i=1}^n \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right) \right]^{\frac{1}{n}}$$

où:

n = nombre d'observations de prix

p_i^t = prix du bien i pendant le mois en cours

p_i^0 = prix du bien i pendant le mois de base

La moyenne géométrique est une moyenne très appréciée dans la statistique des prix car elle possède des propriétés mathématiques intéressantes, telle la propriété de transitivité¹⁴, très importante dans un contexte de chaînage (voir l'agrégation supérieure ci-dessous). De plus, les résultats qu'elle fournit tiennent compte d'une élasticité de substitution unitaire entre les produits contenus dans la cellule, ce qui est plus réaliste économiquement parlant que l'inélasticité traduite par la moyenne arithmétique de Carli¹⁵.

La deuxième étape d'agrégation, **l'agrégation intermédiaire**, consiste à agréger les indices obtenus lors de l'agrégation de base. Les régions puis les canaux de distribution sont agrégés en utilisant une moyenne arithmétique pondérée. On obtient alors un indice par poste de dépenses (par exemple, l'indice des prix de la farine):

$$I_i^t = \sum_{l,k=1}^{x,z} g_l \times g_k \times I_{lk,i}^t$$

où:

I_i^t = indice du poste de dépenses i en temps t

$I_{lk,i}^t$ = indice du poste de dépenses i en temps t dans le canal de distribution l et la région k

¹⁴ L'axiome de transitivité exige que l'on puisse calculer un indice entre T_0 et T_n en passant par les périodes intermédiaires T_{n-1} , T_{n-2} , T_{n-3}

¹⁵ La moyenne arithmétique de Carli ou moyenne des rapports de prix (MRP) consiste à calculer un indice pour chaque série de prix et à agréger arithmétiquement ces indices. Cette méthode accorde la même importance à chaque variation de prix.

$$MRP = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{p_i^t}{p_i^0}$$

g_l = pondération attribuée au canal de distribution l ($l=1, \dots, x$)

g_k = pondération attribuée à la région k ($k=1, \dots, z$)

La troisième et dernière étape d'agrégation, **l'agrégation supérieure**, permet de calculer l'IPC au niveau du total. L'indice de chaque poste de dépenses, obtenu lors de la deuxième étape d'agrégation, est pondéré par le poids respectif de ceux-ci dans le panier-type. L'agrégation de ces indices pondérés donne hiérarchiquement un indice de prix par groupe de produits, par groupe principal puis l'indice au niveau du total. La formule de calcul utilisée pour cette agrégation est celle de Lowe (dérivée de la formule de Laspeyres):

$$I_{LO}^t = \sum_{j=1}^n g_j^{ob} I_j^t$$

où:

$$g_j^{ob} = \frac{q_j^b p_j^0}{\sum_{j=1}^n q_j^b p_j^0} \quad \text{et} \quad I_j^t = \frac{p_j^t}{p_j^0}$$

g_j^{ob} = poids du bien j dans la période de base

I_j^t = indice du bien j (respectivement du poste de dépenses j) du mois sous revue t

q_j^b = quantité du bien j relevée pendant la période de base (année $t-2$)

p_j^0 = prix du bien j pendant la période de base (décembre $t-1$)

$q_j^b p_j^0$ = dépense pour le bien j pendant la période de base (décembre $t-1$)

p_j^t = prix du bien j pendant le mois sous revue t

Dans un contexte classique de Laspeyres, la pondération est maintenue constante sur une relativement longue période. Or, en réalité, la structure de consommation des ménages évolue de manière sensible d'année en année. Afin de prendre en compte cette évolution, la formule de **l'indice-chaîne selon la formule de Lowe** est utilisée depuis décembre 2001. Un indice-chaîne de Lowe est une série d'indices directs de Laspeyres dont la pondération est mise à jour annuellement et dont les résultats sont chaînés les uns aux autres afin de produire de longues séries d'indices:

$$I_{T,m/0}^{LO} = I_{T,m/T-1,b}^L \times I_{T-1,m/T-2,b}^L \times \dots \times I_{2,b/1,b}^L \times I_{1,b/0}^L \times \frac{1}{100^{n-1}}$$

où :

$I_{T,m/0}^{LO}$ = Indice-chaîne du mois m de l'année T par rapport à la période de base

$I_{T,m/T-1,b}^L$ = Indice de Laspeyres du mois m de l'année T par rapport au mois de référence b de la période la plus actuelle (décembre T-1)

T = année de référence

b = mois de référence (constant)

n = nombre de maillons

Les poids sont actualisés chaque année en décembre (représentant le «b» dans la formule ci-dessus), depuis 2001 (voir chapitre 2.2.2).

L'utilisation du chaînage permet donc de mettre à jour annuellement les poids du panier-type et d'intégrer relativement rapidement les évolutions de structure de consommation des ménages privés, assurant ainsi une meilleure représentativité des résultats.

3 Zoom sur des indices spécifiques¹

3.1 L'indice des loyers

3.1.1 Champ d'application

L'indice des loyers (IDL) mesure le renchérissement des logements loués de manière permanente à des fins d'habitation sur le territoire suisse. Il n'a pas pour but de mesurer la rentabilité des placements immobiliers des investisseurs institutionnels, ni de rendre compte uniquement de l'évolution des loyers des nouveaux logements ou de celle des logements actuellement disponibles sur le marché. L'échantillon de l'IDL doit ainsi comprendre des logements qui sont représentatifs du parc locatif total en Suisse (nouveaux et anciens bâtiments, nouveaux et anciens baux, logements loués par des bailleurs privés ou institutionnels).

Son poids de quelque 16% en fait le sous-indice le plus important de l'IPC.

3.1.2 Principe du panel rotatif et taille de l'échantillon

Afin de prendre en compte l'évolution du marché locatif et plus spécialement la construction de nouveaux logements, l'échantillon de l'IDL se base sur un panel rotatif dont un huitième est renouvelé chaque trimestre. Il comporte près de 10 000 logements au total.

3.1.3 Principe de la stratification ex post et pondération des cellules

Le marché du logement est particulier; il ne fonctionne pas comme les marchés des autres produits contenus dans le panier-type de l'IPC. Chaque logement est en soi un bien «unique», de par sa taille, son âge ou sa situation. De plus, le parc locatif ne reste pas constant au fil du temps: de nouveaux logements sont construits, certains sont rénovés et d'autres subissent l'effet du temps.

Pour mesurer l'évolution des loyers de manière judicieuse, une stratégie de stratification ex post est appliquée. Afin de créer des groupes de logements aussi homogènes que possible, l'IDL est structuré selon les grandes variables ayant une influence déterminante sur le niveau des loyers, à savoir le nombre de pièces et l'âge du bâtiment. Une matrice de 24 cellules (T1) est ainsi

déterminée sur la base de 6 catégories pour le nombre de pièces (1 à 6 pièces) et 4 pour l'âge du bâtiment (0 à 5 ans, 6 à 10 ans, 11 à 20 ans, plus de 20 ans).

Chaque cellule se voit attribuer un poids fonction de son importance dans les dépenses des ménages en matière de logement. La pondération des cellules à partir de 2021 a été calculée sur la base du relevé structurel du recensement fédéral de la population 2016. L'indice total est calculé par l'agrégation des 24 cellules à l'aide de leurs poids respectifs.

Matrice de stratification ex post et pondération des cellules de l'IDL

T1

		0–5 ans	6–10 ans	11–20 ans	>20 ans
Nombre de pièces	1	0,110%	0,067%	0,100%	3,489%
	2	1,538%	0,586%	0,716%	12,513%
	3	3,285%	1,810%	1,985%	28,031%
	4	3,303%	2,497%	3,141%	24,411%
	5	0,821%	0,751%	1,214%	7,208%
	6	0,140%	0,145%	0,282%	1,857%

Source: OFS – Indice des loyers, 2021

© OFS 2022

Cette stratégie de stratification ex post est assez répandue dans la statistique internationale et donne des résultats assez proches des méthodes hédoniques, pour autant que les caractéristiques de stratification ex post exercent un effet véritable sur le niveau des loyers.

3.1.4 Tirage de l'échantillon

L'IDL est le seul indice partiel de la statistique des prix à la consommation se basant sur un échantillon aléatoire. Le tirage du huitième de l'échantillon qui remplace chaque trimestre les logements éliminés est effectué sur la base d'un cadre de sondage spécialement conçu par l'OFS pour les besoins de l'IDL. Celui-ci est dérivé du SRPH² qui se base à son tour sur les données des registres des habitants et sur les données du registre des bâtiments et des logements.

¹ Des fiches signalétiques se rapportant à chacun des sous-indices présentés dans ce chapitre se trouvent à l'annexe 2.

² *Stichprobenrahmen für Personen- und Haushaltserhebungen* – Cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population

Le tirage de l'échantillon de l'IDL est stratifié selon l'âge du bâtiment et le nombre de pièces du logement. Ce tirage stratifié permet de mieux représenter les différentes catégories de logements, en particulier les logements récents ayant un petit nombre de pièces qui sont relativement rares sur le marché, et de prendre en compte leur taux de réponse spécifique. Cela évite d'avoir des cellules très peu peuplées dans la matrice de stratification ex post. Un poids d'échantillonnage tient compte du processus de tirage et de la non-réponse liée à l'enquête.

3.1.5 Déroulement de l'enquête

Le relevé des loyers est effectué chaque trimestre par écrit ou online auprès des bailleurs. Ces derniers sont préférés aux locataires comme répondants à l'enquête car ils disposent d'informations précises sur les logements qu'ils louent, sont généralement mieux équipés administrativement et ont l'habitude de participer au relevé des loyers. De plus, ils permettent de relever l'évolution du loyer lors de changements de locataires.

Les données relevées lors de l'enquête sont non seulement les indications de loyer (loyer brut, charges, loyer net, loyer forfaitaire), mais également les caractéristiques du bail (durée de location, changements de locataire, type de bail, raisons de réajustement du loyer), des indications structurelles sur le logement (type de bâtiment, nombre de pièces, surface, année de construction, étage, rénovations) et le type de propriétaire du logement.

Chaque trimestre, un huitième de l'échantillon est renouvelé. Ce renouvellement est réalisé dans une phase préliminaire dénommée «screening». Cette première phase d'enquête est effectuée auprès des locataires. En l'absence de sources d'informations adéquates, celle-ci est nécessaire pour filtrer les logements n'entrant pas dans le cadre de l'enquête – à savoir principalement les logements en propriété – et pour obtenir l'adresse du bailleur. Suite au screening, une «première enquête» est effectuée auprès du bailleur. Lors de celle-ci, le bailleur doit remplir un formulaire détaillé et indiquer, en plus du loyer, toutes les caractéristiques du logement. Pour la partie des logements se trouvant déjà dans l'enquête au trimestre précédent, une «enquête de suivi», plus courte, est effectuée afin de saisir les éventuels changements intervenus par rapport aux indications récoltées lors de la période précédente.

Afin d'améliorer le taux de réponse, chaque phase de l'enquête est suivie d'un rappel. Pour le screening, un premier rappel écrit est envoyé aux locataires, suivi par un deuxième rappel, si nécessaire. Depuis le mois de novembre 2020, le deuxième rappel est effectué par écrit et remplace le rappel téléphonique introduit en 2010. Ce changement de technique est motivé par la difficulté croissante d'atteindre les ménages privés via leur téléphone fixe en raison d'une baisse continue des raccordements. Pour la première enquête et l'enquête de suivi, seul un rappel écrit est envoyé.

Avec le renouvellement d'un huitième de l'échantillon, la phase de screening, la première enquête, l'enquête de suivi, les travaux de contrôle et le calcul des résultats, le processus de production de l'IDL est relativement long. Trois mois sont nécessaires entre l'initialisation d'une nouvelle enquête et la fin de celle-ci.

Transmission automatique de données pour le relevé des loyers

Dans le cadre de la révision 2020 un projet de transmission automatique de données entre l'OFS et les bailleurs professionnels a été lancé, en collaboration avec le producteur d'un software de gestion des biens immobiliers utilisé par une partie des gérances immobilières présentes dans l'échantillon. Ce projet vise, d'une part, à moderniser les techniques de relevé et, d'autre part, à réduire la charge des bailleurs professionnels. Grâce à ce projet les données du relevé des loyers pourront à l'avenir être transmises au moyen de fichiers XML via un échange sécurisé asynchrone de données (sedex).

3.1.6 Ajustement de la qualité

Du fait de l'utilisation d'un panel rotatif dont un huitième est remplacé chaque trimestre, l'ajustement de la qualité peut être vu sous deux angles différents.

Le premier angle concerne les appartements restant dans l'échantillon d'une période à l'autre. Pour ceux-ci, aucun ajustement de la qualité n'est effectué. Si tel avait été le cas jusqu'à fin 2005 sur la base des rénovations effectuées, cette opération a été abandonnée début 2006. En effet, le lien entre rénovations et niveau du loyer n'était pas évident. Une étude interne a démontré que des logements rénovés peuvent être moins chers que des logements non rénovés de même taille et que les rénovations n'ont pas pour but de rajeunir un logement mais plutôt de le maintenir en état afin de pouvoir continuer à le louer.

Par contre, un ajustement de qualité est effectué lors de la rotation de l'échantillon, à savoir quand les appartements sortant de l'échantillon sont remplacés par des logements nouvellement intégrés. L'application d'une stratégie de stratification ex post simple lors du tirage de nouveaux logements ne parvient pas à éliminer tous les effets liés aux différences de qualité. Elle ne tient, en effet, pas compte de toutes les variables susceptibles d'avoir une influence sur les prix. De par ce phénomène, les caractéristiques des logements qui entrent et sortent d'une cellule peuvent être ainsi sensiblement différentes (surface, localisation, vue, etc.).

Pour remédier à ce problème, une procédure d'ajustement de la qualité a été introduite lors de la révision 2010. Celle-ci se base sur le calcul de loyers estimés à l'aide d'un modèle hédonique pour les appartements entrant et sortant de l'échantillon. Le modèle utilisé jusqu'en 2020 avait été développé par une institution spécialisée dans la recherche sur le marché immobilier helvétique. Il a été remplacé par un modèle développé par l'OFS dans le cadre de la révision 2020.

Mise à jour du modèle hédonique durant la révision 2020

Le nouveau modèle hédonique des loyers a été calculé avec les données de l'indice des loyers de 2014 à 2018, enrichies par des données géolocalisées. Des milliers de modèles combinant les différentes variables disponibles sous différentes formes (catégorisation ou transformation) ont été testés et évalués au moyen de plusieurs indicateurs et de la validation croisée. Les modèles les plus prometteurs ont été retravaillés manuellement quant au choix et à la forme des variables incluses, et des essais supplémentaires ont été effectués concernant le traitement des observations influentes et le choix de la période d'estimation. Les résultats ont été expertisés par un spécialiste international.

Les variables du modèle final concernant la structure du logement sont l'âge, le nombre de pièces, la surface habitable, l'étage, le type d'habitation (bâtiment à plusieurs logements ou maison individuelle), l'inclusion dans le loyer net d'une place de parc intérieure, et la structure du logement (logement standard, duplex ou attique).

Les données relatives au contrat de bail incluses dans le modèle sont l'année de conclusion du bail en cours, l'année de relevé du loyer, le statut de location (logement de coopérateur ou subventionné; réduction de loyer due à une relation de parenté ou d'amitié entre locataire et bailleur; réduction de loyer en raison d'un travail de conciergerie; autre), et le type de propriétaire (particulier; caisse de pension, assurance ou fonds de placements; coopérative; pouvoirs publics; société immobilière ou de construction; autre).

Les variables géolocalisées incluses dans le modèle sont liées à chaque bâtiment grâce au numéro d'identification fédéral de bâtiment (EGID). Les caractéristiques de la commune où est situé le logement inclus dans le modèle, aussi appelées macrolocalisation, sont le canton où est située la commune, le type de commune selon une typologie à neuf modalités, le temps de trajet en transport individuel motorisé vers la ville-centre la plus proche (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Zurich), le taux de résidences secondaires et la charge fiscale. Pour finir, les caractéristiques du lieu où est situé le bâtiment au sein de la commune incluse dans le modèle, aussi appelées microlocalisation, sont le bruit du trafic routier, ferroviaire et aérien, la qualité de desserte par les transports publics, la proximité d'un lac ou d'une ligne à haute tension, le potentiel de vue sur les montagnes ou les lacs, et enfin la pente du terrain.

La part de variance présente dans les loyers expliquée par le modèle est de 79%, et l'erreur absolue moyenne entre le loyer effectivement observé et le loyer prédit par le modèle se monte à 197 CHF. Des informations détaillées sur les données, la méthodologie et les résultats du modèle sont disponibles sur le site internet de l'OFS. Par rapport au modèle hédonique des loyers utilisé jusqu'en 2020, le nouveau modèle se base sur des données plus récentes, inclut des variables additionnelles (p. ex. statut de location) et offre un meilleur pouvoir explicatif que le modèle précédent (+13% de variance des loyers expliquée).

3.1.7 Traitement des loyers forfaitaires

Le calcul de l'indice des loyers se base sur le loyer net (sans charges). Cependant, environ 12 % des bailleurs ne sont pas en mesure d'indiquer le loyer net et les charges, mais uniquement un loyer forfaitaire.

Pour résoudre ce problème, un modèle pour l'imputation de loyers nets a été développé et implémenté durant la révision 2015. Il permet de convertir les quelque 12 % de loyers forfaitaires communiqués chaque trimestre en loyers nets estimés.

La méthode appliquée repose sur le regroupement des loyers nets observés au sein de classes homogènes et sur l'estimation de rapports entre le loyer net et le loyer total pour chacune d'elles. Chaque trimestre, les loyers forfaitaires nouvellement annoncés ou ceux pour lesquels une évolution est constatée se voient imputer le rapport entre le loyer net et le loyer total de la classe à laquelle ils appartiennent. L'impact de ce traitement sur les résultats de l'indice des loyers reste très limité.

3.1.8 Calcul de l'IDL

Principe

Chaque loyer observé est attribué à une cellule de la matrice de stratification ex post. Pour chaque cellule, deux indices partiels sont calculés: un pour la partie panel, c'est-à-dire les observations présentes lors de la période actuelle et lors de la période précédente et un pour la partie rotation, c'est-à-dire les observations qui entrent et sortent du panel. Ces deux indices sont agrégés afin de déterminer l'indice global de la cellule.

Les indices des différentes cellules sont ensuite agrégés à l'aide de leur pondération respective. Le résultat obtenu représente l'évolution des loyers par rapport au trimestre précédent. On chaîne finalement ce résultat à l'indice total chaîné du trimestre précédent afin d'obtenir, sur la base de décembre 2020=100, l'indice des loyers chaîné pour le trimestre actuel.

Répartition des observations d'une cellule en deux domaines

En t, la cellule est subdivisée en deux: La partie B contient les observations qui se trouvaient déjà dans l'échantillon au trimestre précédent (enquête de suivi). La partie C englobe les logements qui viennent d'être tirés. En t-1, la cellule se compose de logements qui participeront à l'enquête pour au moins un trimestre encore (partie B) et de logements qui y participent pour la dernière fois (partie A).

Subdivision d'une cellule pour le calcul de l'IDL G7

	Période précédente t-1	Période actuelle t
Logements présents en t-1 uniquement	A	
Logements présents en t-1 et en t	B	B
Logements présents en t uniquement		C

Source: OFS – Indice des loyers

© OFS 2022

Indice de la partie B

Le calcul s'effectue sur la base d'un rapport de moyennes géométriques pondérées et se limite aux observations de la partie B. Aucun ajustement de la qualité n'est effectué.

$$L_B^t = \frac{\tilde{x}_B^t}{\tilde{x}_B^{t-1}} \cdot 100 = \frac{\left(\prod_{i=1}^{n_B^t} (x_{iB}^t)^{p_i^t} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^t}}}{\left(\prod_{i=1}^{n_B^{t-1}} (x_{iB}^{t-1})^{p_i^{t-1}} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^{t-1}}}} \cdot 100$$

où:

L_B^t = Indice de la partie B en période t, en comparaison avec la période précédente

$\tilde{x}_B^t$ = Moyenne géométrique des loyers de la partie B en période t

n_B^t = Nombre d'observations dans la partie B en période t

$x_{iB}^t, i = 1, \dots, n_B^t$ = Observations relevées (loyers) en période t pour la partie B

$p_i^t, i = 1, \dots, N^t$ = Poids de l'observation i en période t. Il s'agit du poids d'échantillonnage corrigé de la non-réponse

Calcul de l'indice C/A

Les loyers estimés issus du modèle hédonique permettent de calculer la relation entre le loyer moyen estimé de la partie C et le loyer moyen estimé de la partie A.

$$\hat{g}^t = \frac{\hat{x}_C^t}{\hat{x}_A^{t-1}} = \frac{\left(\prod_{i=1}^{n_C^t} (\hat{x}_{iC}^t)^{p_i^t} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^t}}}{\left(\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (\hat{x}_{iA}^{t-1})^{p_i^{t-1}} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^{t-1}}}}$$

où:

$\hat{g}^t$ = Relation entre les loyers estimés du domaine C en période t et les loyers estimés du domaine A en période t-1

$\hat{x}_C^t$ = Moyenne géométrique des loyers estimés du domaine C en période t

$\hat{x}_A^{t-1}$ = Moyenne géométrique des loyers estimés du domaine A en période t-1

Cette relation décrit l'évolution de la qualité à prix constants depuis le trimestre précédent. Dans ce sens, elle constitue un facteur de correction permettant de prendre en compte l'évolution de la qualité entre les deux trimestres. Les loyers en t-1 peuvent ainsi être corrigés de façon à ce que leur qualité sous-jacente soit comparable avec celle du domaine C. Un indice avec ajustement de la qualité peut ainsi être calculé pour les deux parties, C et A.

$$L_C^t = \frac{\tilde{x}_C^t}{\tilde{x}_A^{t-1} \cdot \hat{g}_c^t} \cdot 100 = \frac{\left(\prod_{i=1}^{n_C^t} (x_{iC}^t)^{p_i^t} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^t}}}{\left(\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (x_{iA}^{t-1})^{p_i^{t-1}} \right)^{\frac{1}{\sum_i p_i^{t-1}}} \cdot \hat{g}_c^t} \cdot 100$$

où:

$\tilde{x}_C^t$ = Moyenne géométrique des loyers observés du domaine C en période t

$\tilde{x}_A^{t-1}$ = Moyenne géométrique des loyers observés du domaine A en période t-1

L_C^t = Indice du domaine C en période t, en comparaison avec le domaine A en période t-1

Calcul de l'indice de la cellule

L'indice de la cellule est calculé à l'aide d'une moyenne arithmétique pondérée des deux sous-indices pour les parties B et C/A; les poids résultent du nombre d'observations respectif.

$$L^t = \frac{n_B}{n_B + n_C} \cdot L_B^t + \frac{n_C}{n_B + n_C} \cdot L_C^t$$

où :

L^t = Indice global d'une cellule pour la période t

n_B n_C = Nombre d'observations dans les parties B, C

Indice total et chaînage

L'indice total représente l'évolution des loyers entre la période t-1 et t (indice non chaîné). Il est défini par l'agrégation arithmétique des indices des différentes cellules à l'aide de leur pondération respective.

$$I_{nc}^t = \frac{\sum_i (L_i^t \cdot PC_i)}{\sum_i PC_i}$$

où :

I_{nc}^t = Indice des loyers non chaîné de la période t

L_i^t = Indice de la période t pour la cellule i

PC_i = Poids de la cellule i

L'indice chaîné de la période t est finalement obtenu en chaînant l'indice non chaîné avec l'indice chaîné de la période t-1.

$$I_c^t = \frac{I_c^{t-1} \cdot I_{nc}^t}{100}$$

où :

I_c^t = Indice des loyers chaîné de la période t

I_c^{t-1} = Indice des loyers chaîné de la période t-1

I_{nc}^t = Indice des loyers non chaîné de la période t

3.2 Les logements occupés par leur propriétaire

Les propriétaires, qui occupent leur propre logement, l'utilisent au fil du temps tout comme le font les locataires avec le logement qu'ils louent. Il n'existe toutefois aucun prix du marché pour les logements occupés par leur propriétaire. C'est pourquoi on part de l'hypothèse que l'évolution de prix des logements occupés par leur propriétaire correspond à l'évolution de prix des logements en location (approche de l'équivalence locative).

Jusqu'en 2015, l'évolution de l'indice des loyers était imputée aux logements occupés par leur propriétaire. En 2016, une équivalence locative améliorée a été introduite. Un indice spécifique pour les logements occupés par leur propriétaire (LOP) est depuis publié. Les loyers du logement se composent donc depuis 2016 de deux sous-indices : l'indice des loyers et l'indice imputé pour les logements occupés par leur propriétaire.

Cet indice est calculé sur la base de la propre structure de marché des logements occupés par leur propriétaire (source : enquête de structure 2016). Les logements les plus grands ont ainsi une influence plus importante dans l'indice des loyers imputés (voir T2, pour comparaison voir T1, poids des cellules dans l'IDL). De plus, les logements avec des statuts de location particuliers (logements subventionnés, logements de coopérateur ou logements avec un loyer réduit en raison d'un lien de parenté) ne sont pas pris en compte pour l'imputation.

Poids des cellules dans l'indice LOP T2

		0-5 ans	6-10 ans	11-20 ans	>20 ans
Nombre de pièces	1	0,0115%	0,0073%	0,0140%	0,1554%
	2	0,1287%	0,0648%	0,2328%	1,3033%
	3	1,4008%	0,7453%	1,3777%	6,4728%
	4	4,3962%	3,1814%	5,1143%	17,7630%
	5	4,9680%	4,1480%	6,1680%	20,4584%
	6	2,7468%	2,2671%	3,5766%	13,2978%

Source: OFS – Indice des prix à la consommation, 2021

© OFS 2022

À l'exception du poids des cellules et des logements avec des statuts de location particuliers, l'indice des loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire repose sur les mêmes données que celles de l'indice des loyers. La méthode de calcul est également analogue à celle de l'indice des loyers. La publication des deux indices permet une différenciation transparente entre les loyers effectivement relevés pour l'indice des loyers et les données imputées pour l'indice des loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire.

Durant les 5 dernières années, les différences entre les deux indices sont restées limitées. Dans la mesure où l'évolution de prix des grands appartements était moins prononcée, l'indice des loyers imputé pour les logements occupés par leur propriétaire a légèrement moins augmenté que l'indice des loyers sur la période 2015-2020.

Pourquoi avoir choisi l'équivalence locative pour le traitement des logements occupés par leur propriétaire ?

L'approche de l'équivalence locative est utilisée dans l'IPC suisse depuis des décennies. L'approche suppose qu'à long terme, l'évolution des prix des logements occupés par leur propriétaire correspond à celle des loyers des logements en location. Ainsi, l'évolution des loyers est imputée pour mesurer l'évolution du prix payé pour l'utilisation des logements occupés par leur propriétaire, qui lui n'est pas mesurable directement.

Cette approche est particulièrement adaptée au marché suisse, puisque plus de 60% des ménages sont locataires. Le marché locatif est liquide, diversifié, relativement peu réglementé et satisfait aux besoins d'une très grande partie de la population. Ainsi, l'observation du marché locatif donne une bonne idée de l'évolution du marché des logements dans son ensemble. L'équivalence locative est utilisée, par exemple, en Allemagne et aux Etats-Unis, comme dans bon nombre d'autres pays.

Différentes alternatives ont été examinées par le passé, et toutes ont été jugées peu satisfaisantes ou impossibles à introduire :

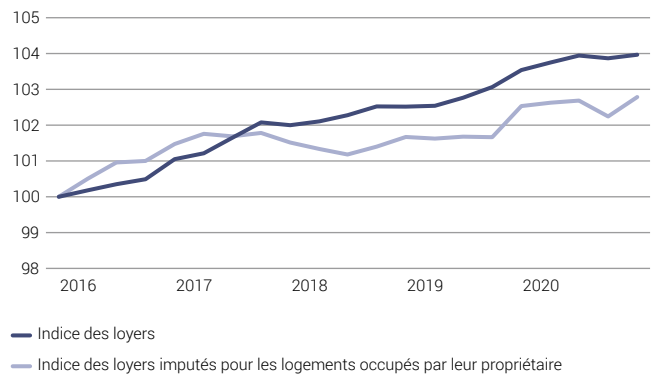
- *La non prise en compte des logements occupés par leur propriétaire de l'indice*: Cette solution diminuerait le poids de l'habitation dans l'IPC et exclurait une partie importante des dépenses de consommation de l'indice. Cette approche est utilisée actuellement par Eurostat et l'IPCH. Elle est aussi utilisée pour l'indice des prix à la consommation en France.
- *L'approche du coût de l'utilisation* mesure l'évolution du coût pour le financement, la dépréciation, l'entretien, les assurances et taxes et les coûts d'opportunité.
- *L'approche par les paiements* relève les paiements effectués pour l'acquisition, le financement, l'amortissement et l'entretien d'un bien immobilier. Cette approche est en contradiction avec la notion de consommation utilisée pour l'IPC.
- Finalement, *l'approche de l'acquisition nette* traite les biens immobiliers d'habitation comme les autres biens durables (voitures, réfrigérateurs): Le prix d'acquisition net est relevé pour calculer l'indice. Cette approche ne correspond pas au concept de consommation tel qu'il est défini par la comptabilité nationale.

Si l'indice des prix de l'immobilier (IMPI) publié depuis 2019 ouvre de nouvelles possibilités, à court terme, l'équivalence locative reste la seule méthode envisageable pour prendre en compte l'évolution des prix des logements occupés par leur propriétaire.

Indice des loyers et indice des loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire

G 8

Indice: novembre 2015 = 100



Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

3.3 L'entretien du logement et la conciergerie

Depuis 2016, l'OFS publie un indice de prix dans le domaine de l'entretien du logement et de la conciergerie, qui enregistre l'évolution des prix pour la conciergerie, l'entretien des ascenseurs, le nettoyage des parties communes, l'entretien des jardins et le ramonage des cheminées. Il s'agit de services qui sont facturés à la fois pour les appartements loués et les PPE, généralement dans le cadre du décompte de charges. Les ménages privés dépensent plus de 2 milliards de francs par an pour ces services.

La conciergerie en est de loin l'élément le plus important. Pour le relevé de prix, l'OFS utilise une base de données privée afin de minimiser la charge de travail des répondants et d'utiliser autant que possible les sources de données existantes. La base de données couvre 1600 propriétés sous gestion et environ 22 000 logements. Les petits mandats comme les grands sont couverts, dans toute la Suisse. Le relevé est basé sur une exploitation des décomptes de charges de 12 mois consécutifs. Cette exploitation se fonde sur l'ensemble des coûts d'exploitation (charges du propriétaire et du locataire) encourus pour la conciergerie dans des biens immobiliers comptant une part importante de logements.

Seuls les mandats dont les paramètres quantitatifs n'ont pas changé de manière significative depuis l'année précédente sont inclus. Les mandats avec, par exemple, des surfaces gérées qui ont évolué sont exclus. Ceci afin de s'assurer que la comparaison des coûts de conciergerie enregistrés avec ceux de l'année précédente montre des changements de prix réels et non une évolution des quantités dans la définition du mandat.

Le relevé de prix de l'entretien des ascenseurs est réalisé de manière similaire. Il y a cependant beaucoup moins de données disponibles à exploiter. Pour l'entretien des jardins, un relevé en ligne est réalisé annuellement, et pour les services de nettoyage, l'IPC utilise les relevés IPP correspondants.

Comme les décomptes de charges sont effectués une fois par an, l'enquête et la publication de l'indice dans le domaine de l'entretien du logement et de la conciergerie ont également lieu une fois par an.

3.4 Les taxes pour la fourniture du logement

Dans le domaine des taxes pour la fourniture du logement, des prix sont relevés pour l'élimination des déchets, pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées. Depuis 2016, les résultats de ces trois domaines sont présentés séparément; auparavant, seuls les résultats de l'ensemble des taxes pour la fourniture du logement étaient publiés.

Trois types de ménages, pour lesquels les charges correspondantes sont enregistrées, ont été définis pour les besoins du relevé de prix. La définition de types de ménages est appropriée dans ce domaine car tant l'occupation que les caractéristiques du logement et du bâtiment peuvent avoir une influence sur les taxes perçues. Dans le cadre de la révision 2020 de l'IPC, les types de ménages ont été adaptés autant que possible à la réalité d'aujourd'hui (T3). En outre, un certain nombre de variables supplémentaires sont désormais définies afin de permettre la prise en compte des taxes de base. Grâce à ces informations, la majorité des taxes perçues par les communes peuvent être enregistrées.

Compte tenu de la diversité des formes d'organisation et des réglementations communales, il n'est toutefois pas possible de saisir tous les détails des taxes possibles. Par exemple, les taxes pour le traitement des déchets verts ne sont pas prises en compte. Ces taxes ne sont pas facturées séparément partout, et n'ont donc pas un poids très important (par rapport à la taxe au sac et à la taxe de base). Dans le domaine de l'évacuation des eaux usées, les taxes pour l'évacuation des eaux urbaines ne sont prises en compte que pour une zone proche du centre; la saisie

complète des taxes par zone irait trop loin pour les besoins du relevé de prix. Enfin, les taxes uniques de raccordement ne font pas partie des dépenses de consommation, mais sont des investissements, et ne sont donc pas relevées. Les prix des services qui sont financés par des impôts ne sont pas non plus inclus dans l'indice (élimination des déchets à Genève).

Les ajustements dans ce domaine étant rares et généralement effectués par année civile, les prix ne sont relevés qu'une fois par an. En règle générale, les tarifs des taxes sont accessibles au public. Ils sont donc relevés via Internet. Les frais facturés aux résidents ou à leurs propriétaires sont pris en compte. Dans ce dernier cas, ils sont facturés aux locataires via le décompte de charges. Dans la plupart des cas, les communes perçoivent une taxe annuelle de base et une taxe basée sur la consommation. Pour le relevé des prix, l'OFS calcule les coûts résultant de ces deux tarifs pour les trois types de ménages et les additionnent pour déterminer les dépenses totales par type de ménages. L'indice de prix correspondant résulte du rapport de cette valeur avec celle de l'année précédente.

Les services pour la fourniture de logements sont généralement assurés par les communes. En conséquence, les taxes doivent également être enregistrées au niveau communal. Toutefois, les taxes perçues par les associations de communes, les entreprises publiques et les cantons sont également prises en compte. Pour ce faire, un échantillon comprenant les 50 communes les plus peuplées a été défini. Globalement, l'IPC couvre donc ainsi bien plus de 30% des taxes payées en Suisse pour la fourniture du logement.

Types de ménages pour la fourniture du logement

T3

Types de ménages pour la fourniture du logement	1	2	3
Nombre de personnes dans le ménage	1	2	4, dont 2 enfants
Statut d'occupation du logement	Location	Location	Propriété
Logement			
Nombre de pièces	3	4	5
Surface m ²	79	106	137
Nombre de sacs à ordures de 35l	41	82	164
Nombre de sacs à ordures de 60l	3	6	12
Consommation d'eau m ³ / année	52	104	208
Bâtiment			
Nombre de logements	12	5	1
Surface de plancher brute, m ²	1188	665	171
Volume du bâtiment, SIA m ³	4396	2461	633
Superficie du terrain m ²	1200	900	500
Surfaces imperméabilisées, m ²	597	499	186
Diamètre du compteur, mm	25	20	20
Charge nominale du compteur d'eau m ³ / h	7	5	5
Diamètre nominal de l'alimentation en eau	1"	3/4"	3/4"
Débit volumique de pointe, l / min	117	83	83
Valeur d'assurance du bâtiment, CHF	4 000 000	2 250 000	600 000

Source: OFS – Indice des prix à la consommation, 2021

© OFS 2022

3.5 Les articles d'habillement

Le relevé de prix des articles d'habillement est certainement l'un des relevés de prix les plus complexes réalisés pour les besoins de l'indice des prix à la consommation. Les conditions qui prévalent sur le marché de l'habillement – collections saisonnières, arrivées successives sur le marché des articles des différentes collections et grande influence de la mode – sont à l'origine de difficultés rencontrées lors des relevés de prix.

Afin de les limiter, les prix des articles d'habillement sont relevés mensuellement. Le marché de l'habillement étant un marché saisonnier, un relevé de prix mensuel n'est possible dans les faits que pour les prix des articles présents sur le marché tout au long de l'année, c'est le cas des jeans par exemple. Le prix des articles de la collection printemps/été sont relevés au plus tôt en mars et au plus tard jusqu'en juillet, alors que les prix des articles de la collection automne/hiver sont relevés au plus tôt en septembre et au plus tard jusqu'en janvier.

Parce que les assortiments évoluent constamment, le relevé de prix des articles d'habillement répond à des règles strictes, ainsi :

- tous les articles manquants ou soldés doivent être remplacés en début de saison par des articles de la nouvelle collection.
- tous les articles manquants en cours de saison sont immédiatement remplacés.
- aucun remplacement n'est effectué en fin de saison et pendant les soldes.

Ces règles impliquent un nombre élevé de remplacements à chaque relevé. Pour les limiter et ainsi éviter les désagréments d'une évolution de la qualité au sein de l'échantillon, l'OFS demande aux enquêteurs de choisir, avant tout, des articles de style classique, plus constants dans le temps – un t-shirt en coton blanc p. ex. Si cette solution est particulièrement adaptée aux articles de toute l'année, les articles saisonniers plus sensibles aux effets de mode doivent être remplacés plus fréquemment. Pour maintenir la qualité au sein de l'échantillon, lors de chaque remplacement, les enquêteurs sont appelés à choisir un article qui possède les mêmes caractéristiques qualitatives que l'article qui a disparu et à les saisir dans la base de données. La marque et les fibres doivent, dans la mesure du possible, être maintenues constantes.

Le traitement des remplacements³, et donc l'ajustement de la qualité, sont entièrement réalisés par l'OFS, sur la base de caractéristiques relevées par les enquêteurs. Les remplacements jugés de qualité non constante sont traités au moyen d'une imputation par la moyenne de classe (bridged overlap), alors que les remplacements en équivalent sont traités au moyen de la comparaison directe (voir chapitre 2.4.2). Le nombre de remplacements est particulièrement élevé lors de l'arrivée sur le marché des nouvelles collections en mars et en avril, ainsi qu'en septembre et en octobre. Environ la moitié des remplacements est traitée avec la comparaison directe, l'autre avec le bridged overlap.

³ Lors des premiers relevés de la saison le taux de rotation de l'échantillon est de plus de 30%.

L'échantillon d'articles d'habillement compte plus de 7200 articles différents. 55% d'entre eux sont des articles saisonniers. Au total, plus de 5000 prix sont relevés chaque mois.

3.6 Les prestations médicales

En Suisse, les prestations médicales ambulatoires dans les cabinets médicaux et les hôpitaux sont facturées selon un tarif à la prestation. Ce dernier est basé sur une structure tarifaire uniforme au niveau suisse, qui est définie depuis 2004 dans le TARMED. TARMED liste pour chacune des prestations tant la définition du contenu de la prestation que le nombre de points tarifaires qui y sont associés. Le nombre de points tarifaires correspond au niveau moyen de couverture des coûts de la prestation en question. L'offre de prestations et le régime de financement varient d'un canton à l'autre, raison pour laquelle la valeur du point tarifaire est définie au niveau cantonal en plus du nombre de points tarifaires. Ceci laisse une certaine marge de manœuvre aux différents acteurs concernés⁴.

Le prix pour une prestation ambulatoire individuelle se calcule en multipliant le nombre de points tarifaires du cas par la valeur du point tarifaire concerné.

Pour mesurer l'évolution des prix, deux paniers-types distincts sont établis en fonction du type de fournisseur de prestations (cabinet médical ou médecin hospitalier). Chacun de ces paniers comprend les 100 prestations individuelles qui réalisent le plus de chiffre d'affaires au niveau cantonal. Les évolutions des séries de prix prises en compte sont agrégées au moyen de leur part au chiffre d'affaires jusqu'au niveau de l'indice publié (cabinets médicaux et hôpitaux).

Le choix et la pondération des paniers-types sont actualisés chaque année en décembre. Les évolutions annoncées des différentes valeurs de points tarifaires sont prises en compte durant toute l'année puis intégrées dans l'IPC.

TARMED se trouve depuis longtemps déjà dans une phase de mutation. Mises à part quelques actualisations, il est toutefois resté relativement stable. Le tarif successeur TARDOC est d'ores et déjà annoncé. Ni la date de son introduction ni les modalités y relatives ne sont toutefois pour l'heure connues. Le passage à une nouvelle structure tarifaire est problématique pour la statistique de prix, notamment lorsque les définitions des prestations individuelles sont complètement révisées et qu'elles ne peuvent pas être comparées à celles de la période précédente. Pour mesurer l'évolution des prix, les différentes structures tarifaires doivent pouvoir être reliées durant la période de transition. Seules les positions tarifaires comparables sont incluses dans l'échantillon de la période de transition. La taille de l'échantillon en est de ce fait réduite.

⁴ Les valeurs du point tarifaire des médecins hospitaliers sont négociées avec les compagnies d'assurance au niveau de l'établissement. S'il n'y a pas d'accord, les cantons peuvent définir des valeurs provisoires pour la facturation afin que les opérations courantes puissent être maintenues.

3.7 Les médicaments

Le marché des médicaments est un marché fortement réglementé. D'une part, de nombreux médicaments ne sont disponibles que sur prescription médicale et d'autre part, seuls les médicaments figurant sur la liste des spécialités (LS)⁵ sont remboursés par l'assurance-maladie de base. Ceci est important pour la statistique de prix, dans la mesure où les préparations listées réalisent la plus grande partie du chiffre d'affaires⁶ et leurs prix sont réglementés⁷.

3.7.1 Un concept de mesure axé sur le traitement

L'approche traditionnelle utilisée pour mesurer l'évolution de prix est problématique dans le contexte de la consommation de médicaments. Suivre une préparation fixe conduirait, en effet, à n'enregistrer que les baisses de prix induites par le cycle de vie de la préparation. En outre, les pratiques de prescription et de délivrance de médicaments évoluent constamment, notamment avec l'introduction de nouvelles variantes de produits (successeur, copie, générique, taille d'emballage, dosage, voie d'administration) ainsi qu'avec des mesures d'incitation financière (p. ex. franchise plus basse pour les génériques) et conduisent à des substitutions de produits, qui peuvent influencer les coûts de traitement pour la même maladie.

En 2007, un indice des prix des médicaments révisé a été introduit. Celui-ci suit le prix d'un traitement médicamenteux spécifique plutôt que le prix d'un emballage de produit spécifique. Une telle approche nécessite cependant un besoin accru de données qui doivent contenir en plus des prix réels, des informations détaillées sur la composition, la forme, l'indication et les quantités.

⁵ L'inscription sur la liste des spécialités de l'Office fédéral de la santé publique (OFAS) est subordonnée à l'examen préalable de la sécurité, de la qualité et de l'efficacité dans le cadre de la procédure d'autorisation par l'Institut suisse des produits thérapeutiques (swissmedic) et à l'évaluation du rapport coût-efficacité par la Commission fédérale des médicaments (CFM). Les trois conditions d'admission, à savoir l'efficacité, l'adéquation et le rapport coût-efficacité doivent toujours être remplies tant au moment de l'admission dans la LS qu'à chaque examen ultérieur (cf. Article 32 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

⁶ Près de 2/3 de tous les médicaments sont inclus dans la LS. Les médicaments remboursés par les caisses maladies représentent 80 à 90% du marché total. Les ménages contribuent directement jusqu'à un tiers des coûts des médicaments (auto-payeur, franchise).

⁷ Les prix listés sont fixés en tenant compte des coûts de traitement de maladies identiques ou comparables avec les médicaments actuellement autorisés («comparaison thérapeutique croisée») et par comparaison avec les prix départ usine à l'étranger («comparaison de prix avec l'étranger»). Chaque année, environ 1/3 des médicaments de la liste des spécialités sont révisés. Ceci peut conduire à des adaptations de prix voire même à l'exclusion de la liste des spécialités. L'adaptation du prix d'une préparation originale a des conséquences sur les génériques, dans la mesure où ceux-ci doivent être au moins 20% moins chers que la préparation originale. L'expiration du brevet d'une préparation originale entraîne également la révision des conditions d'admission. Lors de l'examen du coût-efficacité, seules les préparations originales dont le brevet est échu sont prises en compte dans la comparaison thérapeutique croisée. Ceci conduit à un niveau de comparaison plus faible puisque les coûts de recherche et de développement sont également pris en compte pour les préparations originales protégées par un brevet.

Le prix de vente au détail est déterminant pour l'indice des prix à la consommation: celui-ci se compose du prix de vente départ-usine, des frais de distribution des pharmacies et de la taxe sur la valeur ajoutée. S'y ajoute au cas par cas, la rémunération basée sur les prestations (RBP) des pharmaciens (achat et contrôle des médicaments). Cette dernière est toutefois traitée séparément et n'est prise en compte qu'au moment de l'agrégation finale.

3.7.2 Le calcul des indices élémentaires et l'agrégation

Les données mensuelles détaillées des commandes des pharmacies, des médecins et des hôpitaux en Suisse servent de base pour le calcul. Les plus de 10 000 produits individuels commandés chaque mois sont structurés selon les critères suivants:

- par code ATC (système de classification anatomique, thérapeutique et chimique: décrit pourquoi, comment et avec quoi le produit est utilisé)
- par principe (s) actif (s)
- par voie d'administration
- par quantité et dose unitaire convertible

Tous les médicaments composés des mêmes principes actifs et répondant aux mêmes besoins thérapeutiques (selon indication) sont regroupés dans quelque 1500 cellules de calcul. Toutes les variantes de produits (préparations originales, produits successeurs, génériques) dans toutes les tailles d'emballage sont prises en compte.

Exemple de contenu d'une cellule de calcul:

Classe ATC B01AC06 (sang et organes hématopoïétiques; médicaments antithrombotiques; inhibiteurs de la fonction plaquettaire; acide acétylsalicylique) sous forme de comprimés et en grammes convertibles:

Classe ATC B01AC06	Contenu	Quantité (gr)	Prix T en CHF	Chiffre d'affaires T en CHF
Boîte A	10 comprimés pelliculés de 500 mg	5	5.90	1 180.00
Boîte B	30 comprimés à 1 g	30	16.90	9 142.90
Boîte C	50 comprimés à 1000 mg	50	18.90	16 821.00

Le prix moyen par unité standardisée de principe actif est calculé sur la base de ces données aussi bien pour le mois en cours que pour le mois précédent. Pour ce faire, on utilise la moyenne géométrique pondérée. Les poids sont définis en fonction du chiffre d'affaires moyen des deux mois comparés⁸. Le rapport entre les prix moyens est utilisé comme indice élémentaire et

⁸ Le prix moyen du mois précédent est recalculé chaque mois de sorte à ce que les poids actualisés n'influencent pas l'évolution de prix.

est agrégé en plusieurs étapes en suivant la classification ATC. Pour ce faire, les chiffres d'affaires correspondants de l'année précédente sont utilisés.

L'indice total pour les médicaments est formé en intégrant l'indice partiel pour les prestations des pharmaciens lors de l'agrégation finale.

L'approche choisie permet de prendre en compte non seulement les évolutions de prix véritables mais également l'effet sur les prix des substitutions de produits. Tout cela est rendu possible grâce à un accès aux données de marché actuelles et détaillées de grande qualité et à l'utilisation d'une méthode de calcul spécifique.

3.8 Les tarifs hospitaliers

3.8.1 Le système tarifaire SwissDRG

En 2012, le nouveau système tarifaire SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) a été introduit. Depuis lors, il règle, au niveau suisse, la rémunération des prestations stationnaires des hôpitaux selon des forfaits par cas.

Le catalogue de tarifs repose sur une classification uniforme des cas (DRG) et couvre le spectre connu des cas de traitements avec plus de 1000 définitions de cas. En plus de la description de son contenu, chacune des positions tarifaires est également évaluée en fonction de la complexité des cas (poids relatif du coût, ci-après cost-weight). En revanche, le prix de base (ci-après baserate) pour le cas de référence auquel est attribué un cost-weight de 1 n'est lui pas uniforme. Le baserate est négocié entre les fournisseurs de prestations et les caisses-maladie de façon individuelle⁹ et est approuvé par le canton responsable de la planification hospitalière.

3.8.2 Le prix facturé

Pour la facturation d'un traitement hospitalier, le baserate négocié est multiplié par le cost-weight du traitement en question selon la version actuelle du tarif. Pour les cas avec un cost-weight inférieur à 1, le montant facturé est plus bas alors que pour les cas avec un cost-weight supérieur à 1, le montant facturé est plus élevé. Ce montant payé directement (auto-payeur, franchise) resp. indirectement (via les primes d'assurance-maladie) par les ménages est pertinent pour la mesure de l'évolution de prix dans l'IPC. Les contributions des cantons au financement des hôpitaux sont exclues de la statistique des prix.

3.8.3 L'approche, la méthode de calcul et d'agrégation

Les versions du tarif valables durant l'année précédente et durant l'année en cours servent de base à la mesure de l'évolution de prix. Seules les positions tarifaires inchangées sont prises en compte, ce qui – par analogie avec l'IPC – peut être considéré comme un panier-type spécifique. Le catalogue de prestations d'un hôpital universitaire est, de par sa nature, plus complet que celui d'un hôpital régional ou d'une maternité. C'est pourquoi le panier-type est défini et pondéré de façon individuelle pour chaque hôpital sur la base de la statistique détaillée des données économiques par cas. Avec les informations disponibles en 2020, des paniers-type ont été définis pour plus de la moitié des hôpitaux avec une gamme de prestations allant jusqu'à 250 prestations facturées.

Le prix facturé pour chacune des prestations incluses est calculé tant pour l'année précédente que pour l'année en cours et est indexé. Si le fournisseur de prestations a convenu de différents baserates avec les assurances, le calcul du prix est alors effectué plusieurs fois.

Exemple: Calcul du prix pour le cas N pour l'assureur A, dans l'hôpital B

Année	Cost-weight	Baserate en CHF	Prix en CHF
T-1	0.5	9 000	4 500
T	0.5	10 000	5 000

Les indices élémentaires émanant des prix par cas individuels sont agrégés au niveau de l'hôpital. Les indices élémentaires individuels sont pondérés en fonction du chiffre d'affaires des cas concernés et du volume de primes des groupements d'assureurs qui les financent (dont le baserate est appliqué).

Les indices par hôpital sont agrégés d'abord au niveau cantonal, puis au niveau suisse. La statistique des données économiques par cas est ici aussi utilisée pour la pondération aux différents niveaux d'agrégation.

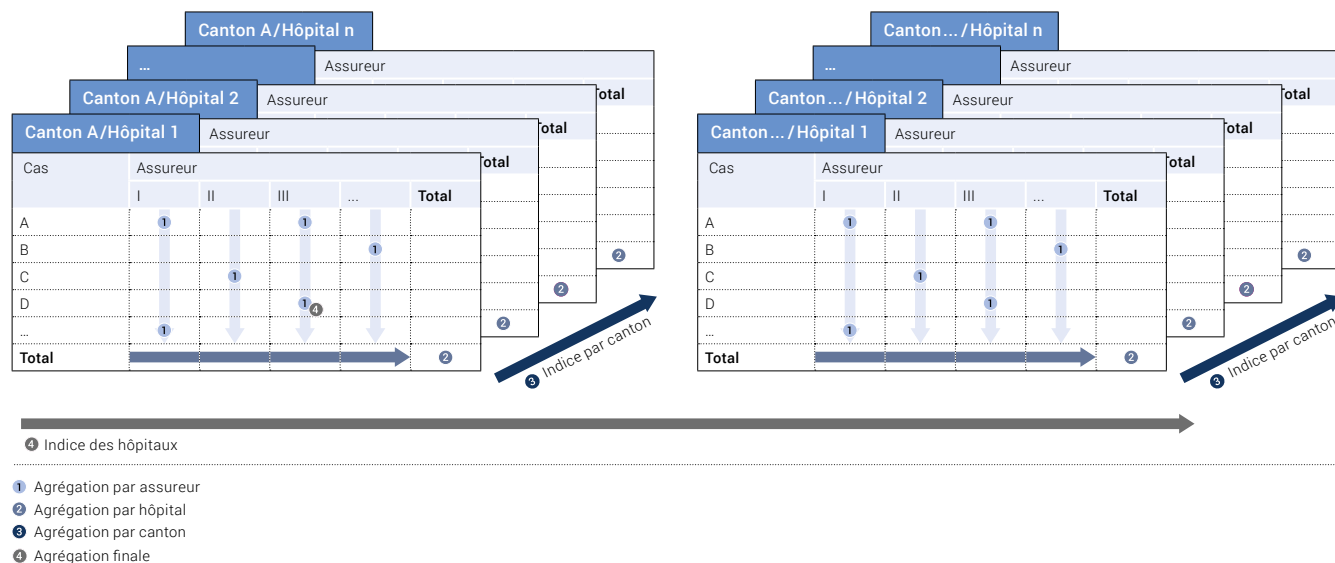
Les systèmes tarifaires sont problématiques pour mesurer les évolutions de prix, en particulier car les positions tarifaires définies peuvent changer rendant impossible la comparaison des différentes versions du tarif. C'est la raison pour laquelle aucune comparaison n'a pu être effectuée entre les nombreuses méthodes utilisées jusqu'en 2011 pour la facturation des services hospitaliers et la première version des SwissDRG datant de 2012.

L'indice des services hospitaliers stationnaires selon le tarif SwissDRG est calculé et publié en été depuis 2013.

⁹ Dans la pratique, cependant, les compagnies d'assurance ne négocient pas les contrats individuellement, mais forment des groupes de négociation. Si aucun accord n'est trouvé, le canton fixe le prix de base (baserate).

Niveaux d'agrégation dans l'indice des services hospitaliers stationnaires

G9



Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

3.9 Les assurances privées

3.9.1 Le traitement des primes dans la statistique de prix

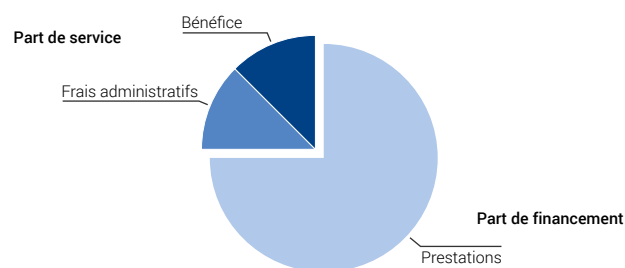
En concluant un contrat d'assurance, un ménage «achète» une protection au sens d'une couverture financière pour un risque donné. Si le cas assuré se produit, le dommage resp. la réparation du dommage est couvert par l'assurance dans le cadre contractuel. Les prestations d'assurance prises en charge servent au financement des prestations consommées par les ménages¹⁰.

Les prestations des assurances dépendent de l'évolution du risque et correspondent aux coûts variables de la couverture du risque: la quantité et la qualité des prestations consommées jouent, en plus du prix, un rôle important dans l'évolution des primes. Si l'évolution du prix doit être considérée indépendamment de la quantité et de la qualité, l'objet mesuré doit être défini comme fixe en termes de quantité et de qualité. Dans l'IPC, cela se fait en décomposant la prime en ses composantes brutes.

Les prestations financées par les assurances représentent la composante la plus importante des primes. L'évolution de prix de ces prestations est prise en compte au niveau du produit dans la partie du panier-type correspondante. À titre d'exemple, l'évolution de prix des prestations médicales, des services dentaires, des services hospitaliers, des prestations de physiothérapeutes et autres thérapeutes, les soins à domicile, les prestations d'ophtalmiciens, d'audioprothésistes tout comme les médicaments et les appareils thérapeutiques est enregistrée dans le groupe «Santé»

Composantes de primes d'assurance¹

G10

¹ répartition fictive, uniquement à titre d'illustration

Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

du panier-type. En conséquence, lors de la pondération du panier-type, la part de financement des dépenses pour les primes est attribuée au groupe «Santé».

Après déduction de la part de financement ne reste dans la position «assurances» que la part du service effectif «couverture d'assurance». Celle-ci se compose des frais administratifs et du bénéfice. La part de service peut être évaluée globalement mais de façon tout à fait utilisable pour la pondération sur la base des données de volume publiées. Il n'existe cependant pas de véritable prix de marché pour les composantes service d'un contrat individuel qui pourrait être saisi pour mesurer l'évolution de prix. C'est pourquoi, les primes perceptibles selon le contrat d'assurance sont utilisées dans l'IPC¹¹.

¹⁰ Le rapport entre la prime et la prestation varie fortement d'un ménage à l'autre. Si un ménage se voit financer davantage de prestations qu'il ne dépense pour les primes, la dépense initiale se transforme en revenu.

¹¹ La plupart des autres pays européens utilisent également l'approche de la prime brute (prime selon le contrat) pour mesurer l'évolution de prix et l'approche de la prime nette (selon part de services) pour la pondération. Cette approche brute/nette est généralement considérée comme la meilleure pour la prise en compte de primes d'assurance dans la statistique des prix.

3.9.2 Relevé de prix

L'évolution des primes de l'assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, de l'assurance-ménage et de la responsabilité civile privée ainsi que de l'assurance véhicules à moteur est incluse dans le panier-type depuis 2000. Les primes sont relevées chaque année en janvier auprès de principales compagnies d'assurance de Suisse.

Une sélection de contrats avec une définition fixe du preneur d'assurance, de l'objet assuré et des prestations (approche par paquets de prestations) est utilisée pour la prise en compte du prix resp. des primes. Le formulaire de relevé est adapté à la pratique de chacun des prestataires et n'est de ce fait pas uniforme.

Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation

Dans le domaine de l'assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, le formulaire de relevé comprend jusqu'à 520 primes pour les couvertures d'hospitalisation division commune Suisse entière, division semi-privée et division privée, structurées par canton, classes d'âge et sexe. Ces résultats entrent aussi dans l'indice des primes d'assurance-maladie, où elles sont publiées de façon détaillée.

Assurance-ménage

Pour l'assurance-ménage, entre 10 et 15 primes contractuelles payées par 5 types de ménages (nombre de personnes, taille du logement, somme assurée, y c. responsabilité civile) sont prises en compte. La structure cantonale peut être simplifiée, dans la mesure où les primes sont identiques au niveau suisse hormis pour les cantons de Vaud et de Nidwald.

Assurance véhicules à moteur

Pour l'assurance véhicules à moteur, 144 primes pour la responsabilité civile, la casco partielle et la casco complète sont relevées auprès de chaque assureur. Les contrats définis se basent sur 6 véhicules, chacun aux mains de 2 propriétaires établis dans 4 communes. Aucun autre détail n'est fourni.

Les modalités possibles sont diverses en particulier en ce qui concerne les assurances véhicules à moteur. L'âge, le sexe, le lieu d'habitation, l'année d'obtention du permis de conduire, l'absence d'accident, la nationalité et le mode de financement du véhicule peuvent influencer le tarif. Ces critères peuvent être définis dans le formulaire et n'ont jamais posé de problèmes jusqu'à aujourd'hui. Par contre, les critères relatifs au véhicule qui peuvent influencer le tarif ne peuvent pas être définis. Si l'année de mise sur le marché du modèle venait à être fixée, le parc de véhicules défini serait rapidement dépassé, de plus en plus fictif et de moins en moins représentatif. À l'inverse, une mise à jour continue des modèles n'est possible que si les spécifications techniques restent comparables.

Une nouvelle approche pour la prise en compte de l'évolution des primes a été mise au point en collaboration avec la branche en 2020. Elle repose sur le portefeuille de contrats concrets d'un assureur pour l'année en cours. Les primes moyennes¹² selon le tarif actuel et le tarif pour l'année à venir peuvent être calculées et comparées en utilisant ces contrats comme structure de quantité fixe.

Ce changement correspond toutefois au cas peu probable où tous les preneurs d'assurance concluraient un nouveau contrat à ce nouveau tarif. Celui-ci ne concerne cependant que les nouveaux clients et les clients existants ayant changé de véhicule. Tous les contrats existants restent dans le tarif en vigueur au moment de la conclusion du contrat avec la prime convenue contractuellement. Comme il n'est pas possible de déterminer quels sont ou seront les contrats concernés, l'évolution de la prime ainsi calculée est pondérée avec la part de nouveaux contrats de la période en cours. Celle-ci est également communiquée par les assureurs. En 2021, la moitié des assureurs appliquent cette nouvelle approche pour les primes de l'assurance véhicules à moteur.

L'assurance obligatoire des soins

Dans le cas de l'assurance obligatoire des soins (AOS), la dépense liée à la prime n'est pas une dépense de consommation volontaire, mais une dépense de transfert obligatoire, comme les impôts ou les assurances sociales, qui finance des domaines publics ou des domaines d'intérêt public. Les soins de santé de base pour la population suisse, dont les coûts et l'utilisation sont répartis de par la loi selon le principe de solidarité sur toutes les citoyennes¹³ et tous les citoyens, en font partie. En conséquence, les comptes nationaux excluent les dépenses pour l'assurance obligatoire des soins de la consommation privée et considèrent les dépenses pour les primes comme des paiements de transfert pour le financement des soins de santé de base.

Contrairement aux assurances privées, l'évolution du prix de la couverture de l'assurance obligatoire n'est pas prise en compte dans l'IPC en fonction de la part de service. Les dépenses liées aux primes de l'assurance obligatoire des soins sont intégralement attribuées à la pondération de la santé dans le panier-type. Les évolutions de prix qui y sont saisies sont pondérées au moyen des dépenses effectuées par les ménages de façon directe (auto-payeur, franchise) et de façon indirecte (par les assureurs)¹⁴.

¹² En utilisant la moyenne géométrique.

¹³ Les primes sont des primes par tête, cela signifie que toutes les personnes assurées paient le même montant pour le même contrat. Les ménages à faible revenu ont droit à des réductions de primes financées par les impôts sur le revenu.

¹⁴ Selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), aucun bénéficiaire ne peut être réalisé dans l'assurance obligatoire des soins. En plus de la part de financement, la part restante liée aux frais administratifs est également attribuée à la pondération de la santé dans le panier-type.

3.10 Les voyages à forfait internationaux

Les voyages à forfait sont par définition des paquets de prestations comprenant au moins deux des prestations suivantes : transport, hébergement et autres services touristiques, et dont la durée dépasse 24 heures ou inclut une nuitée au moins. Le relevé de prix de paquets de prestations nécessite que ces derniers soient particulièrement bien définis de sorte à éviter que des évolutions de prix imputables à une évolution des prestations incluses dans le forfait ne soient enregistrées dans l'indice.

Pour les besoins du relevé de prix, les arrangements de voyages sélectionnés sont définis de sorte à maintenir les caractéristiques suivantes constantes dans le temps :

- destination,
- hôtel,
- type de chambre double (p. ex. standard, supérieure, deluxe, junior suite, etc.),
- type de pension (p. ex. petit-déjeuner, demi-pension, all inclusive),
- durée du séjour,
- aéroport de départ,
- date de départ.

Le prix de chaque arrangement ainsi défini (p. ex. 2 semaines, Grand Palladium Palace Resort and SPA, Punta Cana, chambre double, AI, départ : vendredi, 2^e semaine du mois, dans 2 mois, de Zurich) est relevé au fil du temps.

De sorte à maintenir une charge de relevé supportable et à pouvoir enregistrer des offres «first minute» et des offres «last minute», le prix de chaque arrangement est relevé pour une date de départ similaire (p. ex. vendredi de la 2^e semaine du mois) :

- dans 4, 5 et 6 mois pour les voyages balnéaires outre-mer,
- durant le mois en cours et dans 1, 2 et 3 mois pour les voyages balnéaires en Méditerranée et les courts séjours en ville,
- dans 3 ou 6 mois pour les circuits et les croisières.

Jusqu'à 4 dates de départ différentes sont donc relevées pour chaque arrangement défini. Ces paquets de prestations constituent des séries de prix différentes dont l'évolution est mesurée mois après mois.

Afin de tenir compte de l'effet de substitution, pour chaque arrangement, le relevé de prix porte sur la meilleure offre, soit la meilleure connexion au meilleur prix quelle que soit la compagnie aérienne, au départ des aéroports de Zurich ou Genève (aéroport de départ défini selon l'arrangement et non substituable).

Afin de faciliter le relevé de prix, il est effectué sur Internet auprès des plus grands acteurs de la branche du voyage en Suisse.

Cette approche permet de concilier les deux concepts différents utilisés par l'IPC (concept d'acquisition) et l'IPCH (concept d'utilisation). L'exemple ci-dessous explique comment les prix relevés sont pris en compte dans les deux indices.

Au total, quelque 260 séries de prix sont relevées chaque mois.

L'échantillon actuel est basé sur les destinations de voyage les plus populaires auprès des Suisses (2015) dans chacune catégorie relevée (vacances balnéaires outre-mer, voyage et séjour dans une ville, vacances balnéaires Europe et Afrique du Nord et croisières et circuits). Le choix des hôtels a été effectué sur la base des appréciations de clients.

Compte tenu des difficultés de relevé en lien avec la pandémie de coronavirus et de l'incertitude concernant les conditions de séjour, l'échantillon de voyages sélectionnés n'a pas été mis à jour lors de la révision 2020. À noter, que depuis avril 2020, les prix manquants ont été imputés avec la méthode d'imputation neutre (voir chapitre 2.4.3).

Exemple de relevé de prix des voyages à forfait

	2022													
Mois de relevé = mois d'introduction du prix dans l'IPC	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
2 semaines, Grand Palladium Palace Resort and SPA, Punta Cana, DZ, AI Date de départ : vendredi, 2 ^e semaine du mois, dans 2 mois Aéroport de départ : Zurich	4 400	4 512	4 618	4 529	4 830	4 900	5 630	5 228	4 829	4 516	4 509	4 216		
Mois de départ	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2		
	2022												2023	
Mois de départ = mois d'introduction des prix dans l'IPCH	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
2 semaines, Grand Palladium Palace Resort and SPA, Punta Cana, DZ, AI Date de départ : vendredi, 2 ^e semaine du mois, départ mois courant (relevé il y a 2 mois) Aéroport de départ : Zurich			4 400	4 512	4 618	4 529	4 830	4 900	5 630	5 228	4 829	4 516	4 509	4 216

→ Dans cet exemple, les prix entrent dans l'IPCH, 2 mois après être entrés dans l'IPC

3.11 Les tarifs aériens

Plus encore que pour les voyages à forfait, la mesure de l'évolution des tarifs aériens s'est complexifiée au fil du temps. Les prix sont, en effet, devenus très flexibles et s'adaptent très rapidement aux comportements des consommateurs.

Si en théorie, définir un tarif aérien paraît simple, dans la pratique la tâche s'avère plus complexe. Là encore, relever le prix d'un vol de ligne revient à relever le prix d'un paquet de prestations composé :

- d'une destination (aéroport d'arrivée),
- d'un aéroport de départ,
- d'un jour de départ,
- une durée de séjour.

Le choix des destinations s'effectue sur la base des statistiques de l'Office fédéral de l'aviation civile, tout comme le choix des aéroports de départ¹⁵, en fonction de leur importance (nombre de vols, nombre de passagers internes, prix moyens par destination). Ces choix sont habituellement réévalués à chaque révision. Néanmoins, en raison de la pandémie coronavirus, le choix des destinations sera révisé chaque année tant que la situation ne sera pas stabilisée.

Le même principe de relevé que celui appliqué pour les voyages à forfait est utilisé pour les tarifs aériens. Ainsi, le prix de chaque arrangement est relevé pour un départ fixé sur un jour du mois (p. ex. samedi de la 2^e semaine du mois) durant le mois courant et pour des départs dans 1, 2, 3, 4 et 5 mois.

La durée du séjour varie de quelques jours, en général un long week-end, pour les vols continentaux à une voire plusieurs semaines pour les vols intercontinentaux.

Depuis janvier 2021, les prix de tarifs aériens sont relevés 2 fois par mois, les 1^{er} et 10^e jour du mois. Le prix relevé est celui du billet le meilleur marché au moment du relevé. Tout comme pour les voyages à forfait, l'aéroport de départ est précisément défini alors que les compagnies aériennes sont considérées comme parfaitement substituables. Seules les compagnies figurant sur la liste noire des compagnies aériennes sont exclues des relevés.

À noter encore que le relevé des trains vers l'étranger, introduit durant la révision 2020, suit les mêmes principes méthodologiques que les tarifs aériens et les voyages à forfait.

3.12 L'électronique de loisirs

Dans le domaine de l'électronique de loisirs, des produits électroniques ainsi que des accessoires destinés à différents buts de divertissement comme l'audio, la vidéo, la photo, les jeux ou encore d'autres produits similaires¹⁶ sont pris en compte. Le relevé de prix de ces différents types de produits pose de grands défis à la statistique de prix, dans la mesure où le progrès technologique et l'évolution des utilisations conduisent à un développement constant de ces produits, et que leur cycle de vie très court est marqué par de constantes baisses de prix.

La sélection de l'échantillon, le choix des remplaçants et le moment auquel procéder aux remplacements de produits sont donc déterminants. Si l'on mesure l'évolution des prix en se concentrant sur l'existant, l'offre devient de plus en plus petite et se déplace vers des segments de prix extrêmes, notamment parce que les fabricants concurrentiels les font sortir de l'assortiment de base. En revanche, si l'on passe trop rapidement aux nouvelles catégories d'appareils, le prix de lancement élevé et le progrès technologique dans la phase de lancement peuvent devenir un problème. Il n'est pas exclu que certains fabricants se trompent de normes dans la phase d'innovation et qu'ils ne mettent plus de produits successeurs sur le marché. Le cycle de vie court et le prix de lancement élevé entraînent alors un effondrement des prix.

Sélection de l'échantillon de produits et remplacement

Pour pallier ces problèmes, on essaie de prendre en compte des gammes de modèles représentatifs et bien ancrés sur le marché, dont on peut s'attendre à ce qu'ils aient un successeur comparable. Un produit destiné à la mesure de l'évolution de prix doit être disponible et aussi représentatif que possible, et sa qualité doit pouvoir être décrite. Le choix des produits inclus dans l'échantillon repose sur plusieurs informations. Sont utilisées, d'une part, les présentations de produits par les fabricants, les événements et les foires, les rapports des médias et les tests destinés à évaluer la qualité des produits, et d'autre part, les informations concernant la disponibilité et le classement des ventes fournies par les sites internet. De plus, les relevés sont coordonnés de sorte à garder la maîtrise des remplacements.

Actuellement, l'échantillon du relevé (appareils de télécommunication et périphériques IT inclus) comprend plus de 150 produits des différentes catégories, soit plus de 1200 prix relevés mensuellement.

Si l'un des produits inclus dans l'échantillon doit être remplacé, il l'est idéalement par le modèle successeur ou par un produit comparable d'un point de vue technologique. Les remplacements sont discutés durant la séance de coordination mensuelle consacrée à ce relevé. Sont pris en compte dans l'évaluation, les caractéristiques de produits concrètes et le segment de prix, ainsi que le comportement subjectif du consommateur : Comment le client déciderait-il compte tenu des options d'achat actuelles ?

¹⁵ Depuis décembre 2020, le calcul de l'indice des tarifs aériens est structuré par aéroport de départ (Zurich, Genève, Bâle) et grande destination (Europe, Asie/Océanie, Afrique, Amérique) de sorte à représenter au mieux la part au chiffre d'affaires total de la branche de chaque destination au départ de chaque aéroport.

¹⁶ Les appareils de téléphonie et les périphériques IT sont pris en compte dans le cadre du même relevé, en utilisant la même approche.

Les produits jugés comparables sont remplacés directement, et la différence de prix entre les deux produits est intégralement prise en compte dans l'indice. Si un remplacement direct n'est pas possible, l'ancienne série de prix est arrêtée et une nouvelle introduite.

Relevé de prix

Depuis janvier 2016, les prix sont relevés exclusivement en ligne. En plus, des boutiques en ligne pures, le commerce stationnaire est également pris en compte via les offres en ligne. La part du commerce en ligne des deux canaux s'étend d'un tiers (TV) à deux-tiers (appareils photo) du marché total. De plus, les prix offerts en ligne sont généralement identiques à ceux pratiqués dans les filiales par le même distributeur. Aussi, le relevé en ligne permet d'atteindre une très bonne couverture de marché dépassant les 50%.

Le relevé est effectué centralement à l'OFS directement sur le site du distributeur ou via la plateforme de comparaison de prix, toppreise.ch, en utilisant une approche axée sur le produit. Les produits sélectionnés sont recherchés dans tous les points de vente. En plus de cela, le prix offert le plus bas sur toppreise.ch pour le produit recherché est sélectionné – indépendamment du point de vente qui l'offre – puis saisi dans un point de vente fictif «Toppreise». Chaque point de vente est considéré comme un canal de distribution et est pondéré en fonction du chiffre d'affaires estimé réalisé aussi bien en ligne que de façon stationnaire. C'est le cas du canal fictif «Toppreise» également.

Innovation, cycles de vie courts et remplacements de produits fréquents pour les produits technologiques

Si les produits technologiques étaient auparavant destinés à un usage unique et à un support spécifique, aujourd'hui ces différentes catégories se mélangent de plus en plus et les contenus digitalisés ne dépendent plus d'un support physique. Ceci se manifeste de manière impressionnante dans un appareil qui n'est pas classé dans l'électronique de loisirs: le smartphone. Celui-ci sert d'interface universelle entre les utilisateurs, les contenus et les appareils mais peut également offrir la plupart des fonctionnalités directement en tant que produit final, ce qui stimule le marché des accessoires.

De plus, certaines catégories de produits se replient de plus en plus sur le secteur professionnel ou le sport (appareils photos, caméras vidéos) ou se réorientent sur les contenus digitaux (streaming, convertisseurs D/A) avec des interfaces et des fonctionnalités internet.

Enfin, les appareils audio traditionnels comme les radios, les amplificateurs ou les lecteurs ne sont plus développés que par quelques fabricants et plutôt dans une gamme de prix élevée, ou alors, à l'autre extrémité, comme marchandise bon marché destinée aux chambres d'enfants. Le vaste segment intermédiaire comprend de nouveaux types d'appareils hybrides (enceintes actives compatibles avec le réseau).

De tels bouleversements de marché sont un défi pour la statistique de prix, puisque les anciens produits sont remplacés par de nouveaux appareils qui ne sont pas nécessairement comparables.

3.13 Les ordinateurs personnels (PC)

Le relevé de prix des PC est rendu difficile par le rapide progrès technologique et la brièveté du cycle de vie qui y est associé. Les produits successeurs diffèrent souvent de leurs prédécesseurs, dans la mesure où ils intègrent une technologie plus récente et plus performante. Aussi, une comparaison directe des deux produits n'est pas possible, puisqu'elle dissimulerait les améliorations de qualité. Calculer un indice sans comparer les prix lors des remplacements de produits (voir chapitre 2.4.2) ne refléterait pas non plus fidèlement le renchérissement. Un tel indice refléterait l'évolution de prix au cours du cycle de vie des produits, et non pas le renchérissement réel. C'est pourquoi l'indice est calculé au moyen d'un ajustement de qualité hédonique.

Les prix de transaction sont utilisés pour le relevé des PC. Il s'agit de prix moyens (par pièce) calculés sur un mois. Ces données sont préparées par un institut de recherche de marché. La livraison de données ne comprend que celles du segment Business-to-Consumer. Aucune différenciation régionale n'est faite, car les différences de prix au niveau régional ne sont pas significatives.

En plus du prix et du chiffre d'affaires par modèle, les données comprennent également une liste des caractéristiques de produits les plus importantes. Comme la préparation de ces données demande beaucoup de temps, l'indice ne peut être publié qu'avec un décalage de deux mois. Cela signifie par exemple que les prix de novembre sont utilisés pour le calcul de l'IPC de janvier.

L'échantillon comprend chaque mois les modèles qui ont réalisé le plus de chiffre d'affaires. Pour les ordinateurs de bureau, l'échantillon comprend 80 modèles, et 120 pour les ordinateurs portables.

Estimation de la qualité

Les informations sur les produits incluses dans la livraison de données permettent d'effectuer une régression hédonique de sorte à prendre en compte l'évolution de la qualité. Cette méthode repose sur l'hypothèse que le prix d'un PC est dépendant de facteurs prix resp. qualité liés aux caractéristiques de produits ($z_1, \dots, z_n$). Le facteur prix le plus important lors de l'évaluation de la qualité d'un ordinateur est la performance du processeur. Les autres facteurs prix utilisés sont: la mémoire vive, la carte graphique, la taille de l'écran resp. sa résolution, le système d'exploitation ou la marque. La sélection n'est cependant pas complète et change au fil du temps ainsi qu'entre les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables.

L'estimation est une régression linéaire ¹⁷ (OLS) de la forme suivante:

$$\ln(y) = \beta_0 + \beta_1 * z_1 + \dots + \beta_n * \ln(z_n) + \varepsilon$$

où

$\ln(y)$ = variable dépendante, logarithme naturel du prix

β_0 = constante (Intercept)

$\beta_1, \dots, \beta_n$ = coefficients des variables indépendantes

$z_1, \dots, z_n$ = variables indépendantes ou facteurs prix (y. c. dummies)

ε = résidu

Le progrès technologique rapide conduit également à ce que les (nouveaux) composants gagnent ou perdent rapidement en valeur¹⁸. C'est pourquoi l'estimation hédonique est réévaluée chaque mois. Cela permet d'assurer que l'évaluation de la qualité n'est pas en décalage avec la réalité.

Calcul

Le calcul de l'évolution de prix pour les ordinateurs personnels suit le même principe que celui de l'IDL (voir chapitre 3.1.8). L'évolution de prix des produits présents tant à la période précédente qu'à la période actuelle n'est pas ajustée. Un ajustement de qualité est effectué entre les produits qui sortent de l'échantillon et ceux qui y entrent. Les deux positions – ordinateurs de bureau resp. ordinateurs portables – sont calculées avec un ajustement de qualité hédonique distinct. Les tablettes suivent, elles, la même méthode que celle utilisée pour l'électronique de loisirs, car la méthode d'ajustement de la qualité hédonique n'a pas satisfait aux exigences de qualité lors de la phase de test. Pour les tablettes, il y a en effet de moins en moins de bonnes variables indépendantes qui permettraient une estimation du prix qualitativement satisfaisante.

Poids des cellules pour les ordinateurs personnels T4

Segment	Poids	Remarque
Desktop	16%	avec ajustement de qualité hédonique
Notebook	68%	avec ajustement de qualité hédonique
Tablet	16%	sans ajustement de qualité hédonique

Source: OFS – Indice des prix à la consommation, 2021

© OFS 2022

¹⁷ La régression linéaire repose sur l'idée fondamentale de décrire une relation entre des variables par une fonction linéaire. Dans la variante utilisée, la variable dépendante et une partie des variables indépendantes sont logarithmées. Dans la méthode des moindres carrés ordinaires, les coefficients $\beta_0, \dots, \beta_n$ sont choisis de sorte à ce que la somme des carrés des résidus (différence entre la valeur estimée et la valeur réelle) soit minimale

¹⁸ La valeur d'un lecteur de CD-Rom a constamment diminué en raison de supports de données alternatifs ainsi que de la plus grande rapidité d'internet.

3.14 Les livres

Jusqu'en décembre 2020, mesurer l'évolution du prix des livres consistait à mesurer l'évolution du prix moyen par page d'un échantillon de livres de poche et de livres reliés les plus vendus en Suisse. Depuis décembre 2020, l'évolution du prix des livres est calculée de façon traditionnelle, en suivant mensuellement l'évolution de prix de livres appariés sur deux périodes successives tant auprès de distributeurs de livres que de quatre des plus grandes librairies de Suisse et d'un géant du e-commerce international.

Dans la pratique, deux distributeurs¹⁹ – un en Suisse alémanique et un en Suisse romande – livrent mensuellement à l'OFS, un échantillon des livres qui se sont le mieux vendus durant le mois précédent. Chaque échantillon comprend tous les livres réalisant au cumul 80% du chiffre d'affaires des livres vendus en t-1. Ces échantillons servent d'une part à mesurer l'évolution de prix des livres auprès des distributeurs, et d'autre part, à sélectionner les nouveaux livres qui intégreront les échantillons de livres relevés dans les librairies.

De sorte à pouvoir déterminer l'évolution du prix des livres auprès des distributeurs, l'échantillon livré au mois précédent et celui livré durant le mois actuel sont comparés, et seuls les livres présents durant les deux périodes sont intégrés au calcul de l'évolution de prix²⁰. Le taux de rotation des échantillons est relativement élevé, puisqu'en moyenne seuls 60% des livres peuvent être appariés. Cependant, dans la mesure où les prix livrés sont des prix de liste – sans action ou rabais – ce fort taux de rotation n'est pas problématique.

Le relevé effectué dans les librairies suit le même principe. Les échantillons de base ont été établis en décembre 2020 sur la base des meilleures ventes livrées par les distributeurs. Afin de prendre en compte des nouveautés, un dixième des échantillons concernés est, depuis, renouvelé chaque mois. En pratique, durant le mois en cours, tant les prix des livres inclus dans l'échantillon actuel que ceux des livres qui intégreront l'échantillon le mois suivant sont relevés par web scraping sur les sites internet des librairies sélectionnées. Ce faisant, le remplacement des livres dans les échantillons s'effectue au moyen de la méthode du chaînage par chevauchement (voir chapitre 2.4.2).

L'échantillon de base des livres relevés auprès du géant du e-commerce a été établi de façon similaire. Compte tenu du fait que le relevé est effectué manuellement sur internet, l'échantillon est toutefois mis à jour trimestriellement de sorte à maintenir une charge de relevé acceptable. Lors de la rotation de l'échantillon, tant les prix de l'ancien échantillon que de celui du nouvel échantillon sont relevés. À noter que les prix sont relevés via le site billigbuch.ch qui indique les prix en francs suisses y c. TVA et non directement sur le site web du point de vente concerné.

¹⁹ Le distributeur assure la distribution des livres pour le compte d'éditeurs et de grandes enseignes sur un large réseau de points de vente: librairies, grands magasins, kiosques, magasins spécialisés, écoles, sites de e-commerce en Suisse comme à l'étranger.

²⁰ Les prix livrés par les deux distributeurs sont des prix de liste. Cependant, une étude réalisée en 2008 par la Haute École du Nord-Ouest de la Suisse a démontré que ceux-ci correspondaient dans une large mesure aux prix pratiqués par les librairies. Ces dernières vendent, en effet, les livres au prix fixés par les distributeurs.

Enfin, un dernier partenaire livre chaque trimestre à l'OFS les prix de 200 de ses meilleures ventes. Entre chaque livraison, leurs prix sont collectés manuellement sur le site internet du partenaire en question.

Au total, les prix de plus de 15 000 livres sont relevés chaque mois.

En plus de la méthode de calcul, la structure du panier-type a également été adaptée avec la révision 2020 de sorte à l'harmoniser avec l'ECOICOP. Des indices pour les fictions, les livres scolaires et les autres livres sont ainsi publiés depuis décembre 2020.

3.15 Les jeux de hasard

Les prix pour les jeux de hasard sont relevés depuis 2021. Parce qu'une partie des mises est redistribuée aux joueurs sous forme de gains, mesurer l'évolution des prix des jeux de hasard ne peut s'effectuer en mesurant l'évolution de leur prix de vente.

Le prix de vente d'un jeu de hasard peut être décomposé en deux parties: d'une part, une commission de service – soit le montant payé pour participer au jeu – et d'autre part, les gains reversés aux joueurs. Mesurer l'évolution de prix des jeux de hasard consiste donc à mesurer l'évolution de la commission de service. Pour ce faire, le relevé se base essentiellement sur la méthode de la commission de service des services financiers²¹.

La commission de service est l'inverse du taux de redistribution. Elle peut également être définie au moyen des chiffres d'affaires réels:

$$\text{Commission de service} = \frac{\text{Produit brut des jeux}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

Exemples de prise en compte des jeux de hasard

Dans l'**exemple 1**, des jeux de grattage pour une valeur de CHF 10 000 ont été vendus. CHF 5000 ont été redistribués aux joueurs. La commission de service se monte alors à 50% (= (10 000–5000) / 10 000).

Exemple 1	Décembre 2020	Décembre 2021
Prix du jeu de grattage	2.00 CHF	2.50 CHF
Chiffre d'affaires (= mises)	10 000 CHF	10 000 CHF
Répartition des gains	5 000 CHF	5 000 CHF
Produit brut des jeux	5 000 CHF	5 000 CHF
Commission de service	50%	50%
Indice de prix	100	100

Cela signifie qu'une augmentation du prix d'achat d'un jeu de grattage n'affecte pas l'indice lorsque la commission de service reste identique. C'est ce que montre l'**exemple 1**. Bien que le prix du jeu de grattage soit passé de CHF 2.00 à CHF 2.50, l'indice n'augmente pas pour autant. En revanche, une modification de la commission de service affecte l'indice même si le prix d'achat du jeu de grattage reste le même. En d'autres termes, le bénéfice attendu d'un jeu de grattage évolue, ce qui correspond à un changement de qualité et devrait donc également affecter l'indice. Ce cas est illustré dans l'**exemple 2**. Dans ce cas, dans la deuxième période, les joueurs reçoivent une plus grande part de leur mise sous forme de gains. La commission de service diminue. Cela correspond à une baisse de prix et l'indice baisse en conséquence.

Le relevé a lieu une fois par an auprès des deux sociétés de loterie Swisslos et la Loterie Romande, ainsi qu'auprès des casinos titulaires d'une concession en Suisse. Les données couvrent dans les deux cas toute une année.

Les jeux suivants, ainsi que leurs offres en ligne, sont relevés pour l'indice:

- jeux de tirage
- jeux de grattage
- machines à sous

Les paris sportifs et les jeux de table (y compris le poker en ligne) ne font pas l'objet d'un relevé pour l'instant, car les dépenses des consommateurs dans ces domaines sont relativement faibles.

La pondération du poste de dépenses, jeux de hasard, est basée sur le produit brut des jeux²² des fournisseurs suisses de jeux de hasard, car celui-ci correspond aux dépenses nettes des consommateurs. La pondération détaillée des jeux susmentionnés est également basée sur le produit brut des jeux.

Exemple 2	Décembre 2020	Décembre 2021
Prix du jeu de grattage	2.00 CHF	2.00 CHF
Chiffre d'affaires (= mises)	10 000 CHF	10 000 CHF
Répartition des gains	5 000 CHF	6 000 CHF
Produit brut des jeux	5 000 CHF	4 000 CHF
Commission de service	50%	40%
Indice de prix	100	80

²¹ Une description détaillée de la méthode est disponible au chapitre 12.8.6 du manuel méthodologique de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/9479325/KS-GQ-17-015-EN-N.pdf/d5*63427-c588-479f-9b19-f4b4d698f2a2

²² Le produit brut des jeux (PBJ) est la différence entre les mises et les gains légalement versés.

3.16 Les remontées mécaniques

De plus en plus de stations de ski suisses introduisent des modèles de tarification dynamique pour les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours. Les modèles de tarification dynamique rendent la mesure de l'évolution des prix plus complexe. Les prix ne sont plus statiques, mais dépendent directement et selon le domaine skiable de différents facteurs, tels que le moment de la réservation, la date de validité, la saison, le taux d'occupation et la météo.

Une nouvelle méthode de relevé de prix est donc utilisée depuis décembre 2020. Comme pour les tarifs aériens et les voyages à forfait, le prix d'un paquet de prestations est désormais déterminant. Pour les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours, cinq resp. quatre paquets de prestations ont été définis afin de tenir compte des facteurs influençant le prix. Le prix est relevé un jour prédéfini du mois (toujours le vendredi de la 2^e semaine du mois). Un jour de validité fixe a été défini pour chaque paquets de prestations (par exemple, le samedi, 1 jour après la date du relevé) de sorte à ce que le nombre de jours entre le moment de la réservation ou du relevé de prix et la date de validité reste constant.

Pour les besoins du relevé de prix, on suppose que le consommateur achète son forfait de ski quelles que soient les conditions météorologiques.

Exemple de relevé

Le relevé pour le mois de janvier 2022 a eu lieu le vendredi 14 janvier (2^e vendredi du mois). Pour le paquet de prestations 1, le prix d'une carte journalière adulte valable le samedi 15 janvier (1 jour après la date de collecte) a été relevé via le shop en ligne.

Le relevé pour le mois de février 2022 a été effectué le 11 février (2^e vendredi du mois). Le prix du forfait valable le jour suivant, le samedi 12 février 2022, a été relevé. Grâce aux différents paquets de prestations, qui restent constants d'un relevé à l'autre, l'évolution des prix des forfaits de ski et des remontées mécaniques peut être mesurée correctement.

Exemple de relevé

	Prestation	Date de relevé	Date de validité du forfait (y compris jour férié)
Janv. 22	Carte journalière adulte	Vendredi, 14.01.2022	Samedi, 15.01.2022
Fév. 22	Carte journalière adulte	Vendredi, 11.02.2022	Samedi, 12.02.2022

Pour les chemins de fer de montagne et les remontées mécaniques, un total de 917 prix sont collectés chaque année pour des trajets simple course, des cartes journalières, des forfaits valables plusieurs jours et des abonnements de saison pour la saison d'hiver resp. la saison d'été.

Le relevé a lieu à différents moments en fonction de la saison et du type de forfait:

- Pendant la saison d'hiver, les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours sont relevés de décembre à mars/avril.
- Pendant la saison d'été, les billets simple course, les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours sont relevés en juin.
- Les abonnements de saison sont relevés d'avril à novembre.

Le relevé de prix est réalisé dans les 20 stations de ski suisses les plus populaires et, pour la saison d'été, auprès des sociétés de chemins de fer de montagne les plus importantes. Les prix sont relevés sur Internet et sont pondérés par région. La pondération régionale est effectuée sur la base du produit du transport de personnes de Remontées mécaniques suisses (2019).

Vue d'ensemble des paquets de prestations pour les cartes journalières et les forfaits valables plusieurs jours T5

N°	Prestation	Date de validité du forfait (y compris jour férié)	Nombre de jours	Nombre de jours entre la date du relevé et la date de validité
1	Carte journalière adulte	Samedi, 1 jour après la date de relevé	1 jour	1 jour
2	Carte journalière adulte	Vendredi, jour du relevé	1 jour	0 jour
3	Carte journalière adulte	Dimanche, 2 jours après la date de relevé	1 jour	2 jours
4	Carte journalière enfant 10 ans.	Dimanche, 2 jours après la date de relevé	1 jour	2 jours
5	Carte journalière adulte	Samedi, 8 jours après la date de relevé	1 jour	8 jours
6	Forfait 6 jours adulte	Dimanche, 17 jours après la date de relevé	6 jours	17 jours
7	Forfait 6 jours enfant 10 ans	Samedi, 16 jours après la date de relevé	6 jours	16 jours
8	Forfait 6 jours adulte	Samedi, 8 jours après la date de relevé	6 jours	8 jours
9	Forfait 6 jours adulte	Samedi, 1 jour après la date de relevé	6 jours	1 jour

Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

3.17 Les voitures neuves

Le relevé des voitures neuves est réalisé mensuellement sur la base d'un échantillon de 400 véhicules. Un institut d'études de marché fournit d'une part, les prix mensuels et, d'autre part, les informations complémentaires nécessaires (caractéristiques des produits, chiffres d'affaires). Dans la mesure où, les voitures neuves sont un produit complexe sur un marché spécialisé, l'institut d'études de marché assiste également l'OFS en tant qu'expert.

Les prix des voitures neuves sont basés sur les prix catalogue des importateurs. Pour les voitures neuves, il existe une différence considérable entre le prix catalogue et le prix de transaction. C'est pourquoi un rabais moyen est calculé sur la base des données de transaction afin que les prix relevés, après déduction du rabais, correspondent à ce que les consommateurs paient réellement.

Aucun prix de leasing n'est collecté. Toutefois, les dépenses de consommation pour le leasing sont affectées au poste de dépenses 7003 Voitures neuves dans le processus de pondération.

Chaque année, en décembre, un nouvel échantillon d'environ 400 voitures neuves est tiré, qui prend effet en janvier. Seules les voitures de tourisme sont prises en compte. Lors de la sélection de l'échantillon, on s'assure que l'échantillon est représentatif du marché suisse. Les données des nouvelles immatriculations de l'année précédente sont utilisées pour sélectionner l'échantillon. La stratification se fait par marque, modèle, classe, carrosserie (berline, break, SUV, coupé, cabriolet) et moteur (essence, diesel, hybride, électrique).

Si la qualité d'un véhicule ne change que légèrement, un ajustement de la qualité est effectué. Des exemples de ces modifications mineures sont l'inclusion d'un dispositif de navigation ou d'une aide au stationnement dans l'équipement de base. Dans la plupart des cas, l'équipement est déjà disponible en option avant d'être inclus de série. La méthode du prix des options (voir chapitre 2.4.2) permet d'évaluer le changement de qualité et de ne pas le prendre en compte dans l'indice²³.

Si les changements sont de nature fondamentale, un tel ajustement de la qualité n'est plus possible, car la comparabilité des deux véhicules n'est plus donnée. C'est pourquoi, dans de tels cas, la méthode de chaînage par chevauchement (voir chapitre 2.4.2) est appliquée.

3.18 Les voitures d'occasion

La difficulté du relevé des voitures d'occasion réside dans le fait que les véhicules vendus sont toujours des produits individuels. Le kilométrage, l'état et l'âge du véhicule sont différents pour chaque véhicule. Cela pose un grand défi pour le relevé de prix, car il n'est pas possible de comparer les mêmes produits d'un mois à l'autre.

Les prix sont livrés mensuellement par un institut d'études de marché. Le relevé des voitures d'occasion est basé sur un échantillon d'environ 300 véhicules et est réalisé au niveau national, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de subdivision régionale du marché. Seules les voitures de tourisme sont relevées. Par ailleurs, lors de la sélection de l'échantillon, on veille à ce que sa composition soit similaire à celle du marché suisse en termes de marques et de modèles. Seules les dépenses de consommation nettes sont prises en compte dans la pondération de l'IPC. Par conséquent, seuls les prix des vendeurs professionnels sont relevés pour les voitures d'occasion.

Pour chaque type de véhicule de l'échantillon, un âge type (en mois depuis la première immatriculation) et un kilométrage sont choisis. En décembre, un nouvel échantillon d'environ 300 voitures d'occasion est tiré, qui prend effet chaque année en janvier. Au moment du tirage de l'échantillon, on sait déjà pendant quelle période les différents types de véhicules ont été importés. Le fait de le savoir permet de concevoir l'échantillon de manière à ce qu'aucun véhicule ne doive être remplacé durant l'année.

Les véhicules vendus en Suisse ne correspondent cependant pas exactement aux véhicules de l'échantillon, car l'âge et le kilométrage varient. Pour cette raison, l'institut d'études de marché procède à une estimation hédonique des prix de voitures d'occasion. En utilisant les prix de vente de véhicules similaires sur les plateformes de vente, le prix auquel les véhicules de l'échantillon seraient vendus est estimé chaque mois. Pour l'estimation, les prix des véhicules accidentés ou des versions spéciales sont exclus.

3.19 La garde d'enfants

Selon l'enquête 2018 sur les familles et les générations de l'OFS, 70,7% des enfants de 0 à 3 ans et 60,2% des 4–12 ans sont pris en charge par des tiers. Avec une part de 31,6%, les crèches et les structures d'accueil parascolaires constituent la deuxième forme de garde d'enfants la plus courante après les grands-parents.

Le relevé de prix de la garde d'enfants est très complexe, car le prix payé par les parents dépend de différents facteurs:

- la fréquence de prise en charge;
- l'âge de l'enfant (les tarifs pour les bébés sont parfois plus élevés);
- les frères et sœurs pris en charge (des réductions pour frères et sœurs sont parfois accordées);
- le revenu, le patrimoine et le taux d'occupation des parents (particulièrement important pour les formes subventionnées de garde d'enfants).

C'est pourquoi, pour le relevé de prix des services de garde d'enfants, des paquets de prestations représentatifs ont été définis sur la base de diverses sources de données²⁴. Pour chaque paquet de prestations, des revenus et des fortunes adaptés aux différentes régions ont été définis.

²³ Une description détaillée de la méthode du coût des options se trouve au chapitre 12.3.5.5 du manuel méthodologique de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/9479325/KS-GQ-17-015-EN-N.pdf/d5*63427-c588-479f-9b19-f4b4d698f2a2

²⁴ Pour la fréquence de garde des enfants: Enquête de l'OFS sur les familles et les générations; Pour le revenu: Administration fédérale des contributions, Chiffres statistiques clés 2017, revenu médian imposable par commune.

Aperçu des paquets de prestations pour le relevé de la garde d'enfants

T6

N°	Type de prise en charge	Caractéristiques du ménage	Prestation
1	Crèche	Enfant de 2 ans, ménage monoparental, revenu bas	5 jours complets de prise en charge par semaine
2	Crèche	Enfant d'une année avec un frère ou une sœur en crèche, couple, revenu moyen	2 jours complets de prise en charge par semaine
3	Crèche	Enfant de 2 ans, couple, revenu élevé	3 jours complets de prise en charge par semaine
4	Accueil parascolaire	Enfant, 1 ^{re} enfantine (1H), ménage monoparental	5 x dîner et 5 x prise en charge de l'après-midi jusqu'à 17.30
5	Accueil parascolaire	Enfant, 3 ^e primaire (5H), couple	5 x dîner et 1 x prise en charge de l'après-midi jusqu'à 17.30

Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

Exemple 1: relevé dans une crèche subventionnée

PP	Prestation	Revenu en CHF	Tarif de la crèche (tarif journalier) en CHF	Bon de garde en CHF	Prix pertinent (tarif journalier) en CHF
1	5 jours complets de prise en charge par semaine	35 250.–	Enfants dès 18 mois, 108.–	77.–	31.–
2	2 jours complets de prise en charge par semaine	54 200.–	Enfants jusqu'à 18 mois, 140.–	76.–	64.–
3	2 jours complets de prise en charge par semaine	75 500.–	Enfants dès 18 mois, 114.–	21.–	93.–

Exemple 2: relevé dans une structure d'accueil parascolaire subventionnée

PP	Prestation	Revenu en CHF	Prix relevé (tarif hebdomadaire) en CHF
4	5 x dîner et 5 x prise en charge de l'après-midi jusqu'à 17.30	36 675.–	5 x midi à 9.– + 5 x début d'après-midi à 2.90 + 5 x fin d'après-midi à 4.40 = 81.50
5	5 x dîner et 1 x prise en charge de l'après-midi jusqu'à 17.30	58 790.–	5 x midi à 11.30 + 1 x fin d'après-midi à 6.60 = 63.10

Dans l'**exemple 1**, trois prix sont relevés dans une crèche subventionnée. Pour le paquet de prestations 1, le prix de la garde d'un enfant de deux ans est relevé pour 5 jours complets par semaine. Cette crèche étant subventionnée, un bon de garde de CHF 77.–, défini en fonction du revenu, est déduit du tarif journalier pour les enfants dès 18 mois. Il en résulte un prix de CHF 31.– par jour, qui sera pris en compte pour le relevé.

Dans l'**exemple 2**, deux prix sont relevés dans une structure d'accueil parascolaire subventionnée. Pour le paquet de prestations 4, le prix est facturé pour 5 dîners et 5 après-midis entiers jusqu'à 17 h 30. Par conséquent, pour le calcul du prix, les tarifs échelonnés en fonction du revenu sont ajoutés pour les blocs horaires suivants: 5 x midi, 5 x début d'après-midi et 5 x fin d'après-midi, ce qui donne un prix de garde de CHF 81.50 par semaine.

Le relevé de prix pour la garde d'enfants a lieu deux fois par an pour les crèches (en février et en août) et une fois par année pour l'accueil parascolaire (en août). Un total de 147 prix sont collectés dans 27 crèches et structures d'accueil parascolaires. Tous les prix sont collectés sur internet. En fonction du «point de vente», des tarifs journaliers, hebdomadaires ou mensuels sont appliqués. Le relevé a lieu dans les principales villes des 11 régions IPC, auprès de crèches et de structures d'accueil subventionnées et non subventionnées. Alors que de 2000 à 2020 le relevé portait exclusivement sur l'accueil de jeunes enfants dans les crèches, il a été élargi depuis décembre 2020 aux structures d'accueil parascolaires.

3.20 Les services financiers

Mesurer l'évolution des prix des services financiers est complexe et se limite exclusivement aux frais de gestion des comptes et des dépôts de titres.

Pour la facturation des frais de compte et des dépôts de titres, 3 paquets de prestations représentatifs ont été définis pour chacun de ces types de comptes. Le nombre exact de prestations variant d'un groupe bancaire à l'autre, les paquets de prestations répondent notamment aux questions suivantes:

- Quelles et combien de transactions sont exécutées par an?
- Comment les transactions sont-elles exécutées?
- Quel est le montant total des actifs du client auprès de la banque?
- Quelles sont les cartes utilisées? (pour les services de compte)

Services de compte

Les services de compte sont de plus en plus souvent proposés sous forme de paquets de services à des tarifs forfaitaires. Grâce aux paquets de prestations prédéfinis, le passage des produits individuels aux paquets peut se faire sans interruption dans la mesure de l'évolution des prix. Si le paquet de prestations reste constant dans le temps, le produit proposé par la banque peut, lui, changer. Les produits bancaires qui génèrent le plus de chiffre d'affaires sont relevés. Les intérêts de l'épargne ne sont pas inclus dans le calcul du prix car ils n'entrent pas dans le champ d'application de l'indice des prix à la consommation.

Exemple d'un paquet de prestations pour le relevé des frais de gestion de comptes

Fortune du client: CHF 2000.– Traitement des opérations bancaires: via E-Banking et E-Documents Produit: Paquet bancaire		
Nombre	Prestations	Prix en CHF
12	Gestion du compte	60.–
12	Relevés de compte	incl.
1	Carte de débit	incl.
36	Retraits d'espèces en CHF, en Suisse, distributeurs automatiques propres	incl.
5	Retraits d'espèces en CHF, en Suisse, distributeurs automatiques tiers	10.–
12	Paievements en CHF	incl.
12	Ordres permanents en CHF	incl.
12	Prélèvements automatiques en CHF	incl.
Prix par an		70.–

Le nombre de prestations dans cet exemple se réfère à une année entière.

- Le client paie 12 x CHF 5.– pour la gestion du compte, ce qui représente un coût total de CHF 60.– par an.
- En outre, des frais de CHF 10.– sont facturés pour 5 retraits d'espèces à des distributeurs automatiques tiers. Tous les autres services sont déjà inclus dans le prix de la gestion du compte.
- Un prix annuel de CHF 70.– pour tous les services énumérés est inclus dans l'IPC.

Comptes de placement (compte de dépôt de titres)

Le paquet de prestations pour les comptes de placement se compose, d'une part, des frais annuels pour la gestion du compte de placement et, d'autre part, des frais annuels pour l'exécution des transactions.

Exemple de paquet de prestations pour le relevé des frais pour les comptes de placement

Actifs immobilisés du client: CHF 348 303.– Placement: 3 x Fonds CHF 2 x Obligations CHF 10 x Actions SMI Traitement des opérations bancaires: via E-Banking		
Gestion du compte de placement		
Nombre	Prestations	Prix en CHF
1	Frais annuels pour la gestion du compte de dépôts	1 320.97
1	Frais par position	incl.
1	Relevé de compte annuel	0.85
1	Attestation fiscale annuelle	150.–
1	Commissions d'encaissement sur remise de coupons	incl.
Total intermédiaire		1 471.82
Transactions		
Nombre	Prestations	Prix en CHF
1	Vente d'une part de fonds pour CHF 9952.–	52.05
1	Achat d'une part de fonds pour CHF 19 903.–	203.81
1	Achat d'une position – Obligations pour CHF 19 903.–	144.10
1	Achat d'une position – Actions pour CHF 4976.–	58.73
1	Achat d'une position – Actions pour CHF 4976.–	58.73
1	Achat d'une position – Actions pour CHF 19 903.–	203.81
1	Vente d'une position – Actions pour CHF 19 903.–	203.81
Prix par année		2 396.87

Dans cet exemple, le client se voit facturer CHF 1471.82 par an pour la gestion d'un compte de placement pour des actifs immobilisés de CHF 348 303.–. En outre, il y a des frais pour sept transactions par an effectuées par le client. Il en résulte un prix total de CHF 2396.87 par an, qui est pris en compte dans l'IPC.

Relevé de prix

Les prix des services financiers sont collectés trimestriellement auprès des 10 banques les plus importantes. Au total, 60 prix de paquets de prestations sont relevés. Les prix sont collectés via un formulaire. Les indices pour les frais de compte sont pondérés en fonction du type de banque (grandes banques, banques cantonales, banques Raiffeisen et autres banques). La statistique bancaire annuelle de la Banque nationale suisse sert de base à cette pondération.

4 Système modulaire d'indices

S'il est vrai que de ne disposer que d'un seul indicateur présente l'avantage de ne pas créer de confusion pour les utilisateurs, dans la mesure où il n'y a qu'un seul résultat à disposition et que ce résultat est le même pour tous et pour toutes les situations liées au renchérissement, il n'en reste pas moins que l'IPC ne se prête pas parfaitement à toutes les utilisations. Ainsi,

- en excluant certaines dépenses importantes pour les ménages, notamment l'assurance-maladie de base et d'autres dépenses obligatoires, il ne mesure pas l'évolution du coût de la vie, indicateur plus approprié pour la compensation du renchérissement.
- il ne traduit pas l'évolution des prix de certains groupes socio-économiques, notamment des rentiers ou des familles monoparentales.
- il n'est pas comparable, en termes de méthodes appliquées, au taux d'inflation calculé par les pays de l'Union européenne, l'indice des prix à la consommation harmonisé.

C'est pour répondre aux besoins de différents utilisateurs qu'a été mis en place, en 2000 déjà, un système modulaire d'indices (voir G11).

Dans ce système, l'IPC, en tant que module central, est complété par l'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM), l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) ainsi que par des classifications supplémentaires. À noter que des indices de prix régionaux basés sur les mêmes méthodes et dans une large mesure les mêmes données que l'IPC suisse sont publiés par les cantons de Genève, Bâle-Ville et la ville de Zurich.

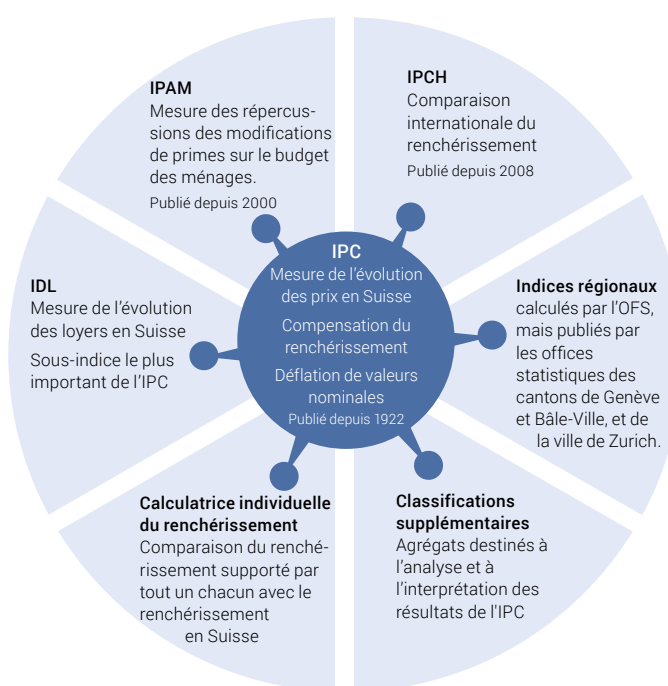
Ce système comptait également jusqu'en 2003 des indices de prix à la consommation socio-économiques. Toutefois, ceux-ci ont été abandonnés faute de ressources. Pour pallier cela, l'OFS met à disposition sur son site internet une calculatrice individuelle du renchérissement.

4.1 L'indice des primes d'assurance-maladie de base (IPAM)

Comme mentionné au chapitre 2.1, l'IPC suit la définition des comptes nationaux pour délimiter la consommation. Selon cette définition, les primes de l'assurance-maladie obligatoire sont considérées comme des dépenses de transfert des ménages au domaine des assurances sociales et sont donc exclues de la consommation privée et donc du champ d'application de l'indice des prix à la consommation.

Système modulaire d'indices

G11



Source: OFS – Indice des prix à la consommation

© OFS 2022

L'assurance-maladie de base, compte tenu des hausses de primes enregistrées ces dernières années, est très régulièrement au centre des intérêts. À défaut de pouvoir intégrer, pour l'instant, les transferts dans un panier-type, un **indice des primes d'assurance-maladie (IPAM)** est produit par l'OFS depuis 2000.

Il mesure l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire et complémentaire et permet d'estimer l'impact des variations de primes sur le revenu disponible des ménages. C'est un indicateur important pour les partenaires sociaux car il répond à la question : de combien mon revenu disponible s'est-il amoindri suite à la hausse des primes d'assurance-maladie ? Il est de plus en plus utilisé dans les négociations salariales pour la compensation du renchérissement. L'IPAM est publié une fois par an en novembre.

4.2 L'indice des prix à la consommation harmonisé

4.2.1 Historique et utilisation

Les méthodes de calcul et la couverture des indices des prix à la consommation nationaux peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, ce qui rend les comparaisons internationales du renchérissement très difficiles. Pour parer à ce problème, les pays membres de l'Union Européenne (UE) se sont dotés d'un indicateur, calculé selon une méthodologie harmonisée, qui leur permet de mener à bien des comparaisons internationales du renchérissement: l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

S'ils permettent de comparer le renchérissement entre les pays membres de l'UE, auxquels s'ajoutent la Norvège et l'Islande, les IPCH servaient au départ essentiellement à apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité de prix, critère de participation à l'Union Monétaire Européenne. Depuis que celle-ci est devenue réalité en 1999, ils permettent de calculer différents indices agrégés au niveau européen, dont le plus connu est l'indice des prix à la consommation de l'Union Monétaire Européenne. Cet indice est le principal outil de pilotage de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la zone euro.

En signant les Accords bilatéraux II avec l'Union Européenne, le 26 octobre 2004, la Suisse s'est engagée à harmoniser ses statistiques avec celles de l'UE, dont la statistique des prix à la consommation. Avec l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral portant sur la statistique le 1^{er} janvier 2007, la publication d'un IPCH conforme à la méthodologie de l'UE est effective depuis le 1^{er} janvier 2008¹.

4.2.2 Méthodes

Même si les différences entre les IPCH et les IPC nationaux tendent à s'estomper, les deux indices diffèrent notamment sur les points suivants:

- La **couverture géographique et démographique**. L'IPCH couvre toutes les dépenses effectuées sur le territoire national, par les résidents et les visiteurs. Les IPC nationaux visent souvent à couvrir les dépenses effectuées par les résidents sur le territoire économique ou à l'étranger. Par ailleurs, alors que les IPCH couvrent les dépenses des ménages privés et des ménages collectifs, les IPC tiennent souvent compte des dépenses des ménages privés uniquement. En conséquence, la pondération de l'IPCH nécessite plusieurs sources, et les poids sont sensiblement différents de ceux de l'IPC (poids plus réduit pour «Logement et énergie», mais poids plus important pour «Autres biens et services»).

- Le **traitement des logements occupés par leur propriétaire**. Les loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire sont exclus de l'IPCH.
- Un troisième domaine laisse apparaître un nombre important de différences entre les IPC nationaux et les IPCH au niveau du **contenu du panier-type**. Ainsi, certains pays incluent dans leur IPC les taxes routières, les taxes pour les véhicules motorisés ou les jeux de hasard, exclus de l'IPCH. Par contre, certains pays excluent de leur IPC les frais d'enseignement à l'université, inclus dans l'IPCH. Dans ce domaine, la couverture de l'IPC suisse est conforme à la couverture définie pour l'IPCH.
- Selon les normes européennes, les prix des services doivent entrer dans l'indice du mois au cours duquel leur consommation peut commencer, soit selon le **concept d'utilisation**. Alors que dans l'IPC, les prix des services sont traités selon le concept d'acquisition (les prix entrent dans l'indice du mois au cours duquel ils sont acquis). Cette différence de méthode touche avant tout la prise en compte des prix des voyages à forfait (chapitre 3.10) ainsi que celle des tarifs aériens (chapitre 3.11). Dans chacun de ces domaines, des différences entre le moment de l'acquisition et celui de la consommation sont systématiquement observées. En pratique, les deux indices se basent sur les mêmes arrangements dont les prix sont relevés au plus tôt 6 mois avant la date de départ. Seul change le moment auquel les prix entrent dans l'indice: si tous les prix relevés durant le mois courant entrent directement dans l'IPC, ils n'entrent dans l'IPCH qu'au moment où le voyage peut commencer (durant le mois courant ou au plus tard dans 6 mois). L'utilisation de deux concepts d'introduction des prix pour les services entraîne des différences entre l'IPC et l'IPCH au niveau du comportement des sous-indices concernés. L'IPC tendra à refléter une évolution de prix en rapport avec les habitudes de consommation des ménages (achat anticipé d'un voyage) alors que l'IPCH tendra à refléter des évolutions de prix davantage influencées par la saisonnalité (basse vs haute saison).
- Tandis que l'IPC maintient le dernier prix relevé pendant les périodes hors saison, l'IPCH, conformément à la réglementation européenne sur le traitement des produits saisonniers², effectue une imputation de l'agrégat supérieur pour éliminer l'effet des produits saisonniers manquants de l'indice.

Le tableau à la page suivante résume les points communs et les différences méthodologiques entre l'IPC et l'IPCH.

¹ Toute la législation européenne sur les IPCH (22 articles) est disponible sur le site Internet d'Eurostat: <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/hicp/legislation>

² Règlement n° 330/2009 du 22 avril 2009

Comparaison entre l'IPC et l'IPCH

T7

IPC	Consommation privée selon les comptes nationaux	Couverture des dépenses de consommation	Consommation privée selon les comptes nationaux	IPCH
	Dépenses des ménages résidents, à l'intérieur du territoire économique et à l'étranger <i>Concept national</i>	Couverture géographique	Dépenses des ménages résidents et des non-résidents, à l'intérieur du territoire économique <i>Concept intérieur</i>	
	Pris en compte avec le concept d'équivalence	Logements occupés par leurs propriétaires	Exclus	
	Ménages privés	Couverture démographique	Ménages privés et institutionnels	
	COICOP/ECOICOP	Contenu et structure du panier-type	COICOP/ECOICOP	
	Prix d'acquisition	Prix déterminants	Prix d'acquisition	
	Moment de l'acquisition	Moment de saisie des prix	Moment de la consommation	
	Report du dernier prix relevé	Produit saisonniers (traitement lors des périodes de non disponibilité)	Imputation des indices supérieurs	
	Indice-chaîne de type Laspeyres Méthode de la moyenne géométrique	Méthodes de calcul	Indice-chaîne de type Laspeyres Méthode de la moyenne géométrique	
	Mensuelle, trimestrielle et apériodique	Périodicité du relevé	En principe, mensuelle pour tous les groupes de biens	

Sources: OFS – Indice des prix à la consommation et indice des prix à la consommation harmonisé

© OFS 2022

4.2.3 Panier-type

L'IPCH est composé de 326 agrégats pondérés et publiés dans la base de données d'Eurostat. Outre les 12 groupes principaux, le panier-type de l'IPCH se subdivise en 146 groupes de produits et 168 postes de dépenses publiés³.

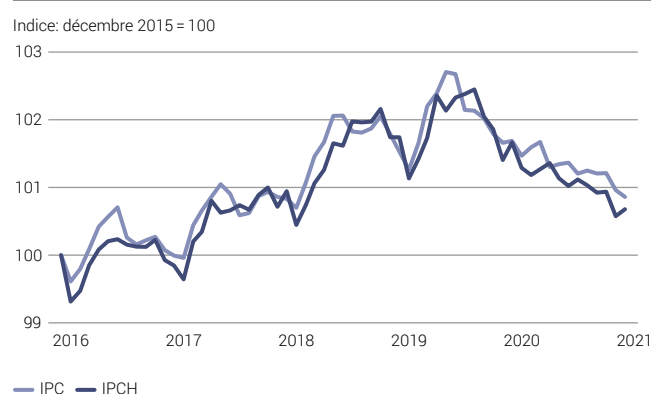
4.2.4 Résultats

Les résultats des IPCH sont publiés par Eurostat avant le milieu du mois suivant. L'OFS publie les résultats de l'IPCH suisse au même moment que ceux de l'IPC (www.ipch.bfs.admin.ch).

Les résultats de l'IPC et de l'IPCH suisse ne montrent pas de grande divergence, dans la mesure où les résultats se basent essentiellement sur les mêmes prix. Les écarts sont principalement dus aux différences de pondération, aux indices spécifiques pour les voyages à forfait et les tarifs aériens ainsi qu'au traitement différencié appliqué aux biens saisonniers.

Évolution de l'IPC et IPCH depuis 2015

G12



4.3 La calculatrice individuelle du renchérissement

Entre 2000 et 2003, l'OFS, partant de l'idée que le renchérissement n'est pas le même pour tous les groupes de la population, a publié des indices de prix à la consommation s'adressant à différents sous-groupes socio-économiques de la population⁴: les actifs, les indépendants, les rentiers, les couples et les familles monoparentales.

³ Les postes de dépenses restants (environ 110) sont agrégés et ne sont pas utilisés directement par Eurostat.

⁴ Ces indices constituaient une approximation du renchérissement subi par ces groupes de population étant donné que seuls les poids du panier-type différaient. Pour parvenir à des indices encore plus significatifs, il aurait fallu effectuer des relevés de prix spécifiques, étant donné que le choix des produits et des points de vente peut varier selon le groupe de ménages.

Si la publication des indices des prix à la consommation socio-économiques a été stoppée faute de ressources, la calculatrice individuelle du renchérissement mise à disposition sur le site internet de l'OFS en reprend le principe. Elle permet à tout un chacun de définir sa propre structure de dépenses et ainsi de comparer son propre renchérissement avec le renchérissement officiel publié. Chacun peut ainsi juger s'il est plus ou moins touché par le renchérissement que la moyenne suisse.

4.4 Les classifications supplémentaires

En complément au système de base de la nomenclature COICOP, différentes classifications supplémentaires sont publiées, par exemple la distinction des produits selon leur origine (produits du pays et produits importés). De tels agrégats sont principalement destinés à l'analyse et à l'interprétation des résultats; ils fournissent des informations complémentaires aux utilisateurs de l'indice. Les classifications supplémentaires suivantes présentent les résultats:

- selon la provenance des biens (indigènes ou importés);
- pour des regroupements de produits dont certaines caractéristiques sont communes (produits pétroliers, produits avec prix administrés, loyers, tabacs, boissons alcoolisées, santé)

- en excluant les catégories précitées (par exemple l'IPC sans les produits pétroliers, sans les tabacs ou sans les produits avec prix administrés);
- selon les catégories analytiques (inflation sous-jacente 1 et 2).

4.5 L'évolution régionale des prix

Les relevés de prix pour l'IPC visent à mesurer une évolution de prix au niveau national. Ainsi, les échantillons sont définis de sorte à calculer une évolution de prix pour la Suisse. L'OFS ne publie pas d'évolution de prix régionale.

Par contre, l'OFS collabore avec trois offices statistiques régionaux qui publient un indice des prix à la consommation: les cantons de Genève et de Bâle-Ville ainsi que la ville de Zurich. Les indices régionaux sont calculés par l'OFS sur la base des prix relevés pour l'IPC suisse, sauf pour les loyers pour lesquels ces trois offices effectuent eux-mêmes un relevé régional. Pour les positions pour lesquelles des indices régionaux sont publiés, seuls les prix relevés dans lesdites régions entrent dans le calcul des indices, c'est pourquoi l'échantillon régional de points de vente y est plus étendu.

Classifications supplémentaires

T8

Position
Type de bien
Biens
Biens non durables
Biens semi-durables
Biens durables
Services
Services privés
Services publics
Provenance des produits
Produits indigènes
Produits importés
Inflations sous-jacente
Inflation sous-jacente 1 ¹
<i>Produits frais et saisonniers</i>
<i>Énergie et carburants</i>
Inflation sous-jacente 2 ²

¹ Inflation sous-jacente 1 = total sans produits frais et saisonniers, énergie et carburant

² Inflation sous-jacente 2 = inflation sous-jacente 1 sans les produits dont les prix sont administrés

Position
Classifications supplémentaires
Santé
Indice sans santé
Logement et énergie
Indice sans logement et énergie
Produits pétroliers
Indice sans produits pétroliers
Tabacs
Indice sans tabacs
Boissons alcoolisées
Indice sans boissons alcoolisées
Habillement et chaussures
Indice sans habillement et chaussures
Prix administrés
Indice sans prix administrés

5 Système de gestion de la qualité

L'IPC est un indicateur qui exerce une grande influence dans l'économie. Une erreur a des conséquences financières et sociales non négligeables, raison pour laquelle assurer sa qualité revêt une très grande importance. Il est donc soumis à des conditions très sévères en termes qualitatifs. La correction ultérieure d'un indice publié n'étant pas prévue en tant que processus ordinaire, l'IPC souscrit à l'objectif «aucune erreur».

En 2000 déjà, un système de qualité complètement documenté pour la production mensuelle de l'IPC a été instauré. Il définit les mesures d'assurance qualité qui sont prises tout au long du processus de production standardisé de l'indice: du relevé de prix sur le terrain à la publication des résultats. L'intensité ainsi que la forme des contrôles effectués à chaque stade du processus de production ont été définies en fonction de la récurrence des erreurs constatées ainsi qu'en fonction des risques qui en résultent. Le système vise l'absence totale d'erreurs à chaque étape du processus.

Pour assurer des relevés de prix de qualité, une attention particulière est portée à la formation et à l'accompagnement des enquêteurs. Un manuel de relevé des prix destiné aux enquêteurs externes a été créé. Il présente les grandes lignes du relevé de prix, les règles à suivre en cas de changement d'assortiment et traite des thèmes les plus problématiques. De plus, les enquêteurs sont conviés chaque année à deux sessions de formation durant lesquelles les questions et problèmes récurrents sont traités en profondeur. À noter que depuis l'introduction du relevé de prix au moyen de tablettes tactiles, l'OFS dispose d'un outil permettant d'éviter certaines erreurs de relevé dans la mesure où des plausibilisations sont effectuées au moment même où les prix sont saisis.

Tous les prix collectés subissent encore différents contrôles avant d'être définitivement validés et d'entrer dans le calcul de l'indice. Diverses fonctions de contrôle sont, en outre, intégrées dans la plateforme informatique PRESTA¹.

Par ailleurs, à la fin de chaque cycle de production et avant la publication des résultats, une séance dédiée à la qualité est organisée pour effectuer une évaluation structurée et documentée de la production et des premiers résultats.

L'OFS attache une énorme importance à la qualité des informations qu'il produit. Il en va de sa crédibilité et de la confiance accordée par les utilisateurs. En termes de gestion de la qualité, il s'est aligné aux standards internationaux (Code de bonne conduite et recommandations d'Eurostat sur la qualité) et au manuel de qualité interne. L'IPC suit également ces principes.

¹ PRESTA pour PREisSTATistik

6 Publication

Les publications périodiques qui concernent le domaine des prix à la consommation sont les suivantes:

- Indice des prix à la consommation: mensuel (début du mois suivant)
- Indice des prix à la consommation harmonisé: mensuel (début du mois suivant)
- Indice des primes d'assurance-maladie: annuel (novembre)

Les résultats sont diffusés sous la forme de communiqués de presse. Des résultats détaillés sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante: www.IPC.bfs.admin.ch

7 Glossaire

CN	Comptes nationaux
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ECOICOP	European Classification of Individual Consumption according to Purpose (5 Digits)
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
IDL	Indice des loyers
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
IPCH	Indice suisse des prix à la consommation harmonisé
LS	Liste des spécialités
OFS	Office fédéral de la statistique
OIT	Organisation internationale du travail
PBJ	Produit brut des jeux
PRESTA	Plateforme informatique de la statistique des prix
SRPH	Cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population
UE	Union Européenne

Annexe

Annexe 1: Plan de relevé

Groupe de produits	Périodicité	Mois de relevé de prix											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1. Alimentation et boissons non-alcoolisées	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mandarines, fruits à pépins, ananas, baies, autres fruits	saisonnière												
Légumes: Chicorée, asperges, pommes de terre précoces	saisonnière												
2. Boissons alcoolisées et tabacs	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3. Habillement et chaussures	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collection d'été, vêtements de sport d'été et chaussures pour l'été	saisonnière			X	X	X	X	X					
Collection d'hiver, vêtements de sport d'hiver, chaussures pour l'hiver	saisonnière	X								X	X	X	X
Nettoyage et réparation	trimestrielle		X			X			X			X	
4. Logement et énergie	trimestrielle		X			X			X			X	
Entretien courant de l'habitation	semestrielle					X						X	
Taxes pour les ordures, l'eau et les eaux usées	annuelle			X									
Électricité, gaz et chauffage à distance	apériodique*												
Mazout	bimensuelle	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Bois de chauffage	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5. Équipement ménager et entretien courant	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Meubles de jardin	saisonnière				X	X	X	X					
Services de nettoyage du logement	semestrielle				X						X		
6. Santé	apériodique*												
Médicaments	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Matériel sanitaire	trimestrielle	x			x			x			x		
Services dentaires, soins à domicile Spitex	trimestrielle	x			x			x			x		
Services hospitaliers stationnaires	annuelle								X				
7. Transports	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Motocycles et bicyclettes	trimestrielle	x			x			x			x		
Carburant	bimensuelle	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Services et travaux de réparations, taxes de parking	trimestrielle	x			x			x			x		
Taxes pour les véhicules privés et auto-école	apériodique*	x											
Transports publics	apériodique*												
Taxi	trimestrielle	x			x			x			x		
8. Communications	apériodique*												
Équipement et matériel téléphonique	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
9. Loisirs et culture	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réparations et installations radio-TV	trimestrielle			x			x			x			x
Instruments de musique	trimestrielle			x			x			x			x
Articles de sport d'hiver	saisonnière	x	x								x	x	x
Plantes et fleurs	saisonnière												
Services vétérinaires pour animaux domestiques	trimestrielle			x			x			x			x
Manifestations sportives: football	annuelle	x							x				
Manifestations sportives: hockey sur glace	semestrielle			x						x			
Entrées à des installations sportives: piscines	annuelle						x						
Chemins de fer de montagne, remontées mécaniques	semestrielle						x						x
Théâtre et concerts	annuelle									x			x
Musées et zoos	2 x par an	x								x			
Jeux de hasard	annuelle			x									
10. Enseignement	annuelle								X	X			X
11. Restaurants et hôtels	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Restaurants self-service, cantines	trimestrielle	x			x			x			x		
12. Autres biens et services	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Services des coiffeurs et instituts de beauté, montres	trimestrielle		x			x			x			x	
Services de garde d'enfants	semestrielle		x						x				
Assurances	annuelle	x											
Services financiers et autres services	trimestrielle		x			x			x			x	

Exemple de lecture: Les prix de l'«Alimentation et boissons non alcoolisées» sont relevés mensuellement, ceux de certains fruits et légumes de façon saisonnière.

* Apériodique: Les évolutions de prix influencent l'indice au moment de leur entrée en vigueur (notamment dans le cas des tarifs et des taxes).

Annexe 2: Fiches signalétiques

Informations sur la position	
Numéro de position	4004 Loyer du logement (Indice des loyers)
Dépenses de consommation	830.23 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	15,561%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon aléatoire stratifié, sur la base d'un cadre de sondage spécialement conçu par l'OFS pour les besoins de l'indice des loyers. Ce cadre est dérivé du SRPH ^a qui repose sur les données des registres des habitants et du registre des bâtiments et des logements
Nombre de points de vente (gérances / propriétaires privés)	Env. 5200 gérances et propriétaires privés
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 41 000
Technique de relevé de prix	Questionnaire papier Questionnaire en ligne Transmission électronique de données (projet en cours)
Type de prix relevés	Loyer net
Variables déterminantes	– Loyer brut, charges, loyer net, loyer forfaitaires – Caractéristiques du bail (durée de location, changement de locataire, type de bail, raisons pour l'adaptation du loyer, statut de location) – Indications structurelles sur le logement (type de bâtiment, nombre de pièces, surface, année de construction, étage, rénovations) – Autres variables: type de propriétaire, nombre de salles de bain, espaces extérieurs, ascenseur et certification Minergie du bâtiment, nombre et loyer de places intérieures et extérieures
Périodicité de relevé	Trimestrielle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base (indice par subdivision de cellule): moyenne géométrique Agrégation intermédiaire (indice par cellule): moyenne arithmétique pondérée Agrégation finale (indice total): moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Nombre de pièces et âge du bâtiment Source: Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2016, OFS
Méthode d'ajustement de la qualité	Modèle hédonique

Résultats	
Résultat principal	4004 Loyer du logement (Indice des loyers)
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Février, mai, août et novembre
Résultat disponible depuis	Juin 914

^a Cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population

Informations sur la position	
Numéro de position	4008 Loyer imputé pour les logements occupés par leur propriétaire
Dépenses de consommation	242.39 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	4,543%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon aléatoire stratifié, sur la base d'un cadre de sondage spécialement conçu par l'OFS pour les besoins de l'indice des loyers. Ce cadre est dérivé du SRPH qui repose sur les données des registres des habitants et du registre des bâtiments et des logements
Nombre de points de vente (gérances / propriétaires privés)	Près de 5200 gérances et propriétaires privés
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 35 000
Technique de relevé de prix	Questionnaire papier Questionnaire en ligne Transmission électronique de données (projet en cours)
Type de prix relevés	Loyer net
Variables déterminantes	– Loyer brut, charges, loyer net, loyer forfaitaire – Caractéristiques du bail (durée de location, changement de locataire, type de bail, raisons pour l'adaptation du loyer, statut de location) – Indications structurelles sur le logement (type de bâtiment, nombre de pièces, surface, année de construction, étage, rénovations) – Autres variables: type de propriétaire, nombre de salles de bain, espaces extérieurs, ascenseur et certification Minergie du bâtiment, nombre et loyer de places intérieures et extérieures
Périodicité de relevé	Trimestrielle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base (indice par subdivision de cellule): moyenne géométrique Agrégation intermédiaire (indice par cellule): moyenne arithmétique pondérée Agrégation finale (indice total): moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Nombre de pièces et âge du bâtiment Source: Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2016, OFS
Méthode d'ajustement de la qualité	Modèle hédonique

Résultats	
Résultat principal	4008 Loyer imputé pour les logements occupés par leur propriétaire
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Février, mai, août et novembre
Résultat disponible depuis	Décembre 2015

Informations sur la position	
Numéro de position	4047 Entretien et conciergerie
Dépenses de consommation	59.74 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	1,120%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	112 Conciergerie: 1 Entretien de l'ascenseur: 1 Entretien du jardin: 30 Nettoyage des parties communes, ramonage: 80
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	960 Conciergerie: 750 Entretien de l'ascenseur: 100 Entretien du jardin: 30 Nettoyage des parties communes, ramonage: 80
Technique de relevé de prix	Conciergerie et entretien de l'ascenseur: livraison de données Entretien du jardin: relevé en ligne Nettoyage des parties communes, ramonage: formulaire de relevé
Type de prix relevés	Conciergerie et entretien de l'ascenseur: coûts pour les mandats Entretien du jardin, nettoyage des parties communes, ramonage: tarif horaire
Variables déterminantes	Conciergerie: surface louée
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Type de prestations Sources: Estimations fournies par un partenaire externe (2015), estimations de l'indice des prix à la production (2015).
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	4047 Entretien et conciergerie
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Octobre
Résultat disponible depuis	Décembre 2015

Informations sur la position	
Numéro de position	4028 Taxes pour la fourniture du logement
Dépenses de consommation	31.93 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,598%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	137
Couverture géographique	50 villes les plus peuplées de Suisse, plus de 30% des taxes payées en Suisse pour la fourniture du logement sont saisies.

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	411
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Tarif des taxes facturées aux ménages et propriétaires
Variables déterminantes	Caractéristiques du ménage, du logement et du bâtiment
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Régions IPC
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	4028 Taxes pour la fourniture du logement
Nombre de sous-indices apparentés	3 4030 Taxe pour l'élimination des ordures ménagères 4036 Taxe d'alimentation en eau 4042 Taxe d'épuration des eaux usées
Publication	Mars
Résultat disponible depuis	Mai 2000 (Décembre 2015 pour les sous-indices apparentés)

Informations sur la position	
Numéro de position	3002 Articles d'habillement
Dépenses de consommation	105.67 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	1,980%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné Sources: Detailhandel Schweiz 2019, GfK Switzerland ; connaissances du marché des enquêteurs régionaux (commerces spécialisés régionaux)
Nombre de points de vente	Env. 100
Couverture géographique	Régions IPC

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 54 500
Technique de relevé de prix	Relevé de prix sur le terrain Relevé en ligne Web scraping
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Marque, composition du tissu (fibres)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Régions IPC, canal de distribution Source: Consumer Panel 2020, GfK Switzerland
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe: articles de qualité identique (marque identique, tissu comparable) Bridged overlap: articles de qualité différente

Résultats	
Résultat principal	3002 Articles d'habillement
Nombre de sous-indices apparentés	25
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1966 ^a

^a Les résultats pour le groupe principal «Habillement» sont disponibles depuis 1914.

Informations sur la position	
Numéro de position	6034 Prestations médicales (Tarmed)
Dépenses de consommation	314.22 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	5,889%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Enquête exhaustive
Nombre de points de vente	Env. 100, données pour tous les cabinets médicaux et médecins hospitaliers facturant selon Tarmed
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 250 000
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Tarif
Variables déterminantes	Structures quantitatives et valeurs du point tarifaire par groupements d'assureurs
Périodicité de relevé	Apériodique, nouveau tarif en janvier

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne arithmétique pondérée Agrégation intermédiaire: moyenne arithmétique pondérée Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Groupements d'assureurs, cantons Source: Pool tarifaire, Tarmed
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	6034 Prestations médicales
Nombre de sous-indices apparentés	2 6031 Prestations médicales des cabinets médicaux 6035 Prestations médicales ambulatoires des hôpitaux
Publication	Apériodique
Résultat disponible depuis	Septembre 1966

Informations sur la position	
Numéro de position	6002 Médicaments
Dépenses de consommation	185.46 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	3,476%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Enquête exhaustive
Nombre de points de vente	1800
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 120 000
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Prix de vente
Variables déterminantes	Quantité commandée, informations sur l'emballage, informations sur le produit telles que ingrédients, nomenclature, description technique et thérapeutique
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: rapport entre les prix moyens géométriques par unité de substance active Agrégation intermédiaire: moyenne géométrique pondérée Agrégation finale: moyenne géométrique pondérée
Structure de calcul	Classe ATC selon la classification de l'OMS, type de produits (médicaments/prestations des pharmaciens) Sources: Chiffre d'affaires de l'année précédente des médicaments par classification ATC – Chiffre d'affaires de l'année précédente par type de produits, PharmaSuisse
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	6002 Médicaments
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1977

Informations sur la position	
Numéro de position	6059 Services hospitaliers stationnaires
Dépenses de consommation	192.43 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	3,606%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Enquête exhaustive
Nombre de points de vente	Plus de 200
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Max. 400 000
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Tarif
Variables déterminantes	Cost-weight, structure quantitative et baserate par groupement d'assureurs et fournisseur de prestations
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne arithmétique pondérée Agrégation intermédiaire: moyenne arithmétique pondérée Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Cantons, groupement d'assureurs et fournisseurs de prestations Source: Statistique des données économiques par cas, OFS
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	6059 Services hospitaliers stationnaires
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Août / septembre
Résultat disponible depuis	Septembre 1977

Informations sur la position	
Numéro de position	12501 Assurance-ménage
Dépenses de consommation	19.50 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,366%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	100
Technique de relevé de prix	Formulaire de relevé
Type de prix relevés	Prix offert pour les nouveaux contrats
Variables déterminantes	Nombre de personnes dans le ménage, taille du logement, somme assurée
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Assureur Sources: Rapport annuel 2019, FINMA
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	12501 Assurance-ménage
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Janvier
Résultat disponible depuis	Mai 2000

Informations sur la position	
Numéro de position	12510 Assurance-maladie privée
Dépenses de consommation	49.22 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,923%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	500
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Prix offert pour les nouveaux contrats
Variables déterminantes	Couverture d'hospitalisation, canton, sexe, âge
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Assureur, couverture d'hospitalisation (division commune, semi-privée, privée), canton Sources: Rapport annuel 2019, FINMA – Chiffres d'affaires 2019 par couverture d'hospitalisation, livrés par les assureurs – Enquête sur le budget des ménages
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	12510 Assurance-maladie privée
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Janvier
Résultat disponible depuis	Mai 2000

Informations sur la position	
Numéro de position	12520 Assurance véhicule à moteur
Dépenses de consommation	40.24 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,754%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	584
Technique de relevé de prix	Formulaire de relevé
Type de prix relevés	Prix offert pour les nouveaux contrats (paquets de prestations fictifs) Prime moyenne du portefeuille
Variables déterminantes	Spécifications du paquet de prestations resp. chiffres-clés du portefeuille
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Assureur Source: Rapport annuel 2019, FINMA
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	12520 Assurance véhicule à moteur
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Janvier
Résultat disponible depuis	Mai 2000 Aussi disponible pour les années 1966 à 1982

Informations sur la position	
Numéro de position	9569 Voyages à forfait
Dépenses de consommation	58.98 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	1,106%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	7
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	3720
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Aéroport de départ, date de départ, destination, hôtel, catégorie d'hôtel, type de chambre, pension, durée du séjour
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	9569 Voyages à forfait
Nombre de sous-indices apparentés	2 9570 Voyages à forfait internationaux 9580 Voyages à forfait nationaux
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1977 (décembre 2015 pour les voyages à forfait nationaux)

Informations sur la position	
Numéro de position	7300 Transports aériens
Dépenses de consommation	23.44 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,439%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné: choix des destinations selon l'importance pondérée des aéroports et des continents de destination en fonction du nombre de passagers internes au départ et des prix moyens calculés dans l'IPC. Source: Statistiques du trafic de ligne et charter 2020, OFS
Nombre de points de vente	2
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 2500
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Aéroport de départ, destination, durée de séjour
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Continent de destination et aéroport de départ Source: Statistiques du trafic de ligne et charter 2020, OFS
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	7300 Transports aériens
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Mai 2000

Informations sur la position	
Numéro de position	8006 Équipement et matériel téléphonique
Dépenses de consommation	12.23 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,229%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 2500
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Disponibilité, spécifications techniques (marque, modèle, etc.)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	8006 Equipement et matériel téléphonique
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Mai 2000

Informations sur la position	
Numéro de position	9002 Téléviseurs et appareils audio-vidéos
Dépenses de consommation	11.18 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,209%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 9100
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Disponibilité, spécifications techniques (marque, modèle, etc.)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	9002 Téléviseurs et appareils audio-vidéos
Nombre de sous-indices apparentés	3 9003 Téléviseurs 9013 Appareils audio-vidéos 9029 Équipement photographique, cinématographique et instruments d'optique
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1966

Informations sur la position	
Numéro de position	9055 Périphériques informatiques et accessoires
Dépenses de consommation	10.04 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,188%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	8
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 2000
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Disponibilité, spécifications techniques (marque, modèle, etc)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	9055 Périphériques informatiques et accessoires
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Mai 1993

Informations sur la position	
Numéro de position	9048 Ordinateurs personnels
Dépenses de consommation	13.23 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,248%
Source	Enquête sur le budget des ménages
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Bestsellers
Nombre de points de vente	1 (les données livrées couvrent 80% du marché)
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	2400
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Vitesse du processeur, système d'exploitation, écran, mémoire vive, mémoire vidéo, marque, chiffre d'affaires
Périodicité de relevé	Mensuelle, avec un décalage de 2 mois

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique (avec ajustement de qualité hédonique) Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Type de produit (desktop, notebook, tablette) Source: GfK Consumer Panel 2020, GfK Switzerland
Méthode d'ajustement de la qualité	Modèle hédonique

Résultats	
Résultat principal	9048 Ordinateurs personnels
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Mai 1993

Informations sur la position	
Numéro de position	9501 Livres
Dépenses de consommation	12.15 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,228%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Bestsellers
Nombre de points de vente	7 (2 distributeurs de livres, 4 librairies, 1 géant du e-commerce)
Couverture géographique	Suisse, sauf Tessin.

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	Env. 180 000
Technique de relevé de prix	Livraisons de données Web scraping Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de liste du mois précédent (distributeurs) Prix de transaction du mois en cours (autres partenaires)
Variables déterminantes	Nombre d'exemplaires vendus, ISBN
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Canal de distribution (points de vente) Sources: Chiffres d'affaire publié des points de vente et Detailhandel Schweiz 2019, GfK Switzerland
Méthode d'ajustement de la qualité	Chainage par chevauchement

Résultats	
Résultat principal	9501 Livres
Nombre de sous-indices apparentés	3 9514 Livres fictions 9517 Livres scolaires et éducatifs 9520 Autres livres
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1966 (décembre 2020 pour les sous-indices)

Informations sur la position	
Numéro de position	9480 Jeux de hasard
Dépenses de consommation	31.30 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,587%
Source	Produit brut des jeux des loteries et maisons de jeux
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Population totale
Nombre de points de vente	23
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	50
Technique de relevé de prix	Livraisons de données
Type de prix relevés	Commission de service
Variables déterminantes	Taux de redistribution (en %), chiffre d'affaires
Périodicité de relevé	Annuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Type de jeux et régions de relevé de prix (IPC) Source: Produit brut des jeux des loteries et maisons de jeux
Méthode d'ajustement de la qualité	–

Résultats	
Résultat principal	9480 Jeux de hasard
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mars
Résultat disponible depuis	Décembre 2020

Informations sur la position	
Numéro de position	9420 Chemins de fer de montagne, remontées mécaniques
Dépenses de consommation	11.43 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,214%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné: Choix ciblé des plus grandes stations de ski et entreprises de chemins de fer de montagne de Suisse basés sur les journées skieurs Source: Bilan saisonnier hiver 2019/2020, Remontées mécaniques suisses.
Nombre de points de vente	25
Couverture géographique	Oberland bernois, Suisse centrale, Suisse orientale, Grisons, Alpes fribourgeoises et vaudoises, Valais.

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	917
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Prix de transaction
Variables déterminantes	Type de forfait, date d'achat, date de validité
Périodicité de relevé	Apériodique (diffère en fonction de la variété relevée)

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Régions touristiques: Oberland bernois, Suisse centrale, Suisse orientale, Grisons, Alpes fribourgeoises et vaudoises, Valais Source: Faits et chiffres de la branche des remontées mécaniques suisses 2019, Remontées mécaniques suisses
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	9420 Chemin de fer de montagne, remontées mécaniques
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1977

Informations sur la position	
Numéro de position	7003 Voitures neuves
Dépenses de consommation	127.92 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	2,398%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon par quotas
Nombre de points de vente	1 (les données livrées couvrent 98% du parc automobile)
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	4800
Technique de relevé de prix	Livraison de données
Type de prix relevés	Prix de liste desquels sont déduits les rabais moyens
Variables déterminantes	Classe, type de carrosserie, motorisation, marque, modèle, chiffre d'affaires (annuel)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Coûts des options

Résultats	
Résultat principal	7003 Voitures neuves
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1977

Informations sur la position	
Numéro de position	7035 Voitures d'occasion
Dépenses de consommation	69.85 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	1,309%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon par quotas
Nombre de points de vente	1 plateforme internet
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	3600
Technique de relevé de prix	Livraison de données de tiers
Type de prix relevés	Prix moyens estimés (sur la base des prix de transaction et de jugement d'experts)
Variables déterminantes	Classe, type de carrosserie, motorisation, marque, modèle, chiffre d'affaires (annuel)
Périodicité de relevé	Mensuelle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique
Structure de calcul	–
Méthode d'ajustement de la qualité	Évaluation hédonique

Résultats	
Résultat principal	7035 Voitures d'occasion
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Mensuelle
Résultat disponible depuis	Septembre 1977

Informations sur la position	
Numéro de position	12190 Institutions sociales ^a
Dépenses de consommation	38.35 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,719%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon raisonné
Nombre de points de vente	27 crèches et structures d'accueil parascolaire (+ 11 organisation d'aide et de soins à domicile)
Couverture géographique	Régions IPC

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	147 (+ 44 prix pour l'aide à domicile)
Technique de relevé de prix	Relevé en ligne
Type de prix relevés	Tarif : prix pour un paquet de prestations
Variables déterminantes	Revenu des parents, type de ménage, durée et fréquence de la prise en charge, âge de l'enfant, entre autres
Périodicité de relevé	Semestrielle – crèches Annuelle – structures d'accueil parascolaire

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base : moyenne géométrique Agrégation finale : moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Régions de relevé de prix (IPC) et type d'institutions sociales Source : Enquête sur le budget des ménages 2018, OFS
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	12190 Institutions sociales
Nombre de sous-indices apparentés	–
Publication	Février, mai, août et novembre
Résultat disponible depuis	Mai 2000

^a En plus des crèches et des structures d'accueil parascolaire, l'aide à domicile est également relevée dans cette position.

Informations sur la position	
Numéro de position	12531 Services financiers
Dépenses de consommation	25.83 CHF/mois
Poids dans le panier-type (2021)	0,484%
Source	Enquête sur le budget des ménages (EBM)
Fréquence d'actualisation des poids	Annuelle

Couverture du relevé	
Type d'échantillon	Échantillon ciblé des plus grandes banques Source: Statistiques bancaires, Banque nationale suisse
Nombre de points de vente	10
Couverture géographique	Suisse

Relevé de prix	
Nombre de prix relevés (par an)	240
Technique de relevé de prix	Formulaire de relevé
Type de prix relevés	Prix de transaction pour un paquet de prestations
Variables déterminantes	Frais de tenue de compte selon la fortune/les actifs immobilisés, nombre de transactions selon définition du paquet de prestations
Périodicité de relevé	Trimestrielle

Méthodes	
Méthode de calcul	Agrégation de base: moyenne géométrique Agrégation finale: moyenne arithmétique pondérée
Structure de calcul	Types de banque Source: Statistiques bancaires 2019, Banque nationale suisse
Méthode d'ajustement de la qualité	Comparaison directe

Résultats	
Résultat principal	12531 Services financiers
Nombre de sous-indices apparentés	2 12534 Frais de compte 12536 Frais pour les dépôts de titre
Publication	Février, mai, août et novembre
Résultat disponible depuis	Mai 2000 (décembre 2015 pour les sous-indices)

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

854-2000

ISBN

978-3-303-05779-7

L'IPC mesure l'évolution des prix des biens et services représentatifs de la consommation des ménages privés. Il indique de combien les consommateurs doivent augmenter ou diminuer leurs dépenses pour maintenir le même volume de consommation malgré les variations de prix.

L'indice des prix à la consommation est destiné à une multitude d'utilisations. Ces utilisations vont de l'évaluation de la situation économique par rapport à la politique économique en général et à la politique monétaire en particulier, à l'estimation de la compétitivité de notre pays sur le plan international, en passant par l'indexation des salaires, des rentes et d'autres valeurs monétaires et par la définition, en termes réels, de la croissance économique ainsi que de l'évolution des salaires et des chiffres d'affaires.

Depuis sa création en 1922, l'IPC a été révisé à onze reprises (1926, 1950, 1966, 1977, 1982, 1993, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020). Il importe de réviser l'indice régulièrement de manière à prendre en considération l'évolution des structures du marché, de l'assortiment de produits et des modes de consommation. Lors de ces révisions, l'IPC est calculé selon une nouvelle base. Cette publication rassemble les fondements méthodologiques de l'indice actuel sur la base de décembre 2020=100 points. La prochaine révision complète au niveau du contenu et de la méthodologie aura lieu en 2025.

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch